



NIGER

Juin 2022

PREMIERE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION — COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE NIGER

Dans le cadre de la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de la demande de modification de critères de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et figurent dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 29 juin 2022. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 13 mai 2022 avec les autorités nigériennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. En s'appuyant sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, les services du FMI ont achevé la rédaction de ce rapport le 14 juin 2022.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Niger.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités nigériennes au FMI*
Mémoire de politique économique et financière des autorités nigériennes*
Protocole d'accord technique*
*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



Le conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord en faveur du Niger au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 52,6 millions de dollars

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *La grave crise alimentaire que traverse le pays et la détérioration du contexte sécuritaire dans la région du Sahel ont amplifié les tensions budgétaires. La guerre en Ukraine ne fait qu'aggraver ces difficultés.*
- *Il convient donc de s'écarter provisoirement des cibles budgétaires au cours de la période 2022– 23. Il est essentiel de redoubler d'efforts afin d'améliorer la mobilisation des recettes intérieures et la qualité des dépenses.*
- *Les résultats du programme sont satisfaisants dans l'ensemble et tous les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs à fin décembre 2021 ont été respectés. La mise en œuvre du programme de réformes structurelles est en bonne voie.*

Washington, le 29 juin 2022. Ce jour, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la première revue du programme économique et financier du Niger appuyé par l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de la revue permet de décaisser 39,48 millions de DTS (environ 52,62 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 78,96 millions de DTS (environ 105,24 millions de dollars). L'accord triennal en faveur du Niger au titre de la FEC a été approuvé le 8 décembre 2021 pour un montant de 197,4 millions de DTS, soit environ 275,8 millions de dollars lors de l'approbation du programme ou 150 % de la quote-part du pays (voir communiqué de presse n° 21/366). L'accord devrait permettre de catalyser des financements bilatéraux et multilatéraux supplémentaires.

Au terme des délibérations du conseil d'administration, M^{me} Antoinette Sayeh, directrice générale adjointe et présidente par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« Les perspectives économiques à court et moyen terme du Niger sont globalement favorables : la croissance devrait rebondir cette année et s'accélérer ensuite grâce au démarrage des exportations avec l'exploitation du nouvel oléoduc. Toutefois, le pays traverse une grave crise alimentaire causée par des conditions climatiques défavorables et la détérioration de la situation sécuritaire, que les autorités cherchent à maîtriser avec l'appui des bailleurs de fonds. L'effet de la guerre en Ukraine sur les prix des denrées alimentaires et des engrais ne fait qu'aggraver ces difficultés.

« Dans l'ensemble, les résultats du programme sont satisfaisants et tous les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs à fin décembre 2021 ont été respectés. En revanche, trois objectifs indicatifs à fin mars 2022 n'ont pas été atteints. La mise en œuvre du programme de réformes structurelles est également en bonne voie.

« Le fait de s'écarter provisoirement des cibles budgétaires pour 2022–23 se justifie pour répondre aux besoins urgents de dépenses liées à la crise alimentaire et à la baisse de l'appui budgétaire sous forme de dons de la part des bailleurs de fonds. Les autorités demeurent

toutefois engagées à revenir à la norme de déficit budgétaire de l'UEMOA de 3 % du PIB en 2024.

« La mobilisation des recettes intérieures est nécessaire pour dégager l'espace budgétaire destiné aux dépenses prioritaires. Les autorités entendent prendre des mesures pour réduire les exonérations et l'évasion fiscales, réviser le code des impôts pour simplifier le régime et élargir l'assiette fiscale, et renforcer l'administration des recettes grâce au passage au numérique. Les autorités mettent également en œuvre des réformes visant à renforcer la qualité des dépenses afin d'améliorer la fourniture de biens publics. Il est impératif de renforcer la gestion des finances publiques afin d'accroître et de mieux cibler les dépenses qui s'imposent en matière d'éducation et de protection sociale, pour développer le capital humain et mieux protéger les personnes vulnérables.

« Les facteurs de vulnérabilité croissants du secteur financier, notamment ceux qui découlent de la détérioration de la qualité des actifs, en particulier dans le secteur de la microfinance, devront être surveillés de près. Il convient aussi de redoubler d'efforts pour favoriser l'inclusion financière.

« Les autorités doivent également continuer d'avancer sur les questions de gouvernance. Elles s'engagent à renforcer le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, à mettre résolument en œuvre le nouveau modèle de déclaration de patrimoine, à renforcer les mécanismes de contrôle de la chaîne de dépenses afin de réduire sa vulnérabilité aux risques de corruption et de détournement de fonds, et à poursuivre systématiquement les agents publics soupçonnés de corruption. »

Niger : principaux indicateurs économiques et financiers, 2018–22

	2018	2019	2020	2021	2022
	(variation annuelle en pourcentage)				
Revenu national et prix					
PIB à prix constants	7,2	5,9	3,6	1,3	6,9
Volume des exportations	-6,9	-2,7	-0,9	-8,1	1,0
Volume des importations	8,7	9,3	3,1	0,6	-2,3
IPC, moyenne annuelle	2,8	-2,5	2,9	3,8	5,3
IPC, fin de période	1,6	-2,3	3,1	4,9	5,2
Finances publiques					
Total des recettes	26,7	-1,6	0,5	5,2	19,8
Total des dépenses et prêts nets	18,8	8,4	11,0	10,8	10,0
Dépenses courantes	6,0	2,3	12,4	9,1	8,7
Dépenses en capital	33,0	13,8	5,3	12,9	11,4
	(variation annuelle en pourcentage)				
Crédit intérieur	11,4	-12,2	25,2	9,2	21,0
Crédit à l'État (net)	127,8	-89,5	575,2	-24,3	90,5
Crédit à l'économie	-4,5	13,0	8,6	15,4	12,4
Monnaie au sens large	-2,1	15,0	17,0	8,8	19,3
	(en pourcentage du PIB)				
Finances publiques					
Total des recettes	12,1	11,2	10,8	10,8	11,8
Total des dépenses et prêts nets	21,1	21,6	22,9	24,2	24,3
Dépenses courantes	9,9	9,6	10,3	10,7	10,6
Dépenses en capital	11,2	12,0	12,1	13,0	13,2
Solde budgétaire global (dons compris)	-3,0	-3,6	-5,3	-5,9	-6,6
Formation brute de capital fixe	28,5	30,0	31,1	31,6	36,2
Investissement non public	18,4	19,3	20,5	20,5	24,9
Investissement public	10,1	10,6	10,5	11,1	11,2
Solde des transactions extérieures courantes					
Dons officiels non compris	-14,6	-15,0	-15,5	-16,2	-16,7
Solde des transactions extérieures courantes (dons compris)	-12,7	-12,2	-13,4	-13,8	-15,4
Dettes totales contractées ou garanties par l'État	39,8	39,8	45,0	51,2	54,1
Dettes extérieures contractées ou garanties par l'État ³	25,3	26,5	31,6	33,4	33,7
VA de la dette extérieure	23,1	24,5	22,7	23,2	23,8
Dette intérieure publique	13,3	13,3	13,4	17,8	20,4
	(en milliards de FCFA)				
PIB aux prix de marché courants	7 134	7 565	7 907	8 291	9 085

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.



NIGER

14 juin 2022

PREMIERE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITERES DE REALISATION

RESUME

Contexte. Depuis l'approbation du programme, le Niger fait face à un contexte international plus difficile, notamment aux retombées de la guerre en Ukraine, qui accentue les tensions sur les prix des denrées alimentaires et des engrais. Par ailleurs, des précipitations défavorables et une dégradation de la situation sécuritaire ont provoqué un ralentissement de la croissance, à 1,3 % en 2021, et une grave crise alimentaire. Il faut que les objectifs de déficit budgétaire s'écartent temporairement des chiffres du programme en 2022–23 afin de répondre aux besoins de dépenses urgents. Parallèlement, les perspectives à moyen terme restent pour l'essentiel inchangées grâce au début des exportations de pétrole via le nouvel oléoduc.

Résultats du programme. Les résultats ont été globalement satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2021 ont été remplis. Tous les objectifs indicatifs à fin décembre 2021 et tous les objectifs indicatifs à fin mars 2022, sauf trois (le plancher de recettes de trésorerie, le plafond de solde budgétaire de base, dons budgétaires compris, et le plafond de financement intérieur net), ont été atteints. Tous les repères structurels continus à fin mars 2022 ont été respectés. En outre, tous les repères structurels à fin décembre 2021 et tous les repères structurels à fin mars 2022 ont été respectés, mais avec des retards pour deux d'entre eux.

Demandes. Les autorités sollicitent i) la modification de critères de réalisation concernant le plafond de financement intérieur net et des deux objectifs indicatifs relatifs au solde budgétaire de base (dons budgétaires compris, à l'exclusion des dons) à compter de fin juin 2022 pour tenir compte du besoin d'un surcroît de financement intérieur afin de combler un déficit budgétaire plus important en 2022 ; ii) la modification de critères de réalisation concernant le plafond de financement intérieur net avec un ajusteur pour les paiements des obligations intérieures (fonds en route) ; et iii) la modification de l'objectif indicatif portant sur le plancher de solde budgétaire de base, y compris les dons de soutien budgétaire, avec un ajusteur pour l'insuffisance des dons budgétaires extérieurs.

Vues des services du FMI. Les services du FMI souscrivent à la conclusion de la première revue, au décaissement de 39,48 millions de DTS et à la demande par les autorités de modification de critères de réalisation.

Approuvé par
Costas Christou
 (département Afrique)
 et **Guillaume Chabert**
 (département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens ont eu lieu sous une forme hybride avec une partie de l'équipe présente physiquement à Niamey du 4 au 13 mai 2022. Le rapport a été rédigé par une équipe composée de M. David (chef de mission), M. Diallo, M^{me} Ganum, M. Kaho, M. Sever (tous du département Afrique), M. Atsebi (département des finances publiques), M. Omoev (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), M. Ouedraogo (représentant résident) et M. Abdou (économiste local). M. Chen (département Afrique) a fourni une assistance à la recherche et M^{me} Delcambre (département Afrique) a participé au contenu rédactionnel du document. La mission a rencontré Son Excellence le Président Mohamed Bazoum et Son Excellence le Premier ministre Ouhoumoudou Mahamadou. La mission a aussi organisé des séances de travail avec le ministre des Finances, M. Ahmat Jidou, le ministre du Pétrole, M. Mahamane Sani Issoufou, le directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), M. Maman Laouane Karim, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires. M. Andrianarivelo (administrateur) et M. Bangrim Kibassim (conseiller, bureau des administrateurs) ont aussi pris part à la mission.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RECENTE	6
RESULTATS DU PROGRAMME	8
PERSPECTIVES ET RISQUES	9
ENTRETIENS	11
A. Ancrage de la politique budgétaire	11
B. Accroître les recettes intérieures pour répondre aux besoins de développement	16
C. Renforcer la qualité des dépenses publiques	17
D. Renforcer le secteur privé et l'inclusion financière pour une croissance durable et inclusive	19
E. Renforcer la gouvernance pour réduire la corruption et remédier aux facteurs de fragilité	19
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME	20
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	22

GRAPHIQUES

1. Indicateurs d'endettement – autre scénario avec un décalage d'un an des exportations de pétrole _____	12
2. Évolution récente de l'économie et perspectives _____	24
3. Composition du PIB et volatilité de la production _____	25
4. Évolution des finances publiques, 2011–21 _____	26
5. Résultats sur le plan fiscal, 2018–22 _____	27

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2019–27 _____	28
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2019–27 (en milliards de francs CFA) ____	29
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2019–27 (en pourcentage du PIB) _____	30
4. Situation monétaire, 2019–27 _____	31
5. Balance des paiements, 2019–27 (en milliards de francs CFA) _____	32
6. Balance des paiements, 2019–27 (en pourcentage du PIB) _____	33
7. Indicateurs de solidité financière, décembre 2016–juin 2021 _____	34
8. Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, 2021–24 _____	35
9. Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2021–231 ____	36
10a. Tableau récapitulatif des projections concernant le programme d'emprunt extérieur ____	37
10b. Nature de la nouvelle dette extérieure, en millions de dollars _____	37
11. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–31 _____	38

ANNEXES

I. Sources de fragilité au Niger _____	36
II. Principales conclusions du rapport d'audit sur les dépenses liées à la COVID-19 réalisées en 2020 _____	42
III. Principales conclusions du rapport sur les exonérations fiscales dans le secteur des industries extractives _____	45
IV. Matrice d'évaluation des risques _____	48

APPENDICE

I. Lettre d'intention _____	49
I. Mémoire de politiques économiques et financières _____	52
II. Protocole d'accord technique _____	75

CONTEXTE

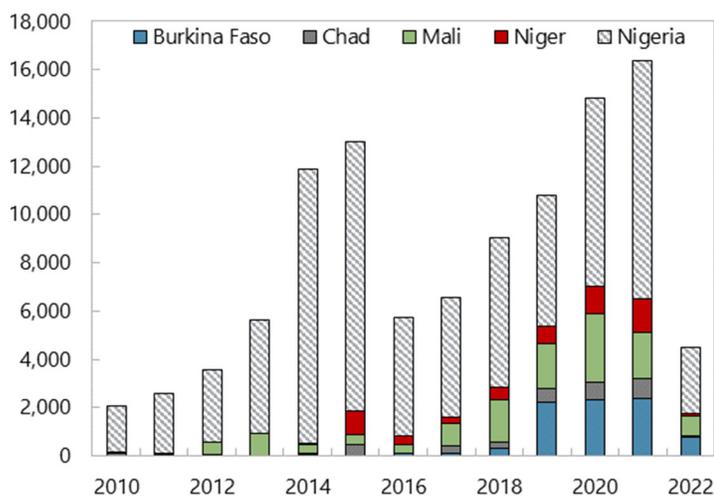
1. Le Niger fait face à un contexte national et international de plus en plus difficile.

La situation sécuritaire au Sahel s'est encore dégradée, notamment dans les régions frontalières avec le Burkina Faso, le Mali et le Nigéria. Le nombre de victimes d'incidents de sécurité en 2021 a dépassé le pic de 2020 (graphique 1a du texte), tandis que le nombre de réfugiés et de personnes déplacées internes demeure élevé¹. Le Niger est aussi confronté au problème grandissant des aléas climatiques. Les inondations qui ont touché le pays en 2020 ont été suivies en 2021 de précipitations défavorables et de longues périodes de sécheresse. En conséquence, la production agricole a diminué et les prix des denrées alimentaires se sont envolés, ce qui a déclenché une profonde crise alimentaire. La guerre en Ukraine aggrave ces difficultés en accentuant les tensions sur les prix des produits alimentaires et des engrais.

2. Malgré les difficultés découlant de l'état de fragilité du pays (annexe I), les autorités sont déterminées à continuer à mettre en œuvre leur programme de réformes.

L'état de fragilité du Niger est essentiellement imputable à des institutions déficientes et à un contrat social embryonnaire. Il est aggravé par l'exposition du pays à

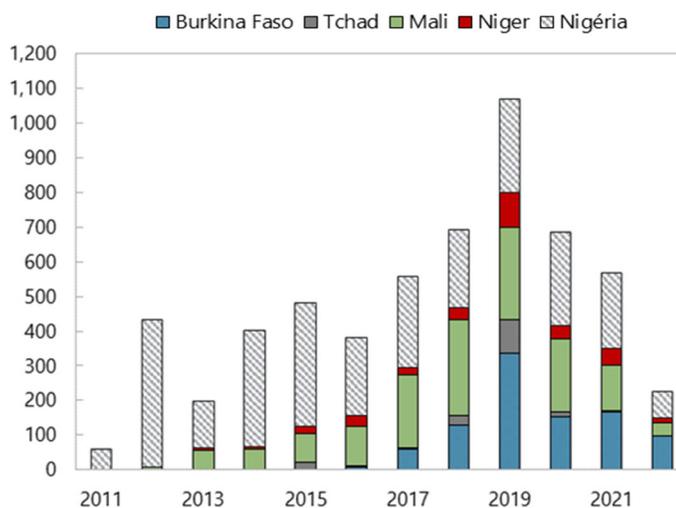
Graphique 1a du texte. Évolution de la situation sécuritaire dans certains pays du Sahel, 2010–22
(nombre de décès)



*Données actualisées au 11 mars 2022.

Sources : ACLED ; calculs des services du FMI.

Graphique 1b du texte. Incidents terroristes dans certains pays du Sahel, 2011–22
(nombre d'incidents)



*Données actualisées au 30 avril 2022.

Sources : Control Risks ; calculs des services du FMI et du Groupe de la Banque mondiale.

¹ Les autorités estiment le nombre de réfugiés et de personnes déplacées internes à respectivement 249 945 et 264 267 à fin 2021.

des chocs climatiques et par une insécurité persistante. Souvent interdépendants, ces facteurs entravent le processus de développement du pays. En outre, de faibles niveaux d'éducation, une pauvreté généralisée et des possibilités d'emploi limitées favorisent le recrutement de jeunes pour des activités liées à des conflits. Les autorités ont élaboré une nouvelle stratégie de développement et de réduction de la pauvreté couvrant la période 2022–26 en vue de remédier à la vulnérabilité et aux problèmes de développement du pays.

ÉVOLUTION RECENTE

3. La pandémie de COVID-19 reste bien maîtrisée au Niger, malgré la lenteur de la campagne de vaccination.

Le nombre de nouveaux cas est faible, malgré une brève hausse en raison du variant Omicron (graphique 2 du texte). Au 22 mai 2022, seuls 6 % de la population environ étaient entièrement vaccinés. L'objectif des autorités est de vacciner 42 % de la population d'ici à fin 2022 et 58,4 % d'ici à décembre 2023 (Mémorandum de politique économique et financière [MPEF], §32).

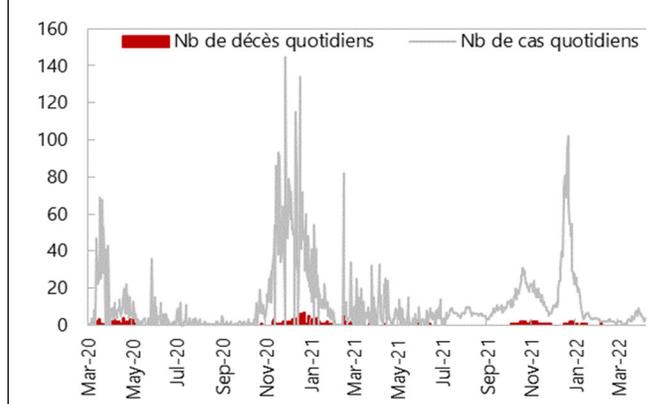
4. Des précipitations défavorables, une sécheresse durable et une multiplication des incidents de sécurité en 2021 ont provoqué une grave crise alimentaire, ce qui a poussé les autorités à réagir.

Environ 4,4 millions de personnes devraient être en situation d'insécurité alimentaire d'ici à la fin de la période de soudure en août 2022. Les autorités mettent en œuvre un plan d'aide pour atténuer les effets de la crise en améliorant l'accès des ménages vulnérables aux denrées alimentaires, tout en protégeant et en renforçant leurs moyens de subsistance grâce à la distribution gratuite de produits alimentaires, à des transferts monétaires et à la vente de céréales, de semences et d'aliments pour animaux à des prix modérés. Les besoins de financement du plan représentent 3,1 % du PIB.

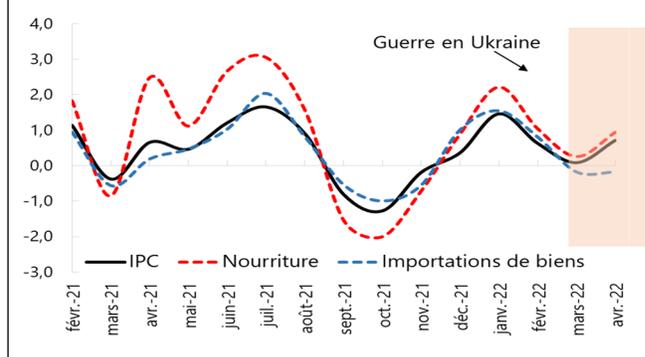
5. Par conséquent, la situation macroéconomique s'est encore détériorée.

La croissance économique a ralenti à 1,3 % en 2021, contre 5,4 % dans le cadre du programme, et est restée inférieure à son niveau potentiel pour la deuxième année consécutive. Sous l'effet de l'envolée des prix des produits alimentaires, l'inflation en glissement annuel s'est hissée à 4,9 % fin 2021. Les tensions exercées par les prix des denrées alimentaires ne se sont pas apaisées, d'où une inflation en glissement annuel de 5,4 %

Graphique 2 du texte. Niger : morbidité et mortalité liées à la COVID-19
(moyenne mobile sur 7 jours)



Graphique 3 du texte. Niger : indice des prix des biens importés
(variation mensuelle en pourcentage)



à fin avril 2022. Le déficit des transactions courantes s'est creusé pour atteindre 13,8 % du PIB en 2021, principalement en raison du recul des recettes d'exportation d'uranium, de la hausse des importations de produits alimentaires et de l'accroissement des importations après le redémarrage de vastes projets d'investissement.

6. Toutefois, le déficit budgétaire a été contenu. Le déficit global a atteint 5,9 % du PIB en 2021, soit moins que les 6,6 % budgétisés, essentiellement en raison de dons plus élevés que prévu. Le total des recettes était inférieur de 4 % aux prévisions au moment de l'approbation du programme en raison de mauvais résultats concernant les taxes sur les biens et services et les échanges internationaux, notamment en raison du retard dans la mise en œuvre de réformes, de résultats économiques moindres et d'une observance fiscale insuffisante par certains segments des milieux d'affaires². La croissance des dépenses est restée maîtrisée l'an dernier ; néanmoins, sa composition s'est améliorée, une part un peu plus importante ayant été consacrée aux investissements et aux transferts sociaux (tableau 1 du texte). La dette contractée ou garantie par l'État s'est hissée à 51,2 % du PIB en 2021, en partie sous l'effet d'une croissance inférieure aux prévisions et d'une dépréciation du taux de change.

		2020	2021 Est.	Variation 2020-21
(1)	Recettes	10,8	10,8	0,0
(2)	Dons budgétaires (dont fonds fiduciaire)	2,1	2,1	0,0
(3)	Dépenses courantes	10,3	10,7	0,4
(4)	Investissements financés sur ressources intérieures	5,0	5,4	0,4
(5)	Prêts nets (oléoduc)	0,5	0,5	0,0
(6) = (1)+(2)-(3)-(4)-(5)	Solde intérieur	-3,0	-3,7	-0,7
(7)	Investissement financé sur prêts étrangers	2,3	2,2	-0,1
(8) = (6)-(7)	Solde budgétaire (définition de l'UEMOA)	-5,3	-5,9	-0,6
(9)	Pour mémoire : investissement financé sur dons étrangers	4,7	5,4	0,7

Sources : ministère des Finances du Niger et calculs des services du FMI.

7. L'achèvement du projet d'oléoduc est à présent prévu pour la mi-2023. Cela s'explique principalement par des retards dans l'achat de terrains, par le déplacement de populations sur le tracé du projet au Bénin, par des problèmes de sécurité et par les perturbations dues à la pandémie de COVID-19. Les autorités des deux pays ont pris des mesures pour surmonter ces difficultés.

² Les principales réformes englobent le lancement de machines à facturation de la TVA et le recours à des factures certifiées pour les commandes et marchés publics, afin d'améliorer les recettes tirées de la TVA et de l'impôt sur le revenu, ainsi que la mise en place du système informatisé de suivi des impôts et des contribuables (SISIC), dans le but de mieux déceler le non-respect des obligations fiscales.

8. La politique monétaire a été accommodante et le secteur financier a été globalement stable en 2021, malgré un accroissement des risques.

La banque centrale a conservé une politique monétaire accommodante³. En conséquence, la croissance du crédit à l'économie s'est établie à 15,4 % en 2021. Dans le secteur bancaire, le ratio de fonds propres s'est amélioré modestement en juin 2021 pour atteindre 14,3 % (au-dessus de la moyenne régionale de l'Union économique et monétaire ouest-africaine [UEMOA] de 12 %). Cependant, les prêts improductifs ont augmenté significativement, pour passer de 15,8 % en juin 2021 à 21,2 % en décembre 2021, en partie en raison de la fin des mesures d'assouplissement temporaire des contraintes réglementaires de la banque centrale.

9. Le secteur de la microfinance a pâti de la mauvaise récolte et de l'insécurité accrue.

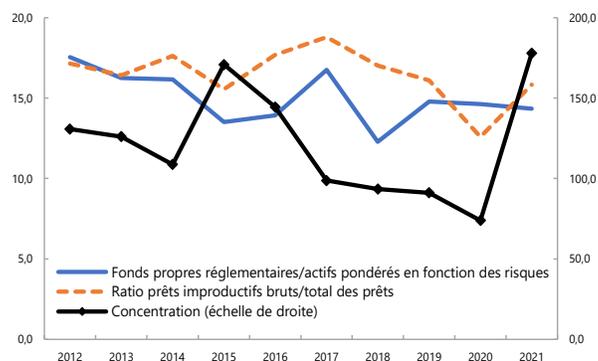
Les prêts improductifs dans le secteur ont augmenté, passant de 13 % durant la période antérieure à la pandémie à 40,3 % en 2021. Le secteur demeure fracturé et fragile et a besoin d'être restructuré. Cependant, les risques pour la stabilité financière sont limités puisque les institutions de microfinancement n'ont que des liens ténus avec le système bancaire. Les autorités ont commencé à mettre en œuvre un plan de restructuration cette année, qui consiste à recapitaliser les grands établissements en ouvrant leur capital aux partenaires stratégiques et à renforcer leurs moyens administratifs (MPEF, §34).

RESULTATS DU PROGRAMME

10. La mise en œuvre du programme a été globalement satisfaisante par rapport aux objectifs à fin décembre 2021 et à fin mars 2022 :

- Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2021 ont été remplis.

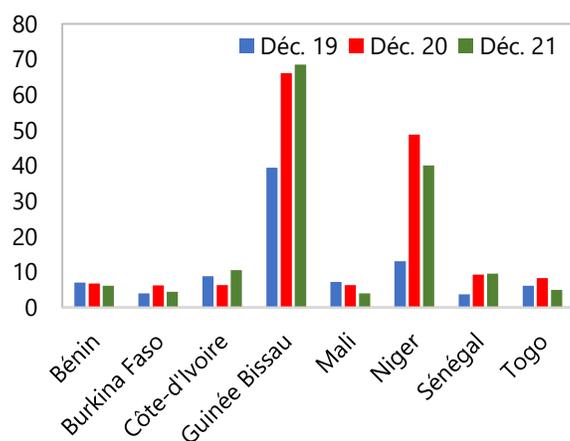
Graphique 4 du texte. Niger : indicateurs de solidité financière (en pourcentage), 2012–21/juin



Sources : BCEAO ; calculs des services du FMI.

La concentration désigne le ratio entre le crédit aux cinq plus gros emprunteurs et les fonds propres réglementaires.

Graphique 5 du texte. Niger : évolution des prêts improductifs dans le secteur du microfinancement dans la région de l'UEMOA



Sources : BCEAO ; calculs des services du FMI.

³ Toutefois, à compter du 16 juin 2022, la BCEAO a décidé de relever le taux de soumission minimal et le taux de la facilité de prêt marginal de 25 points de base, à respectivement 2,25 % et 4,25 %, sans modifier sa stratégie de fourniture de liquidités en quantité illimitée à taux fixe.

- Tous les objectifs indicatifs à fin décembre 2021 ont été atteints mais trois ne l'ont pas été à fin mars 2022. Le plancher des recettes de trésorerie a été manqué de peu (0,05 % du PIB) en raison d'une baisse des droits de douane sur certaines denrées alimentaires de base importées afin d'atténuer les pressions exercées par les prix des produits alimentaires, de restrictions aux échanges persistantes à la frontière avec le Nigéria, d'un moindre respect de la réforme des systèmes certifiés de facturation de la TVA et de la situation sécuritaire. Le plafond fixé pour le financement intérieur net n'a pas été respecté en raison du paiement des fonds en route liés aux dépenses de l'an dernier. En outre, le plafond du solde budgétaire de base, dons budgétaires compris, n'a pas été respecté puisqu'aucun don budgétaire n'a été reçu à fin mars.

11. Tous les repères structurels à fin décembre 2021 et à fin mars 2022 ont été respectés, mais avec des retards pour deux d'entre eux. Tous les repères structurels continus à fin mars 2022 ont été respectés. En outre : i) une note d'orientation contenant des propositions visant à rationaliser les exonérations actuelles et à durcir les procédures d'octroi de nouvelles exonérations a été adoptée en décembre 2021 ; ii) les études de faisabilité des neuf plus grands projets d'investissement ont été produites dans les délais impartis avant leur intégration dans le plan d'investissement et le budget 2022 ; iii) le rapport d'audit sur les dépenses publiques liées à la COVID-19 en 2020, bouclé par la Cour des comptes a été publié avec retard en avril 2022 (annexe II)⁴ ; iv) un rapport annuel décrivant les stocks et les flux d'arriérés fiscaux par exercice, type et degré de recouvrabilité (contenant un calendrier assorti d'objectifs quantitatifs et d'un plan détaillé de réduction des arriérés d'impôt) a été produit ; v) un acte juridique imposant le recueil d'informations sur les bénéficiaires effectifs des sociétés ayant décroché des marchés passés par entente directe, à l'exception des marchés liés à la défense et à la sécurité nationales, a été élaboré et publié sur le portail des marchés publics⁵ ; vi) un plan d'intégration des plateformes numériques de la Direction générale des impôts (DGI) et de la Direction générale des douanes (DGD) a été adopté tardivement en raison d'un léger décalage dans l'assistance technique prodiguée par le FMI. La publication de l'audit par la Cour des comptes des exonérations dans les industries extractives entre 2017 et 2020 (repère structurel à fin décembre 2022) a eu lieu plus tôt que prévu en mai (annexe III).

PERSPECTIVES ET RISQUES

12. Les perspectives à court et moyen terme sont favorables. Selon les projections, l'activité économique devrait rebondir en 2022, à 6,9 %, sous l'effet du redressement de la production agricole et de l'accélération de la mise en œuvre de vastes projets d'investissement liés à l'oléoduc. Cependant, l'inflation resterait temporairement élevée, avant de reculer peu à peu à 2 % à moyen terme. Le déficit budgétaire devrait se creuser par rapport aux objectifs antérieurs, à 6,6 % du PIB

⁴ Le rapport peut être consulté à l'adresse : <http://www.courdescomptes.ne/index.php/publications/rapports-definitifs/send/103-2021/122-rd-cnj-2022-012-01-3-marches-pub-covid>.

⁵ L'acte juridique peut être consulté à l'adresse : <http://www.marchespublics.ne/blog/18>. À la date de la mission, les informations relatives aux bénéficiaires effectifs n'avaient pas encore été recueillies et publiées, sachant qu'aucun nouveau marché lié à la COVID-19 et passé par entente directe n'avait été attribué par les autorités.

en 2022 et à 4,7 % en 2023, avant d'atteindre l'objectif de 3 % en 2024. D'après les projections, le déficit des transactions courantes devrait se creuser d'environ 1,6 point de pourcentage, à 15,4 % du PIB en 2022, essentiellement en raison de la hausse des importations de produits alimentaires et de biens d'équipement en lien avec le projet d'oléoduc. La croissance s'accélérait à moyen terme, pour atteindre ou dépasser 10 %, sur fond d'augmentation de la production de pétrole. Une hausse des prix et de la production de pétrole et une stabilité des financements extérieurs amélioreraient la position extérieure. Selon les projections, le déficit courant devrait donc descendre en dessous de 10 % du PIB à compter de 2024.

13. La dette publique devrait rester orientée à la baisse, compte tenu du recours persistant à des prêts concessionnels et à des dons de donateurs. L'analyse de viabilité de la dette effectuée au moment où les autorités ont sollicité le programme fait apparaître le risque modéré de surendettement global et extérieur encouru par le Niger. D'après les projections, le ratio d'endettement devrait diminuer, compte tenu du rééquilibrage budgétaire mis en œuvre et de la hausse des exportations de pétrole brut à moyen terme, ce qui ramènera la dette contractée ou garantie par l'État à environ 47 % du PIB d'ici à 2027. La trajectoire d'endettement à moyen terme est plus élevée qu'au moment de l'approbation du programme en raison, principalement, de la dépréciation du franc CFA par rapport au dollar.

14. La guerre en Ukraine et les sanctions qui vont de pair devraient avoir un faible impact sur l'économie du Niger, mais elles accentueront les tensions sur les prix des produits alimentaires et des engrais selon les projections. Même si les liens économiques et commerciaux directs entre le Niger et la Russie et l'Ukraine sont ténus, des effets indirects se font sentir à travers les importations de denrées alimentaires en provenance du marché régional⁶. En outre, le Niger étant un pays exportateur net de produits pétroliers, il n'est pas pénalisé par le renchérissement du pétrole, hormis via la hausse des coûts de transport. Les projections laissent entrevoir une légère amélioration des termes de l'échange pour le Niger par rapport aux prévisions antérieures à la guerre en Ukraine. Cependant, les pressions sur les prix des denrées alimentaires et des engrais exacerbent les tensions sociales et la crise alimentaire.

15. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse. Alors que le risque sanitaire lié à la COVID-19 diminue (malgré des taux de vaccination toujours bas), une aggravation de la situation sécuritaire au Sahel, une plus grande instabilité politique dans les pays voisins, une hausse des prix des denrées alimentaires, des conditions climatiques défavorables et de nouveaux retards dans la construction de l'oléoduc pourraient assombrir les perspectives à moyen terme du Niger (annexe IV et graphique 6 du texte). En outre, un resserrement accéléré des conditions financières mondiales pourrait avoir des retombées sur le marché régional de l'UEMOA. Une intensification de la crise provoquée par la guerre en Ukraine pourrait entraîner une réduction sensible des flux d'aide et de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement internationales, qui nuiraient davantage à l'économie nigérienne. Enfin, les risques de liquidité pourraient peser sur la viabilité de la dette,

⁶ En 2019, le total des échanges avec l'Ukraine et la Russie représentait environ 0,4 % du total des courants d'échanges du Niger et moins de 0,2 % de son PIB.

compte tenu de l'échéance moyenne rapprochée de la dette intérieure. À l'inverse, des cours du pétrole et de l'uranium plus élevés que prévu pourraient améliorer les perspectives économiques.

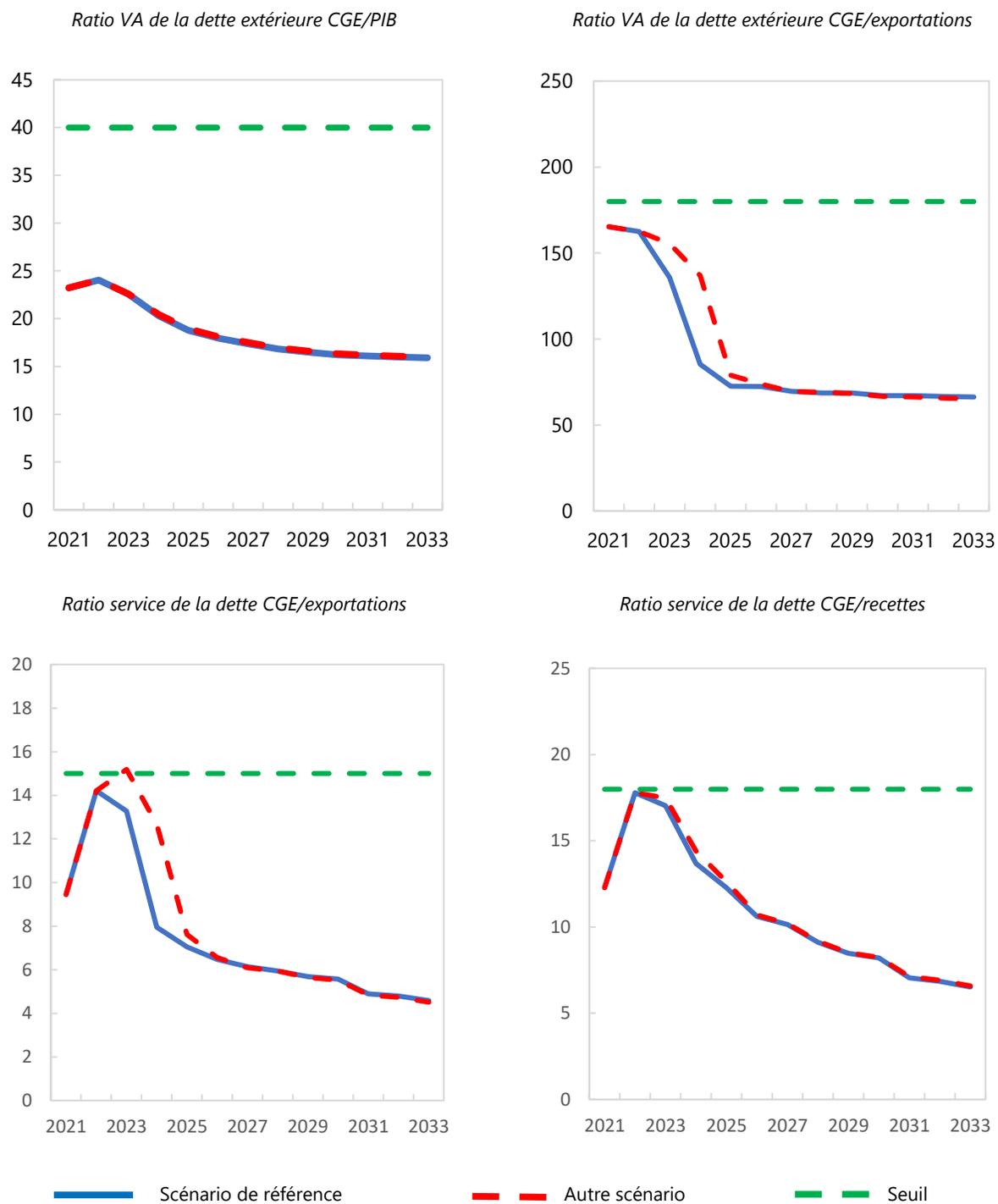
ENTRETIENS

Les entretiens ont porté sur les principaux objectifs du programme et sur la stratégie d'action pour 2022 et 2023.

A. Ancrage de la politique budgétaire

16. Les autorités augmenteront les dépenses en 2022 pour répondre aux besoins urgents et atténuer les effets de la crise alimentaire (tableau 2 du texte). L'écart par rapport au budget permettrait un surcroît de dépenses de 99,8 milliards de francs CFA (1,1 % du PIB) pour l'achat de céréales dans le cadre de la distribution de denrées alimentaires aux populations vulnérables, la mise en œuvre du plan d'urgence destiné à financer les aliments pour animaux, l'acquisition d'engrais et de pesticides, le programme de renforcement de la résilience des cultures irriguées, dont la gestion de l'eau, la distribution de semences et d'engrais, et le programme de restauration des infrastructures scolaires (MPEF, §16).

Graphique 1. Niger : indicateurs d'endettement – autre scénario avec un décalage d'un an des exportations de pétrole



Source : estimations des services du FMI.

Tableau 2 du texte. Niger : dépenses d'urgence en 2022

	Milliards de FCFA	Pourcentage du PIB
Acquisition de céréales à distribuer	21,5	0,24%
Soutien à l'alimentation du bétail	23,2	0,26%
Acquisition d'engrais et de pesticides	20,1	0,22%
Plan de soutien à l'agriculture irriguée	15	0,17%
Aide à la restauration des infrastructures scolaires vétustes	20	0,22%
Total	99,8	1,10%

Sources : ministère nigérien des Finances ; calculs des services du FMI.

17. En outre, le changement de stratégie de l'Association internationale de développement (IDA) devrait aggraver la position budgétaire en 2022 et entraîner une réduction du montant des dons à moyen terme. Conformément aux nouvelles conditions de financement, à compter du 1^{er} juillet 2022, la dotation des pays exclusivement IDA considérés comme présentant un risque modéré de surendettement (dont le Niger) prendra uniquement la forme de crédits. La transformation des dons en crédits augmentera mécaniquement le déficit de 0,6 % du PIB en 2022, tandis que l'impact sur la dette sera faible, étant donné le degré élevé de concessionnalité des nouvelles conditions de financement.

18. Les autorités prennent des mesures correctives portant sur les recettes pour limiter le dépassement du budget de cette année. Le coût des mesures visant à remédier au dérapage par rapport aux objectifs de recettes est estimé à environ 0,3 % du PIB (23,4 milliards de francs CFA) d'ici à la fin de l'année, ces gains devant pour l'essentiel être permanents. Il s'agit notamment de mesures de réduction de la fraude fiscale, de renforcement des contrôles, d'accélération de la transformation numérique et d'amélioration de l'administration des recettes (MPEF, §20 ; MPEF, encadré 3). Par ailleurs, après l'élaboration du rapport sur le stock et les flux d'arriérés fiscaux (repère structurel à fin mars 2022), les autorités ambitionnent de mettre rapidement en place des mesures pour percevoir les arriérés recouvrables (avec un rendement exceptionnel attendu de plus de 0,2 % du PIB). Qui plus est, les autorités prévoient de relever les taux de la taxe à la réexportation pour certains produits afin qu'ils correspondent à ceux de la taxe à la consommation, ce qui réduirait l'arbitrage fiscal et la fraude, d'où des recettes supplémentaires⁷.

19. Toutefois, le déficit budgétaire devrait se creuser en 2022 pour atteindre 6,6 % du PIB (contre 5,4 % du PIB au moment de l'approbation du programme). Plus précisément, 0,6 % du PIB de l'écart déficitaire découle mécaniquement de l'évolution des conditions de financement de l'IDA, et non pas d'une mesure de politique budgétaire délibérée. En outre, il faudrait 1,1 % du PIB de plus pour faire face aux dépenses d'urgence. Ces écarts seront en partie compensés par un surcroît de recettes d'environ 0,5 % du PIB provenant du recouvrement d'arriérés fiscaux ainsi que par des dons supplémentaires d'autres partenaires au développement, afin de contrebalancer en

⁷ La taxe à la réexportation est inférieure à la TVA pour certains produits comme le riz et le sucre. Les autorités augmentent la taxe à la réexportation pour les produits qui sont très exposés à la fraude, à savoir ceux qui sont déclarés comme étant destinés à la réexportation alors qu'ils sont consommés dans le pays.

partie la baisse des dons de la Banque mondiale. Le déficit supplémentaire serait intégralement financé sur le marché régional, qui jusqu'à présent reste liquide et affiche des taux d'intérêt historiquement bas.

Tableau 3 du texte. Niger : rendements des recettes résultant des mesures correctives en 2022

Entités	Mesures	Nature ponctuelle ou permanente	Montants recouverts	
			Milliards de FCFA	Pourcentage du PIB
Direction générale des impôts (DGI)	Renforcements des contrôles fiscaux et de la coopération avec les bureaux de douane régionaux	Permanente	9,206	0,101
	Accélérer les travaux du comité ad hoc chargé de réprimer l'évasion fiscale dans les différentes régions du pays	Permanente	1,500	0,017
	Accélérer le règlement des contentieux	Permanente	3,000	0,033
	Recouvrement des impôts sur les activités minières dans les régions comportant des sites d'exploitation aurifère	Permanente	1,000	0,011
	Mise en service des directions et centres régionaux des impôts nouvellement créés	Permanente	3,000	0,033
	Recouvrement des dettes fiscales en souffrance	Ponctuelle	21,750	0,239
	Sous-total	-	39,456	0,434
Direction Générale des Douanes (DGD)	Lutter contre la corruption en révisant les critères d'exécution appliqués aux chefs des bureaux des douanes et aux contrôleurs	Permanente	0,730	0,008
	Lutter contre la corruption en renforçant les contrôles sur les certificats d'origine UEMOA	Ponctuelle	0,350	0,004
	Marquage moléculaire des produits pétroliers	Permanente	0,300	0,003
	Mise en service du guichet unique pour le commerce extérieur (GUCE)	Permanente	2,050	0,023
	Passage au numérique dans les administrations fiscale et douanière	Permanente	0,750	0,008
	Renforcement des contrôles en vue de régulariser les documents T1 non apurés et les déclarations provisoires concernant les abats congelés	Ponctuelle	1,470	0,016
	Aligner la taxe à la réexportation sur la taxe à la consommation pour certains produits	Permanente	-	-
Sous-total	-	5,650	0,062	
Total	-	45,106	0,496	

Sources : ministère des Finances, direction générale des impôts et direction générale des douanes du Niger ; calculs des services du FMI.

20. Les autorités n'ont pas répercuté la hausse des prix mondiaux de l'énergie sur les consommateurs. Pour équilibrer l'arbitrage entre les coûts budgétaires des subventions implicites (relatifs aux pertes de recettes potentielles liées aux prix de détail inchangés) et les effets sur la population, les services du FMI ont recommandé une répercussion partielle sur les prix intérieurs, en ayant conscience des contraintes d'économie politique et de la nécessité de protéger les personnes les plus vulnérables en étoffant les programmes sociaux à l'aide de transferts temporaires, ciblés et transparents. Cependant, les autorités ont plaidé en faveur du maintien des prix à un niveau constant. Elles ont pris acte de l'absence de subventions directes à l'énergie, sachant que le Niger est un pays exportateur net de produits pétroliers raffinés et que les prix de détail actuels sont suffisants pour couvrir les coûts de production. Un ajustement des prix à la pompe aurait un impact négatif sur la population du fait d'une augmentation des coûts de transport. Toutefois, le prix à l'exportation des produits pétroliers a été revu à la hausse, mais dans une moindre mesure que pour l'augmentation des prix internationaux.

21. La moitié de l'allocation de DTS a été utilisée à des fins de développement et pour des dépenses prioritaires en 2021, conformément aux recommandations des services du FMI

pendant les négociations autour du programme, et le reste le sera en 2022⁸. L'allocation a contribué à améliorer la sécurité alimentaire et à augmenter les investissements en infrastructures qui s'imposent. Elle a aussi permis de financer des dépenses sécuritaires urgentes. Les ressources de l'allocation ont transité par le budget après avoir été rétrocédées par la banque centrale régionale à des conditions hautement concessionnelles (prêt sur 20 ans assorti d'un taux d'intérêt fixe de 0,05 % par an). Les autorités prévoient d'utiliser le reste de l'allocation en 2022 pour financer les besoins urgents liés à la distribution de denrées alimentaires et aux aliments pour animaux.

22. Malgré l'assouplissement des objectifs de déficit à court terme, les autorités restent déterminées à respecter la norme de déficit de l'UEMOA d'ici à 2024. Le déficit se creusera modestement en 2023, à 4,7 % du PIB (contre 4,2 % du PIB au moment de l'approbation du programme), pour lisser l'ajustement et tenir compte d'une diminution attendue des dons de soutien budgétaire à l'avenir. Compte tenu du caractère temporaire des mesures de dépenses, l'écart pourra en grande partie se résorber en 2023. À moyen terme, les exportations de pétrole devraient faire augmenter les recettes de 1,3 % du PIB, ce qui contribuera au rééquilibrage budgétaire. En outre, compte tenu du programme de réformes visant à accroître les recettes intérieures, qui devrait porter ses fruits, et des dons-projets supplémentaires de donateurs autres que la Banque mondiale⁹, le déficit budgétaire devrait être ramené à 3 % du PIB en 2024.

Tableau 4 du texte. Niger : sources de rééquilibrage budgétaire
(en pourcentage du PIB)

	Niveau de réf. 2019	Dégradation Δ 2019–21	Rééquilibrage		Global
			Δ 2022–23	Δ 2023–24	Δ 2019–24
Recettes, secteur des ressources naturelles	1,7	-0,1	0,4	0,8	1,3
Recettes, autres	9,5	-0,3	0,7	0,0	1,3
Dons budgétaires (dont fonds fiduciaire ARC)	2,6	-0,4	0,3	0,0	-1,3
Dépenses intérieures	14,8	1,9	-0,5	-0,7	1,1
Dépenses en capital financées sur prêts étrangers	2,6	-0,4	0,0	-0,1	-0,4
Solde budgétaire / rééquilibrage total	-3,6	-2,3	1,9	1,7	0,6
<i>Pour mémoire : Taux de croissance moyen composé du PIB</i>		4,7%	9,3%	14,7%	8,5%

1/ L'évolution défavorable des dons budgétaires en 2019–21 est en partie due à des effets de base, compte tenu du résultat exceptionnellement élevé en 2019.

23. Les autorités continueront à faire preuve de prudence en matière de dette extérieure pour contenir les facteurs de vulnérabilité. Le Niger continuera à privilégier les financements extérieurs sous la forme de prêts concessionnels et de dons. Les services du FMI ont recommandé aux autorités de poursuivre leurs efforts pour allonger la durée moyenne de remboursement de la

⁸ L'allocation totale représentait 1,2 % du PIB.

⁹ Il s'agit de dons-projets supplémentaires par rapport à des projections antérieures des services du FMI. Ces dons-projets remplacent dès lors des prêts prévus précédemment.

dette intérieure, à savoir 5,2 ans actuellement, afin de réduire l'exposition au risque de refinancement.

24. La dette contractée ou garantie par l'État du Niger s'élevait à 51,2 % du PIB à fin 2021.

La dette extérieure contractée ou garantie par l'État compose 65 % de l'encours total de la dette, et les créanciers multilatéraux en représentent l'essentiel (environ quatre cinquièmes). Dans le scénario de référence, le ratio dette extérieure contractée ou garantie par l'État/PIB devrait culminer à près de 34 % en 2022, puis suivre une trajectoire orientée à la baisse à moyen et long terme, à mesure qu'une croissance solide et résiliente se concrétisera et que l'ajustement budgétaire se poursuivra.

25. L'édification des bases d'un système transparent de gestion des recettes pétrolières est en cours.

Les autorités commenceront, avec l'assistance technique du FMI, à élaborer un système de gestion des ressources pétrolières conforme aux meilleures pratiques internationales. Ce dispositif mettra aussi en place des mesures de sauvegarde afin que les recettes publiques tirées de l'exploitation du pétrole relèvent de la responsabilité du ministère des Finances et soient transférées au budget.

26. Les autorités prévoient de réduire les dépenses et d'en redéfinir les priorités si les risques de dégradation se concrétisent.

Les autorités s'engagent à ajuster les dépenses au-delà des salaires et du service de la dette afin de compenser toute insuffisance des recettes, dons compris, dans l'optique d'atteindre le nouvel objectif de déficit. Pour garantir cet ajustement, les autorités s'appuieraient sur un comité de trésorerie qui suit régulièrement le recouvrement des recettes et autorise les dépenses en conséquence (MPEF, §19).

B. Accroître les recettes intérieures pour répondre aux besoins de développement

27. Les réformes dans les domaines couverts par la conditionnalité du programme et ailleurs progressent, mais les efforts déployés ne transparaissent pas encore totalement dans les rendements des recettes.

Les autorités considèrent l'accroissement des recettes comme une priorité majeure pour le rééquilibrage budgétaire et le financement du développement et des dépenses sociales.

28. Des mesures ont été prises pour élargir l'assiette de la TVA et améliorer l'observance fiscale.

L'utilisation de machines à facturation de la TVA et l'adoption de la facturation certifiée en sont actuellement au stade du développement, après l'expérimentation menée auprès de 500 contribuables. La facturation certifiée s'est traduite par un plus grand respect des obligations fiscales parmi les grandes et moyennes entreprises. En revanche, les petites entreprises et les détaillants se sont davantage opposés à cette réforme, notamment en raison du coût d'acquisition des machines, d'une mauvaise compréhension de la réforme et de la fraude à la déclaration du chiffre d'affaires. Les autorités ont pris plusieurs mesures pour améliorer l'observance fiscale (MPEF, §18, §23). Conformément aux recommandations d'un récent rapport d'assistance technique

du FMI, les services du FMI ont évoqué la nécessité de rendre les crédits de TVA totalement et systématiquement opérationnels pour garantir la neutralité fiscale et la viabilité de la TVA, tout en réduisant le besoin d'exonérations. Cette réforme augmenterait aussi les recettes tirées de l'impôt sur les bénéficiaires grâce à une information systématique sur le chiffre d'affaires.

29. Des mesures ont aussi été prises pour améliorer l'observance fiscale à travers la dématérialisation et l'interconnexion des services fiscaux. Tous les services fiscaux à Niamey sont reliés au système informatisé de suivi des impôts et des contribuables (SISIC). La mise en place du SISIC a aussi débuté dans les départements et communes. En outre, les autorités ont entamé le processus de création d'un cadastre fiscal en vue d'un possible impôt sur le patrimoine à l'avenir.

30. Les autorités prennent aussi des mesures pour renforcer l'administration des douanes. L'objectif des réformes consiste à : i) lutter contre la corruption en contrôlant les certificats d'origine UEMOA et en modifiant les critères d'évaluation des performances applicables aux hauts fonctionnaires des douanes ; ii) créer un guichet unique reposant sur le logiciel ASYCUDA, qui regroupe l'ensemble des documents douaniers ; iii) accélérer la transformation numérique en exploitant les informations du SISIC ; et iv) durcir les contrôles pour régulariser la valeur déclarée de certains produits. Sur les recommandations de l'assistance technique du FMI, les autorités prévoient aussi d'automatiser complètement les processus liés au répertoire des contribuables, aux déclarations en douane et aux bilans des sociétés d'ici à fin mars 2023 (nouveau repère structurel proposé) et de continuer à interconnecter les systèmes informatiques de la DGI et de la DGD d'ici à fin septembre 2023 (nouveau repère structurel proposé).

31. Le marquage moléculaire des produits pétroliers a commencé, mais les inspections n'ont pas encore démarré. Les importations et produits sur le marché intérieur font l'objet d'un marquage, ce qui réduit donc les activités de contrebande. Cependant, les opérations d'inspection et de contrôle n'ont pas débuté comme prévu en décembre 2021, en raison de divers obstacles, dont le manque d'agents qualifiés et de véhicules. Les autorités estiment que les inspections pourront véritablement démarrer d'ici à fin 2022.

32. Les autorités prennent aussi des mesures pour dégager un surcroît de recettes. Elles publieront un rapport annuel en ligne sur les dépenses fiscales à compter de fin septembre 2022 (nouveau repère structurel proposé). Sur les recommandations de l'assistance technique du FMI, le gouvernement adoptera une feuille de route pour réexaminer et simplifier l'actuel code des impôts (repère structurel à fin juin 2022) et préparera la révision du code des impôts (MPEF, §23).

C. Renforcer la qualité des dépenses publiques

33. Les autorités entendent redoubler d'efforts pour améliorer la qualité et l'efficacité des dépenses publiques. Les autorités restent déterminées à accroître les dépenses publiques consacrées à l'éducation et à la protection sociale afin de favoriser le développement du capital humain et de mieux protéger les populations vulnérables.

- En matière d'éducation, elles privilégieront l'accessibilité et la qualité. Sur le premier point, elles prennent des mesures pour améliorer l'accès à l'éducation des filles, des enfants handicapés et des enfants des régions en proie à des problèmes sécuritaires : i) en construisant de nouvelles écoles et résidences étudiantes ; ii) en examinant les possibilités d'apprentissage à distance (y compris sous la forme d'émissions de radio et télévision) ; et iii) en versant des aides (par exemple le soutien apporté aux familles et les bourses d'études). Sur le deuxième point, les principales mesures pour 2022 sont notamment les suivantes : i) organiser des programmes de formation des enseignants ; ii) revoir le processus de recrutement et les perspectives d'évolution professionnelle des enseignants en vue d'attirer les talents ; iii) adapter les programmes scolaires à la demande sur le marché du travail ; et iv) moderniser les supports pédagogiques (dont les manuels) à des fins de qualité. Elles répondront aussi aux besoins urgents liés au délabrement des infrastructures scolaires. À ce titre, elles ont recensé des modèles pour construire des écoles à moindre coût.
- En matière de protection sociale, les autorités élaboreront des indicateurs pour suivre l'exécution des dépenses sociales dans les principaux domaines prioritaires, dont la santé et la nutrition, la protection des enfants dans les zones fragiles et le renforcement de la résistance aux chocs au sein des catégories vulnérables et marginalisées, en particulier les femmes et les jeunes (MPEF, §25).

34. Les autorités ont accompli des progrès sur le front de la mise en place du compte unique du Trésor. Si les comptes de plusieurs banques publiques ont été clôturés, le périmètre du compte unique du Trésor doit encore être élargi aux administrations locales et aux fonds de donateurs. Les services du FMI se sont aussi penchés sur la nécessité de procéder à un nouveau recensement des comptes des entités publiques.

35. Les autorités accélèrent aussi les réformes destinées à renforcer la gestion des finances publiques en vue d'améliorer l'efficacité et la transparence des dépenses. Le système de double autorisation en autorisations d'engagement/crédits de paiement (AE/CP) a commencé à être mis en place avec une phase d'expérimentation qui concerne cinq ministères ayant de gros projets d'investissement. À l'issue de cette phase pilote, les autorités entendent élargir la réforme AE/CP à l'ensemble des ministères. La décentralisation des ordres de paiement est aussi entrée dans une phase d'expérimentation. Dans l'optique d'accroître la transparence et l'efficacité des dépenses, les autorités dématérialiseront l'ensemble des émissions budgétaires de dépense d'ici à fin septembre 2023 (nouveau repère structurel proposé), afin d'améliorer la transmission des documents de dépense entre les comptables et les ordonnateurs. Elles dématérialiseront aussi toutes les autorisations de dépense d'ici à fin décembre 2023 (nouveau repère structurel proposé). La procédure de sélection des projets d'investissement est aussi en train d'être renforcée. À compter du budget 2023, une étude de faisabilité sera réalisée pour l'ensemble des projets d'investissement d'un montant total supérieur à 5 milliards de francs CFA (repère structurel continu).

D. Renforcer le secteur privé et l'inclusion financière pour une croissance durable et inclusive

36. Les autorités accélèrent le programme de réformes structurelles dans le but de lever les obstacles les plus contraignants au développement et à la diversification du secteur privé.

Elles ont modernisé le cadre institutionnel de dialogue public-privé en s'inspirant des meilleurs exemples de la région, notamment en veillant à ce qu'il soit inclusif pour tenir compte de la diversité des acteurs du secteur privé nigérien. Le gouvernement met aussi la dernière main à une charte des petites et moyennes entreprises qui vise à créer un environnement propice à leur croissance et à réduire le poids de l'économie informelle, en simplifiant encore les procédures de création d'une entreprise, en renforçant les mécanismes d'accès au financement, en améliorant les conditions d'accès aux marchés publics et en prenant des mesures d'allègement fiscal (MPEF, §33).

37. La stratégie nationale de finance inclusive est une composante essentielle du programme gouvernemental en faveur de l'inclusion financière (MPEF, §34). L'intermédiation financière est très limitée au Niger. Seuls 17,5 % de la population ont recours aux services financiers, contre 60 % à l'échelle de l'UEMOA. Dans ce contexte, les autorités ont mis sur pied plusieurs fonds pour stimuler le secteur :

- Le Fonds de développement de l'inclusion financière (FDIF) devrait renforcer les moyens financiers et techniques des prestataires de services financiers afin qu'ils puissent répondre à la demande de financement dans les zones rurales.
- Le Fonds national d'appui aux petites et moyennes entreprises et moyennes industries (FONAP), qui entrera en activité en juin 2022, améliorera l'accès des petites et moyennes entreprises aux services financiers grâce à des garanties de crédit et à un renforcement des capacités.
- Pour remédier à l'offre de crédit limitée au secteur agricole, les autorités ont lancé un projet pilote de warrantage paysan. En outre, le Fonds d'investissement pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FISAN), créé en 2017, vise à développer le financement rural et le financement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger.

E. Renforcer la gouvernance pour réduire la corruption et remédier aux facteurs de fragilité

38. Les autorités ont à nouveau exprimé leur ferme détermination à assurer une bonne gouvernance et à lutter contre la corruption. Les fonctionnaires mêlés aux récents scandales de détournement de fonds font l'objet de sanctions administratives et de poursuites judiciaires. De nouvelles mesures correctives, en faveur d'une dématérialisation totale, notamment, ont été prises ou sont à l'étude pour réduire l'exposition de la chaîne de dépenses à la fraude et à la corruption. Le rapport de la Cour des comptes sur les dépenses liées à la COVID-19 en 2020, qui a été publié récemment, met en évidence plusieurs carences dans les systèmes de passation de marchés publics

(annexe II). Le gouvernement s'est engagé à appliquer, d'ici à la fin de l'année, l'une des principales recommandations du rapport, concernant la mise en place d'un mécanisme de suivi de l'application des recommandations des rapports d'audit des marchés publics commandés chaque année par l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP) (MPEF, §27).

39. Les autorités entendent appliquer cette année de nouvelles mesures pour renforcer encore les dispositifs de gouvernance et de lutte contre la corruption. Compte tenu des lacunes constatées dans le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) du Niger dans le rapport d'évaluation mutuelle 2021 du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)¹⁰, les autorités prévoient de renforcer le dispositif de LBC/FT en adoptant une nouvelle stratégie nationale en la matière ainsi qu'un plan d'action visant à appliquer les recommandations du rapport du GIABA (MPEF, §36) avant la fin de 2022. Les autorités entendent aussi garantir la mise en œuvre intégrale du nouveau régime de déclaration de patrimoine par les hauts fonctionnaires à l'aide d'un guide pratique. Elles s'engagent aussi à faire en sorte que tous les membres du gouvernement soient à jour de leurs déclarations (MPEF, §35). Les autorités échangent avec la Cour des comptes sur les modalités de la mise en œuvre du nouveau régime de déclaration de patrimoine. Parmi les questions qui n'ont pas encore été tranchées figurent i) l'adoption d'une note d'orientation sur la manière de remplir le nouveau modèle de déclaration et ii) la définition avec la Haute autorité de protection des données à caractère personnel des informations pouvant être publiées.

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

40. Des modifications du programme et un suivi sont nécessaires. Pour tenir compte des changements intervenus dans le cadre macroéconomique, qui s'expliquent en grande partie par l'impact de l'évolution des conditions de financement de l'IDA et par la nécessité de prendre en considération les dépenses d'urgence pour faire face à la crise alimentaire, les autorités sollicitent une modification de la conditionnalité du programme comme suit :

- Modification de critères de réalisation concernant le plafond de financement intérieur net et des deux objectifs indicatifs relatifs au solde budgétaire de base (dons budgétaires compris, à l'exclusion des dons) à compter de fin juin 2022 pour tenir compte du besoin d'un surcroît de financement intérieur afin de combler un déficit plus important en 2022 (tableau 1 du MPEF).
- Modification de critères de réalisation concernant le plafond de financement intérieur net avec un ajusteur pour les paiements des obligations intérieures (fonds en route, tableau 1 du MPEF).

¹⁰ Le Groupe d'action financière (GAFI) est l'organe qui fait référence à l'échelle internationale en matière de LBC/FT. Le GIABA, organe régional de type GAFI, a évalué le respect par le Niger des recommandations du GAFI et l'efficacité de son dispositif de LBC/FT, et publié un rapport d'évaluation mutuelle en 2021, voir <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/fur/GIABA-Mutual-Evaluation-Republic-Niger-2021.pdf>.

- Modification de l'objectif indicatif portant sur le plancher de solde budgétaire de base, y compris les dons de soutien budgétaire, avec un ajusteur pour l'insuffisance des dons budgétaires extérieurs (tableau 1 du MPEF).
- Définition de nouveaux critères de réalisation et objectifs indicatifs pour l'ensemble des indicateurs concernés pour décembre 2022 jusqu'en juin 2023 (tableau 1 du MPEF).

41. Le Niger a toujours des besoins de financement urgents, et la coopération du FMI est indispensable pour mobiliser le soutien d'autres partenaires au développement. Les besoins de financement extérieur sont estimés à environ 799 milliards de francs CFA au cours de la période 2022–24. Les besoins de financement devraient diminuer peu à peu durant la période du programme, sachant que la mise en œuvre des réformes s'accéléra et que les exportations de pétrole consolideront encore le compte des transactions courantes. L'aide financière du FMI devrait contribuer à la mobilisation du soutien budgétaire de donateurs multilatéraux et bilatéraux. Le programme est intégralement financé, avec des engagements fermes de financement en place pour les 12 prochains mois et de bonnes chances d'obtenir des financements suffisants pour le reste de la période du programme.

Tableau 5 du texte. Niger : besoins et sources de financement extérieur
(en milliards de francs CFA)

	2021	2022	2023	2024
Total des besoins de financement	1.528	1.408	1.496	1.380
Déficit du compte des transactions courantes (hors dons)	1.307	1.481	1.429	1.134
Amortissement de l'administration centrale	104	126	153	148
Variation brute des AEN (+: hausse)	118	-200	-87	98
Total des sources de financement	1.251	1.127	1.252	1.106
Investissements directs étrangers	280	380	410	375
Financement lié aux projets	628	656	675	704
Autres flux	343	91	167	27
Besoin de financement	277	281	243	274
Aide budgétaire	229	215	212	243
BAfD	12
UE	43	34	34	35
France	20	9	9	...
Luxembourg	1
Autres 1/	155	173	169	209
Financement du FMI	32	61	31	31
Fonds fiduciaire ARC	16	4	0	0
Écart de financement résiduel	0	0	0	0

1/ Les montants estimés englobent l'appui budgétaire accordé par la Banque mondiale en 2022–24, qui sera rendu effectif après confirmation officielle au terme de la procédure d'approbation interne.

42. La capacité du Niger à rembourser le FMI demeure satisfaisante. Comme le Niger a abondamment utilisé les ressources du FMI auparavant, l'encours de crédit du pays envers le FMI en pourcentage de la quote-part figure parmi les plus élevés des programmes antérieurs menés au titre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance : il culmine à près de 300 % de la quote-part en 2024 (tableau 11). Les obligations de rembourser le FMI culminent à

1,2 % des exportations en 2023 et à 2,0 % des recettes budgétaires en 2027–29. Les risques qui pèsent sur le programme sont notamment une aggravation de l'instabilité dans les pays voisins ou au Niger, de nouveaux retards dans la construction de l'oléoduc et des lacunes dans la mise en œuvre des politiques, autant de facteurs qui pourraient se traduire par une poursuite de l'accumulation de dettes. Les risques sont réduits dans le cadre du programme par l'action des pouvoirs publics en faveur, notamment, de l'élargissement de l'espace budgétaire, de la consolidation des institutions de premier plan et du renforcement de la résilience de l'économie. Le Niger s'est distingué par des remboursements au FMI dans les délais impartis.

43. Évaluation des sauvegardes. La BCEAO a appliqué toutes les recommandations issues de l'évaluation du dispositif de sauvegardes menée en 2018, qui a permis de constater que les dispositifs de gouvernance de la BCEAO étaient globalement adaptés et que son système de contrôle était solide. Conformément au cycle quadriennal des sauvegardes des banques centrales régionales, une évaluation actualisée de la BCEAO doit avoir lieu en 2022.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

44. Les résultats du programme ont été globalement satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2021 ont été remplis. Tous les objectifs indicatifs à fin décembre 2021 et tous les objectifs indicatifs à fin mars 2022, sauf trois (le plancher de recettes de trésorerie, le plafond de solde budgétaire de base, dons budgétaires compris, et le plafond de financement intérieur net), ont été atteints. Tous les repères structurels continus à fin mars 2022 ont été respectés. En outre, les trois repères structurels à fin décembre 2021 et les trois repères structurels à fin mars ont tous été respectés, mais avec des retards pour deux d'entre eux.

45. Le Niger fait face à un environnement national et international difficile. Les faibles précipitations enregistrées l'an dernier et une dégradation de la situation sécuritaire ont provoqué une chute de la production agricole et une grave crise alimentaire. Environ 4,4 millions de personnes devraient être en situation d'insécurité alimentaire durant la période de soudure cette année. La guerre en Ukraine aggrave ces difficultés en accentuant les tensions sur les prix des denrées alimentaires et des engrais.

46. Toutefois, l'économie nigérienne devrait opérer un rebond cette année. Après deux années consécutives de croissance inférieure à son niveau potentiel, la croissance économique devrait s'accélérer à 6,9 % en 2022, selon les projections, sous l'effet du redressement de la production agricole et de la mise en œuvre plus rapide de vastes projets d'investissement liés à l'oléoduc entre le Niger et le Bénin.

47. Un creusement temporaire du déficit budgétaire est bienvenu pour répondre aux besoins de dépenses urgents liés à la crise alimentaire. Néanmoins, les autorités restent déterminées à renouer avec les objectifs à moyen terme. Selon les projections, le déficit budgétaire 2022 devrait se creuser pour atteindre 6,6 % du PIB afin de répondre aux besoins de dépenses urgents en lien avec la grave crise alimentaire. Un allègement modeste du déficit à hauteur de 0,5 % du PIB par rapport au moment de l'approbation du programme est aussi attendu

en 2023 pour lisser l'ajustement et tenir compte de la baisse prévue du niveau des dons budgétaires à l'avenir. Cependant, les autorités sont toujours résolues à atteindre l'objectif de déficit de 3 % du PIB d'ici à 2024. Les services du FMI estiment que le projet d'ajustement budgétaire est difficile à réaliser, mais à la portée du pays, compte tenu du caractère temporaire des dépenses d'urgence en 2022 et des perspectives de hausse des recettes pétrolières ainsi que des efforts déployés pour accroître les recettes intérieures.

48. La hausse des recettes intérieures et l'amélioration de la qualité des dépenses demeurent des priorités essentielles. Les autorités nigériennes prévoient de poursuivre les progrès accomplis durant la première revue pour accélérer l'intégration des systèmes d'administration fiscale de la DGI et de la DGD. Elles prévoient aussi de simplifier le régime fiscal actuel, conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI. Des réformes visant à améliorer la qualité des dépenses publiques et l'offre de biens publics ont aussi été engagées. Les autorités sont déterminées à accroître les dépenses publiques consacrées à l'éducation et à la protection sociale afin de favoriser le développement du capital humain et de mieux protéger les populations vulnérables. Il est impératif de renforcer les systèmes de gestion des finances publiques pour atteindre ces objectifs.

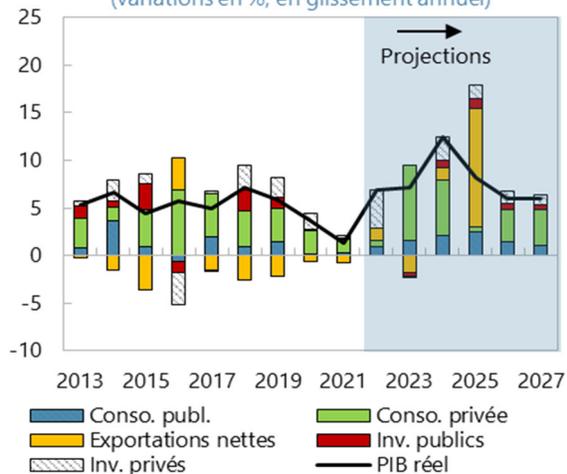
49. Les autorités doivent continuer à aller de l'avant pour renforcer la stratégie de gouvernance. La publication du rapport d'audit des dépenses liées à la COVID-19 et du rapport d'audit sur les exonérations fiscales au profit des industries extractives a fortement contribué à accroître la transparence. Les autorités s'engagent à améliorer la gouvernance et à lutter contre la corruption en consolidant le dispositif de LBC/FT, en mettant résolument en place le nouveau modèle de déclaration de patrimoine, en renforçant les mécanismes de contrôle de la chaîne de dépenses afin de réduire son exposition aux risques de corruption et de détournement de fonds, et en poursuivant systématiquement les agents publics soupçonnés de corruption.

50. Sur la base des résultats et des engagements obtenus au titre du programme, les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et à la demande de modification de critères de réalisation.

Graphique 2. Niger : évolution récente de l'économie et perspectives

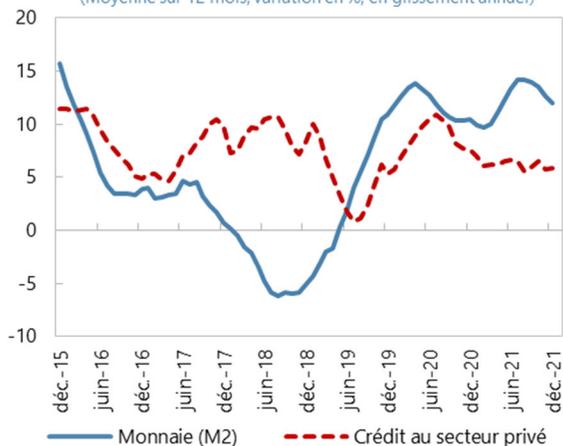
La croissance a continué à ralentir en 2021 ; toutefois, elle devrait rebondir en 2022, puis s'accélérer parallèlement à l'augmentation des exportations de pétrole.

Contributions à la croissance du PIB réel, 2013–27
(variations en %, en glissement annuel)



La croissance du crédit au secteur privé reste assez modeste, ce qui est le signe d'une expansion limitée des circuits financiers...

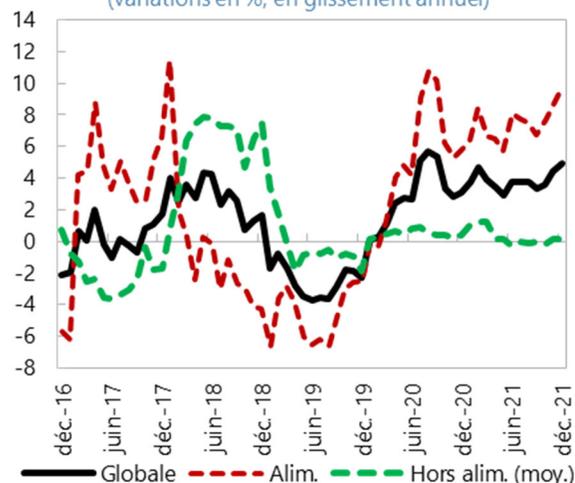
Croissance du crédit et de la masse monétaire, déc. 2015–déc. 2021
(Moyenne sur 12 mois, variation en %, en glissement annuel)



Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

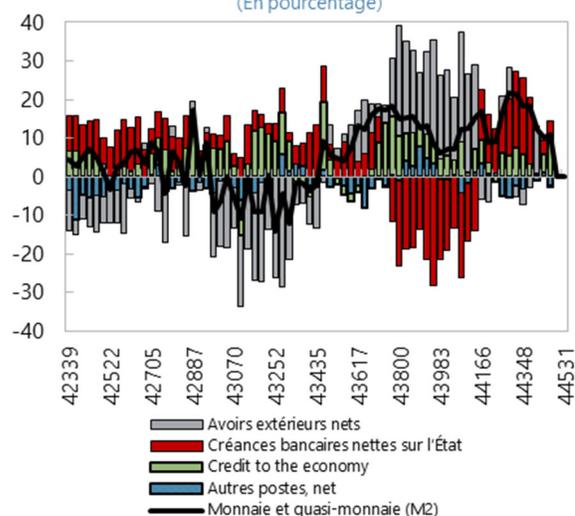
L'inflation s'est envolée en 2021, sous l'effet de la hausse des prix des denrées alimentaires

Inflation, déc. 2016–déc. 2021
(variations en %, en glissement annuel)



...tandis que les créances nettes sur l'État ont récemment été le principal moteur de la croissance monétaire.

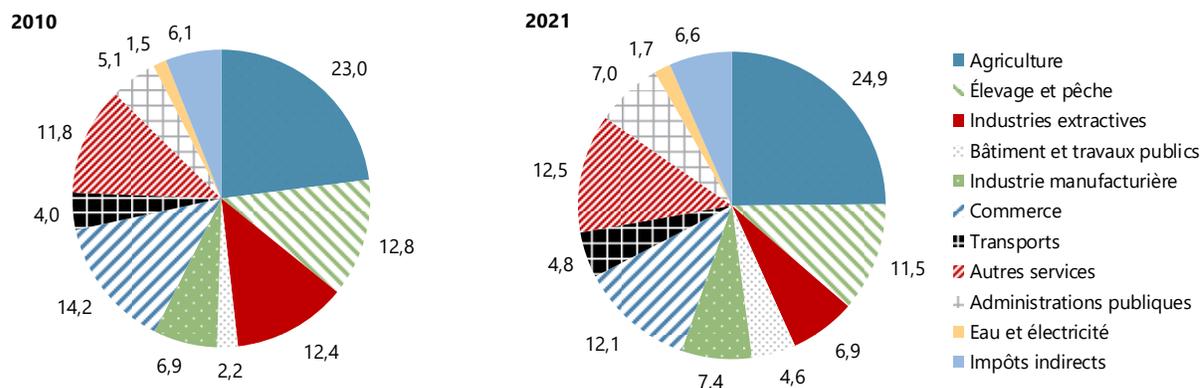
Contribution à la croissance de la monnaie au sens large, déc. 2015–déc. 2021
(En pourcentage)



Graphique 3. Niger : composition du PIB et volatilité de la production

En 2021, la part des industries extractives dans le PIB est restée faible et a encore diminué en raison de la baisse relative des cours internationaux. L'agriculture et l'élevage continuent à dominer l'activité économique.

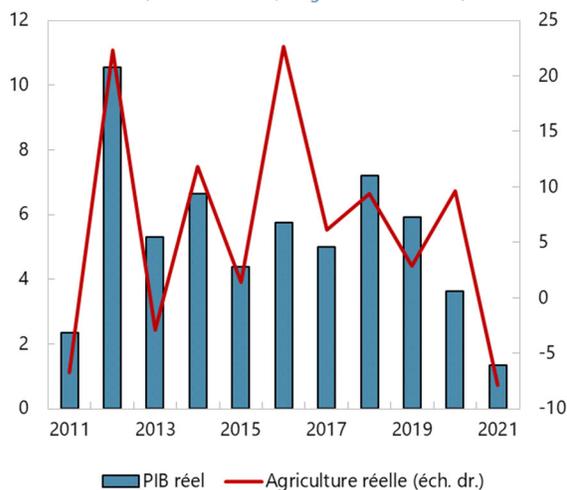
Composition du PIB, 2010 et 2021



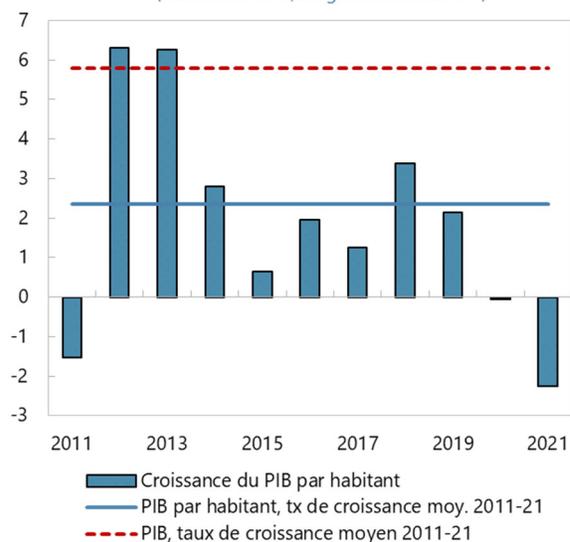
En conséquence, la croissance du PIB est très instable et dictée par les effets des chocs climatiques sur l'agriculture.

La croissance du PIB par habitant est aussi changeante et relativement modeste en raison de la forte croissance démographique.

Croissance du PIB réel (variations en %, en glissement annuel)



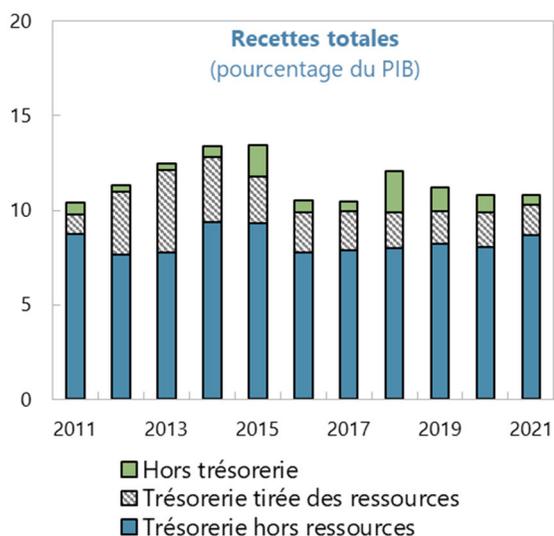
Croissance réelle par habitant du PIB (variations en %, en glissement annuel)



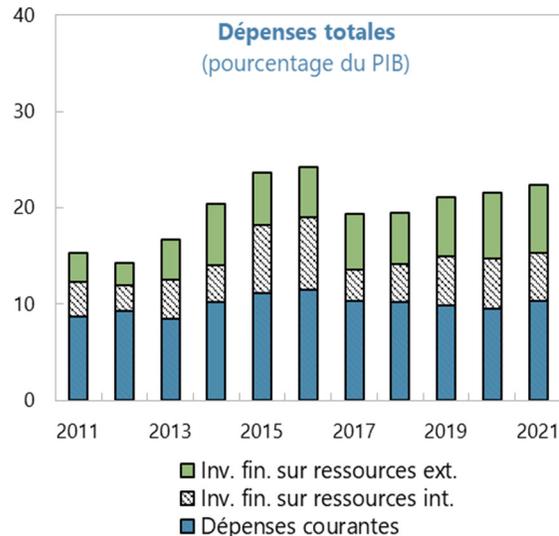
Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

Graphique 4. Niger : évolution des finances publiques, 2011–21

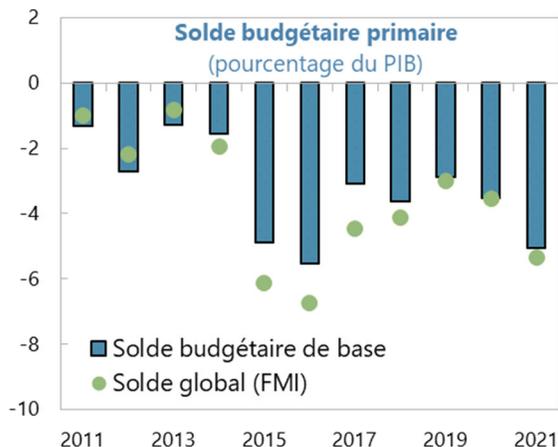
Les recettes avaient diminué, même avant que le choc de la pandémie ne frappe l'économie nigérienne...



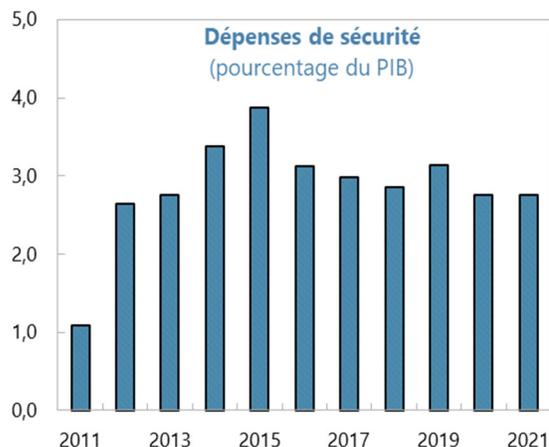
...alors que les dépenses ont augmenté, ce qui s'explique en partie par de gros besoins de développement.



Le déficit s'est fortement creusé après la pandémie de COVID-19 et les chocs climatiques du fait des stabilisateurs automatiques et de la riposte des pouvoirs publics...



...En outre, les pressions sur les dépenses de sécurité se sont accentuées en raison d'une forte activité terroriste par le passé.



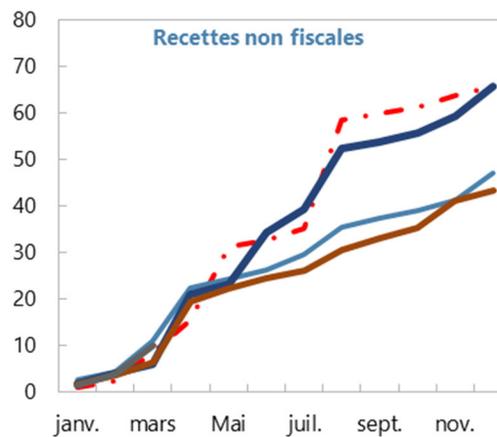
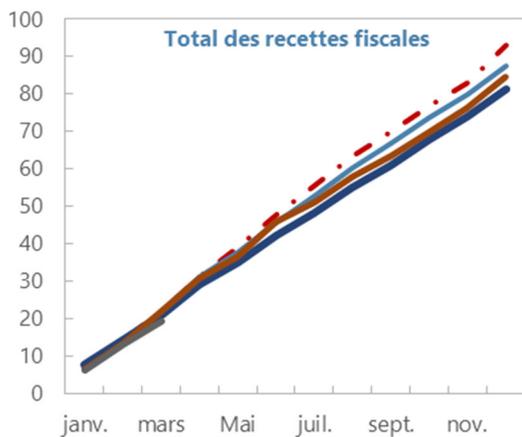
Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

Graphique 5. Niger : résultats sur le plan fiscal, 2018–22

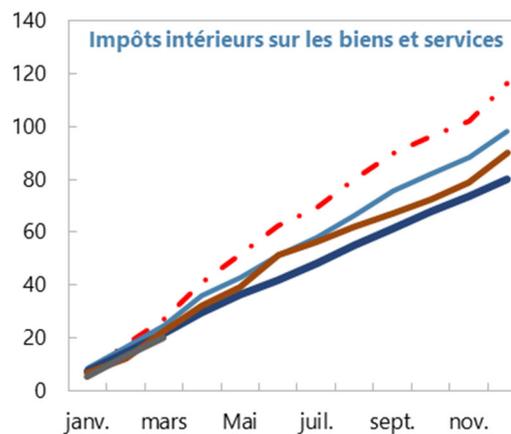
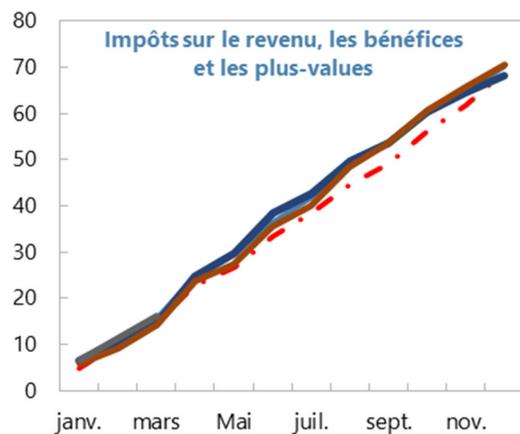
(valeurs cumulées, décembre 2014 = 100, PIB nominal actualisé)

--- 2018 — 2019 — 2020 — 2021 — 2022

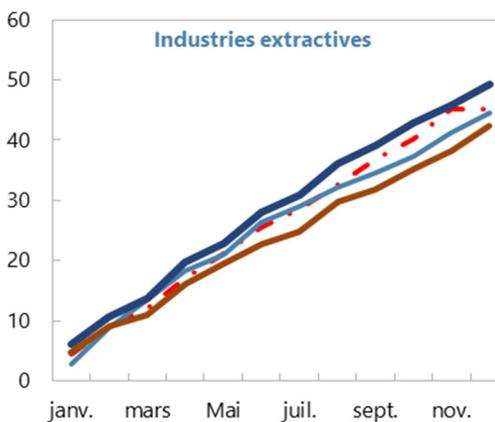
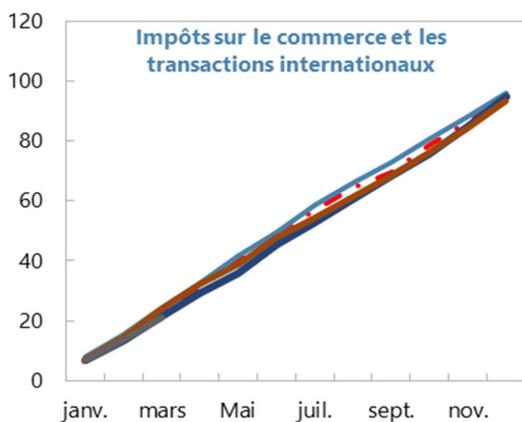
La pandémie a compliqué le recouvrement des recettes...



...et, pour le moment, les recettes tirées de l'impôt sur le revenu et des taxes sur les biens et services n'ont pas renoué avec les niveaux antérieurs à la pandémie.



La fermeture de la frontière avec le Nigéria en 2020 et le retard pris par la construction de l'oléoduc ont amplifié ces tendances.



Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

Tableau 1. Niger : principaux indicateurs économiques et financiers, 2019–27

	2019	2020	2021			2022			2023	2024	2025	2026	2027
			6 ^e revue	Demande FEC	Est.	6 ^e revue	Demande FEC	Proj.					
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)													
Revenu national et prix													
PIB à prix constants	5,9	3,6	6,9	5,4	1,3	8,1	6,5	6,9	7,2	12,5	8,2	6,0	6,0
Production pétrolière (milliers de barils par jour)	18,1	17,0	16,9	17,0	17,4	20,0	17,0	17,4	28,4	86,8	103,5	108,1	108,1
Déflateur du PIB	0,1	0,9	1,7	2,7	3,5	2,0	2,0	2,5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Indice des prix à la consommation													
Moyenne annuelle	-2,5	2,9	0,4	2,9	3,8	1,7	2,5	5,3	3,0	2,5	2,0	2,0	2,0
Fin de période	-2,3	3,1	2,0	3,0	4,9	2,0	2,5	5,2	3,0	2,5	2,0	2,0	2,0
Secteur extérieur													
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	-1,5	-3,0	11,3	3,7	5,2	20,7	13,2	24,5	33,5	90,1	25,5	3,9	10,2
<i>Dont: exportations autres que l'uranium</i>	-1,5	-3,0	22,6	3,7	5,2	25,3	13,2	24,5	33,5	90,1	25,5	3,9	10,2
Importations, f.à.b. (en francs CFA)	7,5	4,3	26,2	14,0	9,0	17,1	16,1	16,8	8,4	22,3	6,3	5,6	7,9
Volume des exportations	-2,7	-0,9	4,4	-7,8	-8,1	15,2	8,4	1,0	29,1	88,9	32,3	6,7	8,3
Volume des importations	9,3	3,1	28,7	3,9	0,6	19,5	13,7	-2,3	15,2	22,2	6,1	5,8	6,5
Termes de l'échange (détérioration-)	2,9	-3,2	8,8	2,5	5,6	6,9	2,4	3,1	10,0	0,5	-5,4	-2,4	0,5
Finances publiques													
Total des recettes	-1,6	0,5	23,7	9,6	5,2	31,4	14,5	19,8	19,8	22,3	18,9	10,0	8,1
Total des dépenses et prêts nets	8,4	11,0	6,1	13,3	10,8	5,9	3,0	10,0	4,6	8,8	14,4	9,0	7,9
Dépenses courantes	2,3	12,4	9,1	14,6	9,1	3,7	3,5	8,7	11,4	15,5	14,9	9,0	7,7
Dépenses en capital	13,8	5,3	2,7	12,9	12,9	7,8	0,8	11,4	-3,8	9,9	13,9	9,1	8,0
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)													
Monnaie et crédit													
Crédit intérieur	-12,2	25,2	13,6	12,3	9,2	14,3	17,9	21,0	17,7	14,6	12,2	12,2	12,9
Crédit à l'État (net)	-89,5	575,2	51,6	45,3	-24,3	1,1	47,1	90,5	37,9	12,1	4,4	4,3	6,9
Crédit à l'économie	13,0	8,6	10,5	6,1	15,4	14,5	10,4	12,4	13,5	15,2	14,1	14,0	14,1
Avoirs intérieurs nets	-18,6	45,2	23,6	30,9	1,6	24,8	42,4	53,6	22,4	9,6	-0,7	7,4	9,6
Monnaie au sens large	15,0	17,0	11,9	11,6	8,8	13,1	14,9	19,3	12,5	12,3	11,5	10,4	11,2
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	5,8	5,2	5,8	5,2	5,0	5,9	5,1	4,6	4,5	4,6	4,5	4,4	4,3
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)													
Finances publiques													
Total des recettes	11,2	10,8	11,9	10,9	10,8	12,2	11,5	11,8	13,0	13,8	14,9	15,1	15,1
Total des dépenses et prêts nets	21,6	22,9	22,8	24,0	24,2	21,7	22,7	24,3	23,2	22,0	22,8	23,0	23,0
Dépenses courantes	9,6	10,3	10,6	10,9	10,7	10,2	10,4	10,6	10,8	10,9	11,3	11,4	11,4
Dépenses en capital	12,0	12,1	11,7	12,6	13,0	11,6	11,7	13,2	11,6	11,1	11,5	11,6	11,6
Solde global (base engagements, dons inclus) ^{1,2}	-3,6	-5,3	-4,4	-6,6	-5,9	-3,3	-5,4	-6,6	-4,7	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Formation brute de capital fixe	30,0	31,1	30,1	31,8	31,6	31,3	33,7	36,2	32,4	31,8	31,7	31,7	31,4
Investissement privé	19,3	20,5	19,7	20,8	20,5	20,8	23,5	24,9	22,5	22,3	21,9	21,8	21,6
Investissement public	10,6	10,5	10,3	11,0	11,1	10,6	10,2	11,2	9,9	9,5	9,8	9,9	9,9
Gross national savings	18,0	17,8	13,7	16,4	17,9	14,8	17,3	20,9	19,4	23,2	25,7	24,7	24,5
<i>Dont : hors secteur public</i>	13,6	15,2	10,7	14,7	15,4	11,3	14,7	18,4	15,6	18,7	20,6	19,4	19,3
Épargne intérieure	14,7	15,1	12,0	14,1	14,9	13,0	15,2	19,2	17,5	21,7	24,9	24,3	24,4
Solde des transactions extérieures courantes													
Dons officiels non compris	-15,0	-15,5	-18,4	-17,2	-16,2	-18,4	-18,0	-16,7	-14,8	-10,3	-7,7	-8,7	-8,5
Solde des transactions extérieures courantes (dons compris)	-12,2	-13,4	-16,4	-15,3	-13,8	-16,6	-16,3	-15,4	-13,2	-8,7	-6,2	-7,1	-7,0
Ratio du service de la dette (avant allègement dette)													
Exportations de biens et de services	7,9	5,6	21,3	14,8	12,7	13,5	12,4	12,6	12,1	7,2	6,0	5,6	5,4
Recettes publiques	7,6	8,5	18,1	19,7	16,5	14,0	15,9	15,8	15,5	12,5	10,5	9,1	8,9
Total de la dette publique contractée ou garantie par l'État	39,8	45,0	42,1	48,8	51,2	43,7	49,8	54,1	53,8	49,8	48,1	47,5	47,2
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État ³	26,5	31,6	28,9	32,8	33,4	29,7	32,2	33,7	32,1	29,6	28,1	27,4	26,9
VA de la dette extérieure	24,5	22,7	22,1	23,4	23,2	21,1	23,0	23,8	22,2	19,9	18,5	17,7	17,2
Dette publique intérieure	13,3	13,4	13,2	16,0	17,8	14,0	17,6	20,4	21,7	20,2	20,0	20,1	20,3
Aide extérieure ⁴	10,3	11,6	10,4	10,1	10,5	9,6	9,3	9,7	8,9	8,3	7,9	7,7	7,6
(Milliards de francs CFA)													
PIB aux prix de marché courants	7565,0	7907,4	8559,2	8559,0	8290,8	8633,1	9300,6	9084,9	9932,4	11396,7	12577,7	13598,9	14703,6
PIB aux prix courants (variation annuelle en pourcentage)	6,0	4,5	8,2	8,2	4,8	10,3	8,7	9,6	9,3	14,7	10,4	8,1	8,1

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Recettes dons compris moins dépenses; critère de l'UEMOA.² Y compris allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC.³ Les projections de la dette publique prennent en compte les derniers changements relatifs au financement de l'IDA-20.⁴ Les projections sont basées sur les échanges entre l'équipe du FMI et les autorités et ne correspondent pas nécessairement aux engagements fermes des donateurs.

Tableau 2. Niger : opérations financières de l'administration centrale, 2019-27
(en milliards de francs CFA)

	2019	2020	2021			2022			2023	2024	2025	2026	2027
			6 ^e revue	Demande FEC	Est.	6 ^e revue	Demande FEC	Proj.					
Total des recettes	848	852	1.017	934	897	1.240	1.070	1.075	1.287	1.574	1.871	2.058	2.224
<i>Dont</i> : recettes de trésorerie	750	780	929	846	854
Tax revenue	784	760	953	869	831	1.159	995	1.001	1.193	1.465	1.727	1.903	2.065
Commerce international	209	215	269	236	222	331	283	272	315	377	454	486	521
Produits et services	317	270	384	357	318	461	405	391	469	584	681	749	825
Revenu	189	192	224	187	209	274	206	237	299	377	441	506	545
Autre	69	83	77	89	82	94	102	100	109	128	151	162	174
Recettes non fiscales	51	74	49	50	51	65	58	58	76	88	122	131	133
Recettes des comptes spéciaux	14	18	15	15	15	17	16	16	17	20	22	24	26
Total des dépenses et prêts nets	1632	1810	1.953	2.052	2.007	2.120	2.113	2.206	2.308	2.511	2.872	3.131	3.378
<i>Dont</i> : financés sur ressources intérieures	1116	1253	1.320	1.419	1.378	1.503	1.469	1.548	1.642	1.807	2.141	2.363	2.566
<i>Dont</i> : financés sur ressources intérieures, base caisse	1018	1181	1.232	1.331	1.335
Total des dépenses courantes	723	813	906	932	887	992	964	964	1.074	1.240	1.425	1.553	1.672
Dépenses budgétaires	691	781	880	907	869	963	937	938	1.045	1.206	1.387	1.512	1.629
Traitements et salaires	282	298	318	328	318	362	344	344	390	442	501	541	581
Biens et services	109	131	155	161	135	160	147	147	161	190	235	267	288
Transferts et subventions	225	269	313	324	323	323	340	340	360	421	482	516	556
Intérêt	75	83	94	94	94	118	106	106	133	153	169	188	204
<i>Dont</i> : dette extérieure	22	28	47	47	38	53	37	37	39	39	40	41	43
Ajustements apportés aux dépenses budgétaires	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses des comptes spéciaux ¹	32	32	25	25	19	29	28	27	29	34	37	40	44
Dépenses en capital et prêts nets	908	997	1.047	1.120	1.119	1.128	1.149	1.242	1.234	1.271	1.447	1.579	1.705
Dépenses d'investissement	908	956	997	1.080	1.079	1.032	1.089	1.202	1.156	1.271	1.447	1.579	1.705
Financées sur ressources intérieures	393	398	364	447	451	415	444	544	489	567	716	811	894
<i>Dont</i> : financées sur ressources intérieures, base caisse	294	326	276	359	408
Financées sur ressources extérieures	516	558	633	633	628	617	644	658	667	704	731	768	811
<i>Dont</i> : dons	321	372	393	392	446	367	397	446	435	453	467	496	530
prêts	195	185	240	240	182	250	247	212	232	251	264	272	281
Prêts nets	0	41	50	40	40	96	60	40	79	0	0	0	0
Solde global ^{2,3}	-269	-422	-377	-565	-489	-343	-502	-599	-467	-342	-377	-408	-440
Solde global, hors investissement oléoduc		-381	-327	-525	-449	-247	-442	-559	-388	-342	-377	-408	-440
Financement	786	935	936	1.118	1.057	879	1.043	1.132	1.022	937	1.001	1.073	1.154
Financement extérieur	783	922	763	731	770	745	738	752	726	799	851	915	969
Dons	514	528	544	537	605	531	537	528	555	595	624	666	714
<i>Dont</i> : financement du budget	193	155	151	145	159	165	140	82	120	142	157	170	184
Prêts	306	425	335	309	253	311	323	345	324	352	375	387	400
<i>Dont</i> : financement du budget	111	240	95	69	70	61	75	133	92	101	111	115	119
Amortissement	-37	-39	-131	-131	-104	-102	-126	-126	-153	-148	-148	-137	-145
Allègement de la dette (y compris dette en négociation)	0	8	15	16	16	5	4	4	0	0	0	0	0
Financement intérieur	3	13	173	386	287	134	306	380	296	138	150	158	185
Secteur bancaire	-149	91	41	188	-31	34	134	134	107	47	19	20	33
FMI	21	79	-15	15	16	-17	44	43	11	9	-36	-35	-26
Avances statutaires (y compris autres avances)	-8	-3	0	99	99	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts auprès de la BCEAO	-101	3	0	0	-142	-5	-5	-30	-10	-15	-20	-25	-30
Titres d'État nets et autres	-61	12	55	74	-3	56	96	121	107	53	75	79	89
Secteur non bancaire	152	-78	132	199	318	100	171	246	188	91	131	139	152
Écart de financement (+)	-44	-41	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les comptes spéciaux servent notamment à financer le fonds national de retraite, le fonds d'investissement prioritaire et le fonds de formation professionnelle continue.

² Base engagements. Critère de l'UEMOA.

³ Y compris dons budgétaires et allègement de dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

Tableau 3. Niger : opérations financières de l'administration centrale, 2019–27
(en pourcentage du PIB)

	2019	2020	2021			2022			2023	2024	2025	2026	2027
			6 ^e revue	Demande FEC	Est.	6 ^e revue	Demande FEC	Proj.					
Total des recettes	11,2	10,8	11,9	10,9	10,8	12,6	11,5	11,8	13,0	13,8	14,9	15,1	15,1
<i>Dont</i> : recettes de trésorerie	9,9	9,9	10,9	9,9	10,3
Tax revenue	10,4	9,6	11,1	10,2	10,0	11,8	10,7	11,0	12,0	12,9	13,7	14,0	14,0
Commerce international	2,8	2,7	3,1	2,8	2,7	3,4	3,0	3,0	3,2	3,3	3,6	3,6	3,5
Produits et services	4,2	3,4	4,5	4,2	3,8	4,7	4,4	4,3	4,7	5,1	5,4	5,5	5,6
Revenu	2,5	2,4	2,6	2,2	2,5	2,8	2,2	2,6	3,0	3,3	3,5	3,7	3,7
Autre	0,9	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2
Recettes non fiscales	0,7	0,9	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,8	0,8	1,0	1,0	0,9
Recettes des comptes spéciaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des dépenses et prêts nets	21,6	22,9	22,8	24,0	24,2	21,5	22,7	24,3	23,2	22,0	22,8	23,0	23,0
<i>Dont</i> : financés sur ressources intérieures	14,8	15,8	15,4	16,6	16,6	15,3	15,8	17,0	16,5	15,9	17,0	17,4	17,5
<i>Dont</i> : financés sur ressources intérieures, base caisse	13,5	14,9	14,4	15,6	16,1
Total des dépenses courantes	9,6	10,3	10,6	10,9	10,7	10,1	10,4	10,6	10,8	10,9	11,3	11,4	11,4
Dépenses budgétaires	9,1	9,9	10,3	10,6	10,5	9,8	10,1	10,3	10,5	10,6	11,0	11,1	11,1
Traitements et salaires	3,7	3,8	3,7	3,8	3,8	3,7	3,7	3,8	3,9	3,9	4,0	4,0	4,0
Biens et services	1,4	1,7	1,8	1,9	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7	1,9	2,0	2,0
Transferts et subventions	3,0	3,4	3,7	3,8	3,9	3,3	3,7	3,7	3,6	3,7	3,8	3,8	3,8
Intérêt	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	1,1	1,2	1,3	1,3	1,3	1,4	1,4
<i>Dont</i> : dette extérieure	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
Ajustements apportés aux dépenses budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses des comptes spéciaux ¹	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Dépenses en capital et prêts nets	12,0	12,6	12,2	13,1	13,5	11,5	12,4	13,7	12,4	11,1	11,5	11,6	11,6
Dépenses d'investissement	12,0	12,1	11,7	12,6	13,0	10,5	11,7	13,2	11,6	11,1	11,5	11,6	11,6
Financées sur ressources intérieures	5,2	5,0	4,3	5,2	5,4	4,2	4,8	6,0	4,9	5,0	5,7	6,0	6,1
<i>Dont</i> : financés sur ressources intérieures, base caisse	3,9	4,1	3,2	4,2	4,9
Financées sur ressources extérieures	6,8	7,1	7,4	7,4	7,6	6,3	6,9	7,2	6,7	6,2	5,8	5,6	5,5
<i>Dont</i> : dons	4,2	4,7	4,6	4,6	5,4	3,7	4,3	4,9	4,4	4,0	3,7	3,6	3,6
prêts	2,6	2,3	2,8	2,8	2,2	2,5	2,7	2,3	2,3	2,2	2,1	2,0	1,9
Prêts nets	0,0	0,5	0,6	0,5	0,5	1,0	0,6	0,4	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global ^{2,3}	-3,6	-5,3	-4,4	-6,6	-5,9	-3,5	-5,4	-6,6	-4,7	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde global, hors investissement oléoduc			-3,8	-6,1	-5,4	-2,5	-4,8	-6,2	-3,9	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Financing	10,4	11,8	10,9	13,1	12,7	8,9	11,2	12,5	10,3	8,2	8,0	7,9	7,8
Financement extérieur	10,3	11,7	8,9	8,5	9,3	7,6	7,9	8,3	7,3	7,0	6,8	6,7	6,6
Dons	6,8	6,7	6,4	6,3	7,3	5,4	5,8	5,8	5,6	5,2	5,0	4,9	4,9
<i>Dont</i> : financement du budget	2,6	2,0	1,8	1,7	1,9	1,7	1,5	0,9	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Prêts	4,0	5,4	3,9	3,6	3,0	3,2	3,5	3,8	3,3	3,1	3,0	2,8	2,7
<i>Dont</i> : financement du budget	1,5	3,0	1,1	0,8	0,8	0,6	0,8	1,5	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8
Amortissement	-0,5	-0,5	-1,5	-1,5	-1,3	-1,0	-1,4	-1,4	-1,5	-1,3	-1,2	-1,0	-1,0
Allègement de la dette (y compris dette en négociation)	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur	0,0	0,2	2,0	4,5	3,5	1,4	3,3	4,2	3,0	1,2	1,2	1,2	1,3
Secteur bancaire	-2,0	1,1	0,5	2,2	-0,4	0,3	1,4	1,5	1,1	0,4	0,2	0,1	0,2
FMI	0,3	1,0	-0,2	0,2	0,2	-0,2	0,5	0,5	0,1	0,1	-0,3	-0,3	-0,2
Avances statutaires (y compris autres avances)	-0,1	0,0	0,0	1,2	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts auprès de la BCEAO	-1,3	0,0	0,0	0,0	-1,7	-0,1	-0,1	-0,3	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2
Titres d'État nets et autres	-0,8	0,2	0,6	0,9	0,0	0,6	1,0	1,3	1,1	0,5	0,6	0,6	0,6
Secteur non bancaire	2,0	-1,0	1,5	2,3	3,8	1,0	1,8	2,7	1,9	0,8	1,0	1,0	1,0
Écart de financement (+)	-0,6	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les comptes spéciaux servent notamment à financer le fonds national de retraite, le fonds d'investissement prioritaire et le fonds de formation professionnelle continue.

² Base engagements. Critère de l'UEMOA.

³ Y compris dons budgétaires et allègement de dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

Tableau 4. Niger : situation monétaire, 2019–27

	2019	2020	2021			2022			2023	2024	2025	2026	2027
			6 ^e revue	Demande FEC	Est.	6 ^e revue	Demande FEC	Proj.					
(En milliards de FCFA)													
Avoirs extérieurs nets	641	566	660	447	683	595	172	483	396	494	793	936	1 076
BCEAO	467	402	486	284	401	420	9	201	115	212	511	654	794
Banques commerciales	174	163	174	163	282	174	163	282	282	282	282	282	282
Avoirs intérieurs nets	655	951	827	1 246	967	1 102	1 773	1 485	1 818	1 993	1 979	2 125	2 329
Crédit intérieur	991	1 241	1 179	1 393	1 354	1 438	1 643	1 638	1 929	2 210	2 479	2 782	3 140
Créances bancaires nettes sur l'État	29	196	120	285	149	154	419	283	390	438	457	477	510
BCEAO	-11	67	52	82	-12	31	120	1	2	-4	-60	-120	-176
Créances	154	230	219	245	345	202	289	388	399	408	372	337	311
<i>Dont</i> : avances statutaires	5	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts	-165	-163	-166	-163	-357	-171	-168	-387	-397	-412	-432	-457	-487
Banques commerciales	40	129	68	203	161	124	299	282	388	442	517	596	686
Créances	168	278	196	352	323	251	448	444	550	604	679	758	848
Dépôts	-127	-149	-127	-149	-162	-127	-149	-162	-162	-162	-162	-162	-162
Crédit aux autres secteurs	962	1 045	1 059	1 108	1 206	1 283	1 224	1 355	1 538	1 772	2 022	2 305	2 630
<i>Dont</i> : crédit au secteur privé	847	926	932	982	1 077	1 145	1 088	1 216	1 389	1 612	1 848	2 119	2 429
Autres postes, net	-336	-289	-352	-148	-387	-336	130	-153	-111	-217	-500	-657	-811
Monnaie et quasi-monnaie	1 296	1 517	1 487	1 693	1 650	1 697	1 946	1 968	2 214	2 487	2 772	3 061	3 405
Circulation fiduciaire hors banques	527	579	605	646	545	690	743	650	731	821	916	1 011	1 125
Dépôts auprès des banques	769	938	882	1 047	1 105	1 007	1 203	1 318	1 483	1 665	1 856	2 050	2 281
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)													
Avoirs extérieurs nets	99,2	-11,8	0,1	-20,9	20,8	-9,9	-61,5	-29,3	-17,9	24,6	60,5	18,0	15,0
BCEAO	78,9	-13,8	0,1	-29,4	-0,2	-13,5	-96,9	-49,9	-43,0	85,1	140,7	28,0	21,4
Banques commerciales	186,2	-6,4	0,0	0,0	72,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Avoirs intérieurs nets	-18,6	45,2	23,6	30,9	1,6	33,3	42,4	53,6	22,4	9,6	-0,7	7,4	9,6
Crédit intérieur	-12,2	25,2	13,6	12,3	9,2	21,9	17,9	21,0	17,7	14,6	12,2	12,2	12,9
Créances bancaires nettes sur l'État	-89,5	575,2	51,6	45,3	-24,3	28,3	47,1	90,5	37,9	12,1	4,4	4,3	6,9
BCEAO	-115,0	693,3	-21,7	22,5	-118,1	-41,4	47,0	111,5	59,3	-274,0	-1453,0	-99,3	-47,1
<i>Dont</i> : avances statutaires	-55,7	-50,0	-100,0	-100,0	-100,0
Banques commerciales	-80,0	220,6	435,5	57,1	24,2	81,6	47,2	75,3	37,8	13,8	17,1	15,3	15,0
Créances	-51,2	66,0	39,6	26,5	15,9	28,5	27,2	37,5	24,0	9,7	12,5	11,7	11,8
Dépôts	10,2	-17,1	0,0	0,0	8,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédit aux autres secteurs	13,0	8,6	10,5	6,1	15,4	21,2	10,4	12,4	13,5	15,2	14,1	14,0	14,1
<i>Dont</i> : crédit au secteur privé	16,5	9,2	10,9	6,0	16,4	22,9	10,9	12,9	14,2	16,0	14,7	14,6	14,6
Autres postes, net	-3,8	13,8	-4,5	-49,0	-33,9	-4,8	-188,2	60,4	27,6	-95,4	-130,4	-31,2	-23,4
Monnaie au sens large	15,0	17,0	11,9	11,6	8,8	14,1	14,9	19,3	12,5	12,3	11,5	10,4	11,2
<i>Postes pour mémoire :</i>													
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	5,8	5,2	5,8	5,1	4,7	5,8	5,1	4,6	4,5	4,6	4,5	4,4	4,3
Crédit à l'économie (en pourcentage du PIB)	12,7	13,2	12,4	12,9	14,5	13,0	12,9	14,9	15,5	15,5	16,1	16,9	17,9
Crédit au secteur privé (en pourcentage du PIB)	11,2	11,7	10,9	11,5	13,0	11,6	11,5	13,4	14,0	14,1	14,7	15,6	16,5
PIB aux prix courants (variation annuelle en pourcentage)	6,0	4,5	8,2	8,2	4,8	15,0	8,2	9,6	9,3	14,7	10,4	8,1	8,1

Sources : BCEAO ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Niger : balance des paiements, 2019–27
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021			2022			2023	2024	2025	2026	2027
			6 ^e revue	Demande FEC	Est.	6 ^e revue	Demande FEC	Proj.					
Solde des transactions courantes	-923	-1.062	-1.404	-1.311	-1.148	-1.063	-1.519	-1.399	-1.309	-992	-775	-971	-1.030
Balance commerciale de biens, services et revenus	-1.292	-1.394	-1.679	-1.648	-1.526	-1.377	-1.881	-1.696	-1.677	-1.400	-1.167	-1.353	-1.433
Solde des biens	-705	-784	-1.012	-955	-879	-582	-1.128	-974	-846	-279	110	72	144
Exportations, f.à.b.	658	639	685	664	672	1.180	752	836	1.116	2.121	2.663	2.766	3.049
Uranium	128	155	91	91	102	141	93	131	144	142	291	327	479
Pétrole	128	89	110	106	131	416	106	206	386	1.301	1.448	1.424	1.452
Autres produits	402	395	484	467	439	622	553	499	587	679	923	1.015	1.119
Importations, f.à.b.	1.363	1.422	1.697	1.620	1.550	1.762	1.880	1.810	1.962	2.401	2.552	2.694	2.906
Produits alimentaires	332	385	366	443	433	375	456	520	550	631	655	687	748
produits pétroliers	65	71	75	92	84	82	113	130	117	131	117	115	121
Biens d'équipement	435	393	538	460	440	557	548	485	566	627	664	718	782
Autres produits	532	573	718	626	594	749	763	675	729	1.012	1.116	1.174	1.255
Services et revenus (net)	-587	-610	-668	-692	-647	-795	-753	-721	-831	-1.121	-1.278	-1.425	-1.577
Services (net)	-474	-495	-552	-567	-517	-647	-602	-580	-647	-887	-982	-1.088	-1.183
Revenu (net)	-113	-115	-116	-126	-130	-148	-152	-141	-184	-234	-295	-337	-394
<i>Dont</i> : intérêts sur dette publique extérieure	-22	-28	-47	-47	-38	-53	-37	-37	-39	-39	-40	-41	-43
Transferts courants sans contrepartie (net)	368	332	275	337	378	314	362	296	368	408	393	383	403
Privés (net)	159	166	108	176	180	134	206	176	210	228	199	176	183
Publics (net)	210	166	167	161	198	180	156	120	158	180	194	206	220
<i>Dont</i> : dons pour assistance budgétaire	193	155	151	145	159	165	140	82	120	142	157	170	184
Compte de capital et compte d'opérations financières	1.243	956	1.389	1.177	1.289	993	1.239	1.195	1.223	1.090	1.074	1.114	1.170
Compte de capital	370	405	510	502	487	461	479	526	527	495	513	547	585
Transferts en capital privés	49	33	52	41	41	48	35	36	37	42	47	51	55
Dons-projets	321	372	458	461	446	413	444	491	490	453	467	496	530
Actifs non financiers non produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
compte d'opérations financières	873	551	879	675	802	532	760	669	695	594	560	567	585
Investissement direct	401	199	642	394	280	292	473	380	410	375	325	351	356
Investissement de portefeuille	156	-50	0	90	399	4	76	70	69	45	40	34	36
Autres investissements	316	402	237	191	123	236	212	219	216	174	195	182	194
Secteur public (net)	269	386	204	178	164	209	197	219	176	200	220	237	244
Décaissements	306	425	335	309	269	311	323	345	324	352	375	387	400
Prêts pour assistance budgétaire	111	240	95	69	86	61	75	133	92	101	111	115	119
prêts-projets	195	185	240	240	182	250	247	212	232	251	264	272	281
Amortissement	37	39	131	131	104	102	126	126	153	148	148	137	145
Autres (net)	47	16	33	13	-42	27	15	0	40	-25	-25	-55	-51
Erreurs et omissions	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	320	-105	-15	-134	141	-70	-280	-205	-87	98	299	143	140
Financement	-320	105	15	134	-102	70	280	205	87	-98	-299	-143	-140
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-206	65	0	118	1	65	275	200	87	-98	-299	-143	-140
<i>Dont</i> : utilisation nette des ressources du FMI	21	79	-15	15	16	-17	44	43	11	9	-36	-35	-26
<i>Dont</i> : Allocation en DTS ¹	99	99
Avoirs extérieurs nets (banques commerciales)	-113	11	0	0	-118	0	0	0	0	0	0	0	0
Rééchelonnement obtenu	0	29	15	16	16	5	4	4	0	0	0	0	0
Écart de financement	0	0	0	0	-39	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel au titre de la FCR	...	69
Financement exceptionnel au titre du fonds fiduciaire ARC	15	16	16	4	4	4
<i>Pour mémoire :</i>													
Solde courant (hors dons)	-1.133	-1.228	-1.571	-1.472	-1.345	-1.243	-1.675	-1.520	-1.467	-1.172	-968	-1.177	-1.250
Exportations de biens et services	811	1.309	863	1.243	1.165	1.374	1.374	1.345	1.652	2.708	3.259	3.375	3.674
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards de dollars)	17,5	21,8	26,4
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards de FCFA)	10.357	11.731	15.342
En mois d'importations de biens et de services de l'année suivante	5,6	5,5	5,8
En pourcentage de la monnaie au sens large	34,1	33,2	40,0
PIB aux prix courants	7.565	7.907	8.559	8.559	8.291	9.845	9.301	9.085	9.932	11.397	12.578	13.599	14.704

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Puisque l'allocation de DTS fait augmenter les actifs et les passifs du même montant, les avoirs étrangers nets n'augmentent pas.

Tableau 6. Niger : balance des paiements, 2019–27
(en pourcentage du PIB)

	2019	2020	2021			2022			2023	2024	2025	2026	2027
			6 ^e revue	Demande FEC	Est.	6 ^e revue	Demande FEC	Proj.					
Solde des transactions courantes	-12,2	-13,4	-16,4	-15,3	-13,8	-10,8	-16,3	-15,4	-13,2	-8,7	-6,2	-7,1	-7,0
Balance commerciale de biens, services et revenus	-17,1	-17,6	-19,6	-19,3	-18,4	-14,0	-20,2	-18,7	-16,9	-12,3	-9,3	-10,0	-9,7
Solde des biens	-9,3	-9,9	-11,8	-11,2	-10,6	-5,9	-12,1	-10,7	-8,5	-2,5	0,9	0,5	1,0
Exportations, f.à.b.	8,7	8,1	8,0	7,8	8,1	12,0	8,1	9,2	11,2	18,6	21,2	20,3	20,7
Uranium	1,7	2,0	1,1	1,1	1,2	1,4	1,0	1,4	1,4	1,2	2,3	2,4	3,3
Pétrole	1,7	1,1	1,3	1,2	1,6	4,2	1,1	2,3	3,9	11,4	11,5	10,5	9,9
Autres produits	5,3	5,0	5,7	5,5	5,3	6,3	5,9	5,5	5,9	6,0	7,3	7,5	7,6
Importations, f.à.b.	18,0	18,0	19,8	18,9	18,7	17,9	20,2	19,9	19,8	21,1	20,3	19,8	19,8
Produits alimentaires	4,4	4,9	4,3	5,2	5,2	3,8	4,9	5,7	5,5	5,5	5,2	5,1	5,1
produits pétroliers	0,9	0,9	0,9	1,1	1,0	0,8	1,2	1,4	1,2	1,1	0,9	0,8	0,8
Biens d'équipement	5,7	5,0	6,3	5,4	5,3	5,7	5,9	5,3	5,7	5,5	5,3	5,3	5,3
Autres produits	7,0	7,2	8,4	7,3	7,2	7,6	8,2	7,4	7,3	8,9	8,9	8,6	8,5
Services et revenus (net)	-7,8	-7,7	-7,8	-8,1	-7,8	-8,1	-8,1	-7,9	-8,4	-9,8	-10,2	-10,5	-10,7
Services (net)	-6,3	-6,3	-6,4	-6,6	-6,2	-6,6	-6,5	-6,4	-6,5	-7,8	-7,8	-8,0	-8,0
Revenu (net)	-1,5	-1,5	-1,4	-1,5	-1,6	-1,5	-1,6	-1,5	-1,8	-2,0	-2,3	-2,5	-2,7
<i>dont</i> : intérêts sur dette publique extérieure	-0,3	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,4	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Transferts courants sans contrepartie (net)	4,9	4,2	3,2	3,9	4,6	3,2	3,9	3,3	3,7	3,6	3,1	2,8	2,7
Privés (net)	2,1	2,1	1,3	2,1	2,2	1,4	2,2	1,9	2,1	2,0	1,6	1,3	1,2
Publics (net)	2,8	2,1	2,0	1,9	2,4	1,8	1,7	1,3	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5
<i>Dont</i> : dons pour assistance budgétaire	2,6	2,0	1,8	1,7	1,9	1,7	1,5	0,9	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Compte de capital et compte d'opérations financières	16,4	12,1	16,2	13,8	15,5	10,1	13,3	13,2	12,3	9,6	8,5	8,2	8,0
Compte de capital	4,9	5,1	6,0	5,9	5,9	4,7	5,1	5,8	5,3	4,3	4,1	4,0	4,0
Transferts en capital privés	0,6	0,4	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Dons-projets	4,2	4,7	5,3	5,4	5,4	4,2	4,8	5,4	4,9	4,0	3,7	3,6	3,6
Actifs non financiers non produits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
compte d'opérations financières	11,5	7,0	10,3	7,9	9,7	5,4	8,2	7,4	7,0	5,2	4,5	4,2	4,0
Investissement direct	5,3	2,5	7,5	4,6	3,4	3,0	5,1	4,2	4,1	3,3	2,6	2,6	2,4
Investissement de portefeuille	2,1	-0,6	0,0	1,1	4,8	0,0	0,8	0,8	0,7	0,4	0,3	0,3	0,2
autres investissements	4,2	5,1	2,8	2,2	1,5	2,4	2,3	2,4	2,2	1,5	1,6	1,3	1,3
Secteur public (net)	3,6	4,9	2,4	2,1	2,0	2,1	2,1	2,4	1,8	1,8	1,8	1,7	1,7
Décaissements	4,0	5,4	3,9	3,6	3,2	3,2	3,5	3,8	3,3	3,1	3,0	2,8	2,7
Prêts pour assistance budgétaire	1,5	3,0	1,1	0,8	1,0	0,6	0,8	1,5	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8
prêts-projets	2,6	2,3	2,8	2,8	2,2	2,5	2,7	2,3	2,3	2,2	2,1	2,0	1,9
Amortissement	0,5	0,5	1,5	1,5	1,3	1,0	1,4	1,4	1,5	1,3	1,2	1,0	1,0
Autres (net)	0,6	0,2	0,4	0,2	-0,5	0,3	0,2	0,0	0,4	-0,2	-0,2	-0,4	-0,3
Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	4,2	-1,3	-0,2	-1,6	1,7	-0,7	-3,0	-2,3	-0,9	0,9	2,4	1,1	1,0
Financement	-4,2	1,3	0,2	1,6	-1,2	0,7	3,0	2,3	0,9	-0,9	-2,4	-1,1	-1,0
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-2,7	0,8	0,0	1,4	0,0	0,7	3,0	2,2	0,9	-0,9	-2,4	-1,1	-1,0
<i>Dont</i> : utilisation nette des ressources du FMI	0,3	1,0	-0,2	0,2	0,2	-0,2	0,5	0,5	0,1	0,1	-0,3	-0,3	-0,2
<i>Dont</i> : Allocation en DTS ¹	1,2	1,2
Avoirs extérieurs nets (banques commerciales)	-1,5	0,1	0,0	0,0	-1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnement obtenu	0,0	0,4	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement exceptionnel au titre de la FCR	...	0,9
Financement exceptionnel au titre du fonds fiduciaire ARC	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire :</i>													
Compte courant, hors dons (en pourcentage du PIB)	-15,0	-15,5	-18,4	-17,2	-16,2	-12,6	-18,0	-16,7	-14,8	-10,3	-7,7	-8,7	-8,5
Exportations de biens et de services (en pourcentage du PIB)	10,7	16,6	10,1	14,5	14,1	14,0	14,8	14,8	16,6	23,8	25,9	24,8	25,0
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards de dollars)	17,5	21,8	26,4
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards de FCFA)	10.357	11.731	15.342
En mois d'importations de biens et de services de l'année suivante	5,6	5,5	5,8
En pourcentage de la monnaie au sens large	34,1	33,2	40,0

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Puisque l'allocation de DTS fait augmenter les actifs et les passifs du même montant, les avoirs étrangers nets n'augmentent pas.

Tableau 7. Niger : indicateurs de solidité financière, décembre 2016–juin 2021
(en pourcentage)

	2016	2017	2018	2018	2019	2019	2020	2020	2021	2021
	Déc.	Déc.	Juin ¹	Déc. ¹						
Ratios de solvabilité										
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	13,9	16,8	13,3	12,3	12,7	14,8	14,9	14,64	14,34	...
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)/actifs pondérés en fonction des risques	13,5	16,4	13,2	12,3	12,7	14,2	14,3	14,08	13,79	...
Fonds propres de première catégorie (CET1)/actifs pondérés en fonction des risques	13,2	12,3	12,7	14,2	14,3	14,26	13,79	...
Ratio provisions/actifs pondérés en fonction des risques	12,1	14,0	11,9	8,7	8,2	8,2	8,5	7,94	8,12	...
Ratio fonds propres/total des actifs	8,9	9,4	9,1	8,3	7,9	9,1	8,7	9,01	8,52	...
Composition et qualité des actifs										
Ratio total des crédits/total des actifs	58,1	55,4	56,6	52,9	52,8	56,1	53,3	55,55	54,50	...
Concentration ²	144,5	98,8	96,0	93,4	94,0	91,1	75,9	73,95	177,96	...
Ratio prêts improductifs bruts/total des prêts	17,7	18,8	19,0	17,0	15,1	16,1	15,0	12,59	15,84	21,18
Taux de constitution de provisions	66,5	66,1	65,9	59,0	58,2	51,5	57,1	64,33	51,35	...
Ratio prêts improductifs nets/total des prêts	6,7	7,3	7,4	7,8	6,9	8,5	7,0	4,88	8,39	14,60
Ratio prêts improductifs nets/fonds propres	43,7	42,8	46,3	49,4	45,7	52,3	42,8	30,10	53,65	...
Bénéfices et rentabilité										
Coûts moyen des fonds empruntés	2,2	2,2	...	2,4	...	1,0	...	1,60
Taux d'intérêt moyen sur les prêts	8,8	8,4	...	8,9	...	7,7	...	8,40
Taux d'intérêt moyen (après taxes sur les opérations financières)	6,6	6,3	...	6,6	...	6,7	...	6,80
Rendement net d'impôt des actifs moyens	1,8	1,6	0,9	1,7	...	1,5	...	1,25
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens	19,5	15,4	8,0	15,0	...	12,8	...	11,14
Ratio dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	56,5	59,3	53,1	59,9	...	63,0	...	61,92
Traitements et salaires/revenu bancaire net	25,9	25,5	24,5	25,9	...	27,1	...	24,19
Liquidité										
Ratio actifs liquides/total des actifs	30,0	29,2	29,9	27,0	28,6	30,3	27,8	29,5	26,5	...
Actifs liquides/total des dépôts	51,1	53,4	55,6	49,1	52,2	52,3	51,4	48,1	43,2	...
Ratio total des crédits/total des dépôts	112,3	116,0	120,3	107,0	105,9	105,3	107,8	98,5	96,6	...
Ratio total des dépôts/total des passifs	58,7	54,6	53,8	55,0	54,7	58,1	54,0	61,4	61,4	...
Total des dépôts à vue/total des passifs	36,6	35,3	33,1	35,3	35,2	36,1	32,2	38,3	37,7	...
Ratio total des dépôts à terme/total des passifs	22,0	19,3	20,7	19,7	19,5	22,0	21,8	23,1	23,8	...

Sources : BCEAO.

¹ Établi selon les normes Bâle II/III. Non comparable avec les années précédentes.

² Crédit aux 5 principaux emprunteurs aux fins de fonds propres réglementaires.

Tableau 8. Niger : calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, 2021–24

Montant (en millions de DTS)	Montant (% de la quote-part)	Conditions nécessaires pour le décaissement	Date de disponibilité
39,48 DTS	30 %	Approbation de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit par le Conseil d'administration	le 8 décembre 2021
39,48 DTS	30 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et achèvement de la première revue de l'accord	le 29 avril 2022
39,48 DTS	30 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2022 et achèvement de la deuxième revue de l'accord	le 31 octobre 2022
19,74 DTS	15 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2022 et achèvement de la troisième revue de l'accord	le 28 avril 2023
19,74 DTS	15 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2023 et achèvement de la quatrième revue de l'accord	le 31 octobre 2023
19,74 DTS	15 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2023 et achèvement de la cinquième revue de l'accord	le 30 avril 2024
19,74 DTS	15 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2024 et achèvement de la sixième revue de l'accord	le 31 octobre 2024
197,4 DTS	150 %	Total	

Source : FMI.

Tableau 9. Niger : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2021–23¹

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2021			2021	2022	2023	2021	2022	2023
	(en millions de dollars)	(% dette totale)	(% PIB)	(en millions de dollars)			(pourcentage du PIB)		
Total	7.317	100,0	51,2	1.090	1.242	1.683	7,6	8,0	9,8
Dette extérieure	4.773	65,2	33,4	254	331	361	1,8	2,1	2,1
Créanciers multilatéraux ²	3.854	52,7	27,0	182	194	218	1,3	1,3	1,3
FMI	422	5,8	3,0						
Banque mondiale	1.916	26,2	13,4						
BAfD	436	6,0	3,1						
Autres créanciers multilatéraux	1.081	14,8	7,6						
dont : BOAD	540	7,4	3,8						
Banque islamique de développement	229	3,1	1,6						
Créanciers bilatéraux	651	8,9	4,6	29	80	88	0,2	0,5	0,5
Club de Paris	177	2,4	1,2	1	24	30	0,0	0,2	0,2
dont : France	157	2,1	1,1				0,0	0,0	0,0
Belgique	20	0,3	0,1				0,0	0,0	0,0
Pays non membres du club de Paris	475	6,5	3,3	28	56	59	0,2	0,4	0,3
dont : Chine	222	3,0	1,6				0,0	0,0	0,0
Inde	61	0,8	0,4				0,0	0,0	0,0
Obligations	0	0,0	0,0	0	1	2	0,0	0,0	0,0
Créanciers commerciaux	267	3,7	1,9	42	57	55	0,3	0,4	0,3
dont : Deutsche Bank	202	2,8	1,4						
Autres créanciers internationaux	0	0,0	0,0	0	1	2	0,0	0,0	0,0
Dette publique intérieure	2.544	34,8	17,8	836	911	1.321	5,9	5,9	7,7
Détenue par les résidents, total	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Détenue par les non-résidents, total ¹	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Bons du Trésor	483	6,6	3,4	434	494	871	3,0	3,2	5,1
Obligations	1.801	24,6	12,6	359	338	408	2,5	2,2	2,4
Crédits	38	0,5	0,3	3	0	0	0,0	0,0	0,0
Autre	221	3,0	1,5	41	79	42	0,3	0,5	0,2
Postes pour mémoire :									
Dette garantie ³	0	0,0	0,0						
dont : Liée	0	0,0	0,0						
dont : Non liée	0	0,0	0,0						
Passifs conditionnels	0	0,0	0,0						
dont : Garanties publiques	0	0,0	0,0						
dont : Autres passifs conditionnels explicites ⁴	0,0	0,0	0,0						
PIB nominal	14.287	-	-						

¹ Données communiqués par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est

² Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

³ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « *Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers* »

⁴ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

Tableau 10a. Niger : tableau récapitulatif des projections concernant le programme d'emprunt extérieur

Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	Volume de nouvelle dette en 2022		VA de la nouvelle dette en 2022 (aux fins du programme)		VA de la nouvelle dette en 2022 (y compris éléments négatifs)	
	Millions de dollars	%	Millions de dollars	%	Millions de dollars	%
Par source de financement par l'emprunt	1183,4	100	707,4	100	709,3	100
Dette concessionnelle, dont	519,3	44	159,2	23	159,2	22
Dette multilatérale	519,3	44	159,2	23	159,2	22
Dette bilatérale	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Autres	0,0	0	0,0	0	0,0	0
Dette non concessionnelle, dont	664,2	56	548,2	77	550,1	78
Semi-concessionnelle	627,8	53	511,9	72	511,9	72
Conditions commerciales	36,3	3	36,3	5	38,2	5
Par type de créanciers	1183,4	100	707,4	100	709,3	100
Multilatéral	871,2	74	434,4	61	434,6	61
Bilatéral - Club de Paris	139,2	12	110,0	16	111,7	16
Bilatéral - hors Club de Paris	86,3	7	77,7	11	77,7	11
Autres	86,8	7	85,4	12	85,4	12
Utilisation du financement par l'emprunt	1183,4	100	707,4	100	709,3	100
Infrastructures	325,5	28	246,7	35	248,6	35
Dépenses sociales	29,3	2	22,0	3	22,0	3
Financement budgétaire	559,3	47	203,4	29	203,4	29
Autres	269,3	22,8	235,3	33,3	235,3	33,2

Tableau 10b. Niger : nature de la nouvelle dette extérieure, en millions de dollars

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Par type de taux d'intérêt

Taux d'intérêt fixe	560,0
Taux d'intérêt variable	623,5
Prêts non conventionnels	0,0

Par monnaie

Prêts libellés en dollars	695,7
Prêts libellés en autres monnaies	487,7

Tableau 11. Niger : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019–31

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
(En millions de DTS, sauf indication contraire)													
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants													
Principal	7,8	16,1	14,6	16,1	25,2	26,1	38,1	42,9	46,9	41,3	37,0	20,5	7,9
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants ou prospectifs													
Capital	7,8	16,1	20,3	16,1	25,2	26,1	38,1	42,9	50,9	55,1	62,7	52,1	39,5
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants ou prospectifs													
En millions de DTS	7,8	16,1	20,3	16,1	25,2	26,1	38,1	42,9	50,9	55,1	62,7	52,1	39,5
En milliards de FCFA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette ¹	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des recettes fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	5,9	12,2	15,4	12,2	19,2	19,8	28,9	32,6	38,6	41,9	47,6	39,6	30,0
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants ou prospectifs													
En millions de DTS	187,0	282,8	301,9	364,8	379,1	392,5	354,4	311,5	260,7	205,6	142,9	90,8	51,3
Milliards de FCFA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette ¹	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage du PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des recettes fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la quote-part	142,1	214,9	229,4	277,2	288,1	298,3	269,3	236,7	198,1	156,2	108,6	69,0	39,0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)													
Décaissements	33,8	111,9	39,5	79,0	39,5	39,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements et rachats	7,8	16,1	20,3	16,1	25,2	26,1	38,1	42,9	50,9	55,1	62,7	52,1	39,5
<i>Pour mémoire :</i>													
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	811	1.309	1.165	1.345	1.652	2.708	3.259	3.375	3.674	3.913	4.158	4.525	4.856
Service de la dette extérieure (milliards francs CFA) ¹	137	200	228	376	431	396	424	404	416	427	433	459	431
PIB nominal (en milliards de FCFA)	7.565	7.907	8.291	9.085	9.932	11.397	12.578	13.599	14.704	15.968	17.294	18.704	20.209
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	784	760	831	1.001	1.193	1.465	1.727	1.903	2.065	2.366	2.591	2.851	3.135
Quote-part (millions de DTS)	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6

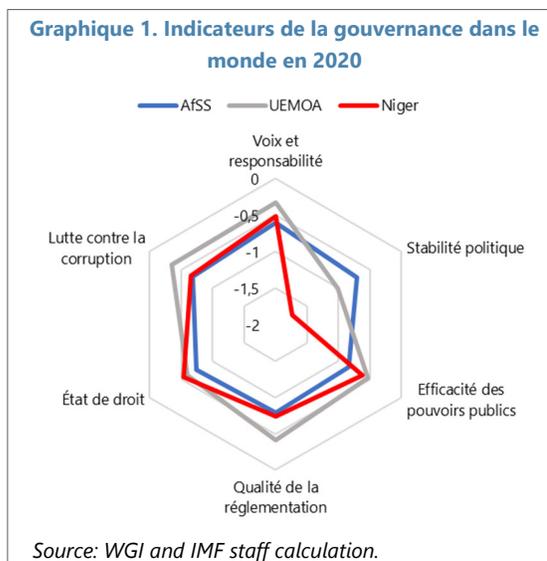
Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹ Le total du service de la dette extérieure inclut les remboursements au FMI.

Annexe I. Facteurs de fragilité au Niger

1. **Un pays en situation de fragilité se caractérise souvent par i) d'importantes carences institutionnelles et de graves lacunes dans la mise en œuvre des politiques publiques ; ii) une situation politique tendue ; iii) d'importants obstacles à la mobilisation des ressources intérieures ; et iv) une vulnérabilité face aux chocs¹.** À la lumière de ces facteurs, le FMI désigne, depuis plusieurs années, par « pays en situation de fragilité » les pays qui présentent une faible capacité institutionnelle, calculée par une note d'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale égale ou inférieure à 3,2 en moyenne, ou qui ont récemment connu un conflit². Même si la note EPIN du Niger est légèrement supérieure à 3,2 depuis 2005, le pays reste confronté à des défis en matière de gestion économique, de politiques structurelles, de stabilité politique, d'inclusion sociale et d'équité.

2. **Les indicateurs de gouvernance concernant le Niger révèlent un certain nombre de points faibles par rapport aux pays de comparaison, et le contrat social entre l'État et les citoyens est limité.** La lutte contre la corruption reste insuffisante : le Niger présente des résultats inférieurs à ceux des autres pays de l'UEMOA. Or, la corruption est un facteur particulièrement préjudiciable à l'environnement des entreprises, dans la mesure où elle fait augmenter les coûts de transaction et freine la formalisation de l'économie. De surcroît, le poids de l'économie informelle et l'insécurité restreignent la capacité de l'État à mobiliser des ressources intérieures et à fournir des services sociaux de base. Un tel contexte fragilise le contrat social entre l'État et les citoyens, ce qui amenuise la légitimité des institutions officielles, accroît le risque de troubles sociaux et compromet la stabilité politique interne. De fait, le Niger obtient un score bien en deçà de la moyenne des pays de l'UEMOA et de l'Afrique subsaharienne en ce qui concerne la dimension « stabilité politique » de la gouvernance.



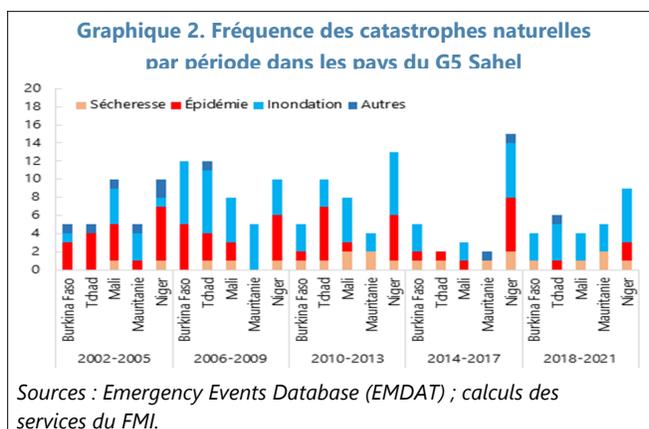
¹ FMI (2012). Note d'orientation des services du FMI sur les activités du FMI dans les pays en situation de fragilité. <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2012/042512.pdf>.

² FMI (2015). Bilan des activités du FMI dans les pays sortis d'un conflit et en situation de fragilité. <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/050715.pdf>.

3. En outre, la vulnérabilité du Niger face aux chocs climatiques entrave l'activité économique et aggrave la pauvreté et les inégalités de revenus.

Le secteur agricole nigérien repose essentiellement sur les cultures pluviales. C'est pourquoi la hausse des températures et l'irrégularité des précipitations durant la période de végétation sont susceptibles de miner la productivité. Ces dernières décennies, le Niger a été frappé par des catastrophes naturelles, encore plus

fréquentes que dans les pays comparables du Sahel. En outre, les changements climatiques exacerbent aussi la pauvreté et les inégalités, et accroissent les disparités entre zones urbaines et rurales. Ainsi, 83 % des Nigériens vivent en milieu rural, où leurs moyens d'existence dépendent du secteur agricole, ce qui les rend encore plus vulnérables face aux changements climatiques. De plus, les catastrophes naturelles, comme les inondations, détruisent les biens, en particulier ceux des ménages les plus pauvres situés dans des zones exposées aux aléas climatiques. Par ailleurs, les capacités de réaction des ménages restent traditionnelles, étant donné que les pouvoirs publics n'ont pas mis en place de stratégie globale de gestion des risques à même de prévenir les catastrophes et d'y faire face rapidement.



4. Le pays est exposé à des risques accrus de flambées de violence et de tensions politiques.

En 2021, le Niger a enregistré 418 conflits, dont des attentats terroristes, des conflits intracommunautaires et des actes de violence envers des civils. L'ampleur des problèmes de sécurité sur le territoire tient en partie aux répercussions des conflits qui touchent les pays voisins (Burkina Faso, Mali, Nigéria et Tchad). Les conflits ont des coûts économiques et sociaux élevés. Par ailleurs, les problèmes de sécurité entretiennent un cercle vicieux : ils affaiblissent les résultats économiques, limitent la mobilisation des ressources et dégradent la qualité des dépenses. De plus, la hausse des dépenses de sécurité évince d'autres dépenses prioritaires. L'intervention des pouvoirs publics dans les zones menacées est limitée et contribue à faire plonger ces zones dans le « piège du sous-développement ». Qui plus est, le Niger a subi sept tentatives de coup d'État, dont une récente en 2021 après la transition présidentielle. Ces tentatives sont principalement le fait des forces militaires, et 57 % d'entre elles ont abouti³.

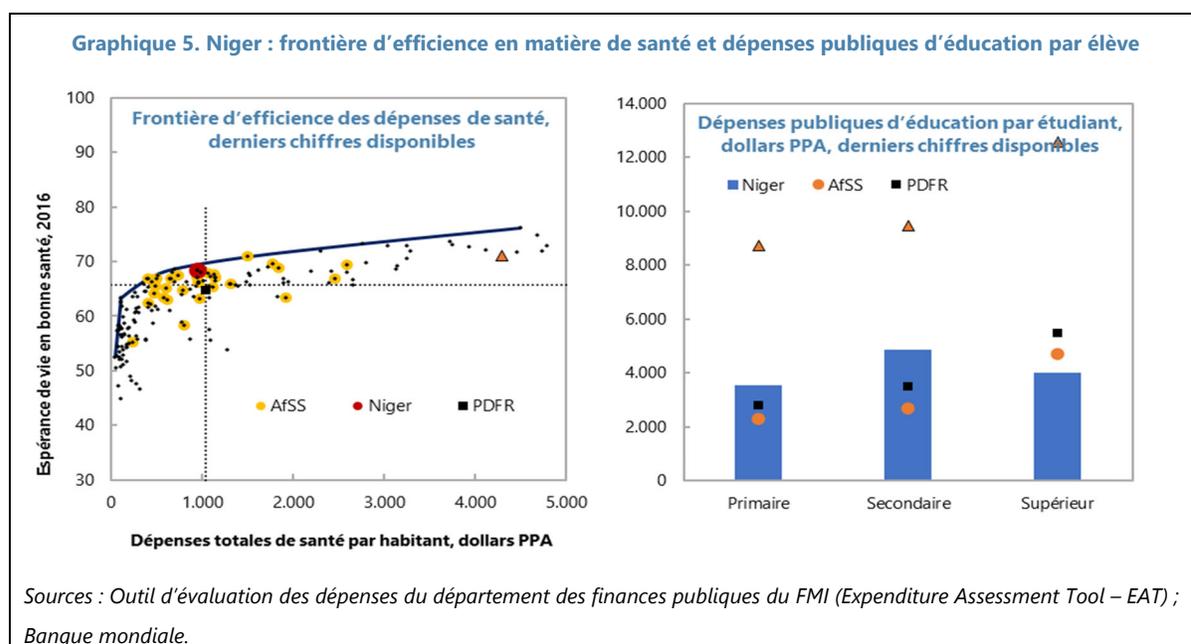
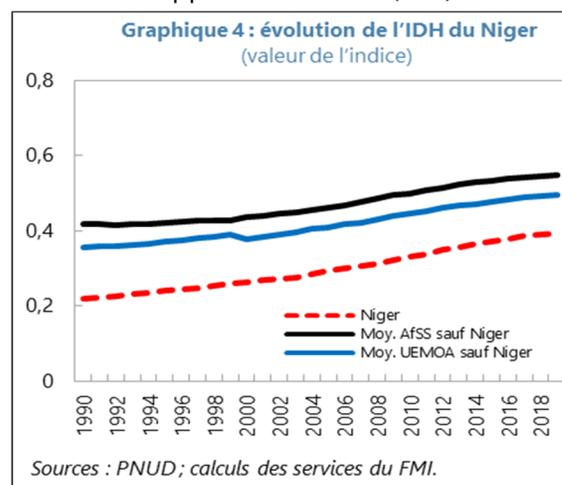
Graphique 3. Lieu des actes de violence au Niger en 2021



Sources : ACLED ; calculs des services du FMI.

³ Powell, J. M. et Thyne, C. L. (2011) « Global instances of coups from 1950 to 2010: A new dataset », *Journal of Peace Research*, vol. 48, n° 2, p. 249-259. <https://doi.org/10.1177/0022343310397436>.

5. La fragilité du Niger transparait dans son faible niveau de capital humain. Le Niger se classe régulièrement en bas de l'échelle de l'indice de développement humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le PIB réel par habitant actuel reste inférieur à ce qu'il était en 1980. Ainsi, 42,9 % des Nigériens vivent dans la pauvreté et gagnent moins de 1,90 dollar par jour. L'éducation constitue un défi majeur : la durée moyenne de la scolarité n'est que de deux ans pour l'ensemble de la population, ce qui signifie qu'elle est encore plus courte pour les femmes. Les dépenses publiques d'éducation par élève sont très faibles au Niger par rapport à d'autres pays d'Afrique subsaharienne. En outre, le pays présente le plus fort taux de fécondité du monde (6,9 enfants par femme), une situation qui compromet la santé et l'état nutritionnel des femmes et, partant, des enfants. On estime que 44 % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance.



6. Les autorités appliquent une approche intégrée pour remédier aux causes de la fragilité du pays. Elles ont en effet adopté une nouvelle stratégie de développement et de réduction de la pauvreté couvrant la période 2022–26 qui vise à : i) faire progresser la bonne gouvernance et améliorer la sécurité ; ii) favoriser le développement continu et inclusif du capital humain ; iii) susciter une transformation structurelle de l'économie tirée par le secteur privé. Par ailleurs, afin de renforcer la résilience de l'agriculture face aux changements climatiques, les autorités comptent exploiter les ressources d'eau souterraine, dont la capacité est estimée à 17 000 milliards de m³.

Annexe II. Principales conclusions du rapport d'audit sur les dépenses liées à la COVID-19 réalisées en 2020

A. Périmètre et objectifs de l'audit

- 1. L'audit portait sur les contrats attribués par les entités publiques suivantes dans le cadre du plan de riposte à la pandémie de COVID-19 défini par les pouvoirs publics :** le Cabinet du Premier ministre, le ministère de la Santé publique, le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Hydraulique. Au total, 54 contrats, représentant 34,9 milliards de francs CFA (soit environ 51 % du décaissement effectué en avril 2020 au titre de la facilité de crédit rapide), ont été analysés dans le cadre de cet audit. Tous ces contrats avaient été attribués et exécutés conformément aux procédures nationales en vigueur.
- 2. Les objectifs de l'audit étaient les suivants :** i) examiner le cadre juridique du système de passation de marchés publics ; ii) veiller à l'existence d'une bonne organisation, d'outils de contrôle interne adéquats et d'un archivage adapté au sein des ministères concernés ; iii) vérifier la conformité du processus de passation de marchés avec les procédures en vigueur et contrôler la bonne gestion des contrats.

B. Principales conclusions

Cadre juridique du système de passation de marchés publics

- 3. Le système de passation de marchés publics est inadapté.** La dérogation spéciale aux règles générales relatives aux appels d'offres et au délai de réception des offres, adoptée par les pouvoirs publics, est jugée inutile, car le Code des marchés prévoit déjà la possibilité de recourir à des contrats n'ayant pas fait l'objet d'un appel à la concurrence en cas de situation d'urgence dûment justifiée et de réduire le délai de réception des offres.
- 4. Il n'existe pas de document unique, comme une charte des marchés publics, définissant les missions et responsabilités des différents acteurs.** Cette lacune est préjudiciable à la maîtrise par les acteurs de leurs missions et responsabilités étant donné que ces dernières sont définies de façon dispersée dans un grand nombre de documents.

Organisation, outils de contrôle interne et archivage

- 5. Le nombre d'agents qualifiés et de plans de formation des agents chargés des marchés publics est insuffisant.** Les règles et les procédures relatives aux délégations de compétences, aux missions, aux descriptions de poste et à la sélection des agents ne sont pas formalisées dans des guides de procédure au sein des ministères. Ces derniers manquent de personnel clé connaissant bien les règles régissant l'attribution, l'exécution et le suivi des marchés publics, et le traitement des contentieux y afférents, et ne disposent pas de plans de formation interne.

6. Certains documents relatifs aux marchés publics ne sont pas archivés dans les ministères. Les documents de marché et les contrats ne sont pas tenus à jour, et aucun système ne permet de localiser aisément les registres de passation des marchés.

Respect du processus de passation de marchés et efficacité de la gestion des contrats

7. Le processus de passation de marchés n'est pas conforme aux procédures en vigueur. Les plans de passation des marchés analysés ne s'appuyaient ni sur des études préliminaires ni sur des estimations des coûts et ne prenaient pas en compte l'ensemble des besoins des ministères. Les crédits budgétaires n'étaient pas affectés avant la signature des contrats. En outre, les documents de marché types n'étaient pas suffisamment utilisés, d'où le manque de transparence et de fiabilité des documents de marché établis par les ministères. Les plans de passation des marchés n'ont pas donné lieu à l'attribution des contrats qu'ils prévoyaient, et des carences ont été relevées dans les lettres d'invitation à négocier et dans le processus de nomination des membres des commissions de négociation. Les ministères compétents se sont avérés dans l'incapacité de fournir certains documents nécessaires aux contrats. De plus, des manœuvres et des pratiques collusoires à même de favoriser certains candidats dans l'attribution des contrats ont été observées, et aucun des contrats couverts par l'audit n'avait reçu d'avis de conformité de la part de l'autorité de contrôle.

8. Des travaux de construction et des acquisitions ont été réalisés à des coûts excessifs. La perte résultant de ces surcoûts est estimée à 6,9 milliards de francs CFA, soit environ 20 % du montant total des contrats couverts par l'audit.

9. La réalisation des objectifs précisés dans les contrats est insatisfaisante. En témoignent les retards dans la distribution ou l'entreposage de grandes quantités de matériel et de biens périssables, le non-respect des normes dans le cas de plusieurs constructions, la faible fonctionnalité de différents sites et constructions, la distribution d'espèces, dans certains cas, en lieu de semences et la non-présentation de documents justificatifs pour diverses livraisons.

C. Recommandations

10. Les recommandations suivantes ont été formulées afin de remédier aux lacunes relevées :

- Mettre fin aux pratiques dérogatoires qui ne sont pas prévues dans le Code des marchés lorsque les délais compressibles définis par les textes en vigueur permettent de répondre à l'urgence déclarée.
- Rédiger un document unique, prenant la forme d'une charte des marchés publics, définissant les missions et responsabilités des différents acteurs de la passation de marchés publics.
- Prévoir la suspension de la procédure de passation de marchés en cas d'appel devant le Conseil d'État.

- Rédiger, au sein des ministères, des guides de procédure reprenant les règles et les procédures relatives aux délégations de compétences, aux missions, aux descriptions de poste et à la sélection des agents.
- Recruter ou former des agents afin d'étoffer le personnel clé spécialisé dans la passation de marchés au sein des ministères sectoriels.
- Définir et mettre en œuvre des plans de formation en interne sur la passation de marchés publics au niveau des ministères.
- Établir un système de suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre d'audits sur la passation de marchés publics commandés par l'Agence de régulation des marchés publics.
- Mettre en place, au sein des ministères, un système efficace d'archivage des documents relatifs aux contrats publics, de façon notamment à tenir à jour les registres concernés.
- Mettre en place un système manuel et électronique permettant de localiser aisément les registres et d'éviter toute perte ou consultation non autorisée.
- Créer un cadre de concertation public-privé afin de promouvoir la concurrence dans la passation de marchés publics.

Annexe III. Principales conclusions du rapport sur les exonérations fiscales dans le secteur des industries extractives

A. Périmètre et objectifs de l'audit

1. **Cet audit est conforme à l'exigence de transparence dans l'exploitation et la gestion des ressources naturelles que contient la constitution nigérienne.** Il porte sur les administrations publiques (ministères des Finances, du Pétrole, de Mines et de l'Industrie) et sur les sociétés minières et pétrolières.
2. **L'audit a pour objet de s'assurer que les dépenses fiscales accordées aux sociétés du secteur des industries extractives entre 2017 et 2020 sont bien conformes aux réglementations en vigueur.** Les vérifications ont porté plus particulièrement sur les domaines suivants : i) conformité des dépenses fiscales avec les dispositions réglementaires ; ii) respect par les différentes parties responsables des dispositions des codes applicables (Code minier, Code pétrolier, Code général des impôts, Code des douanes) ; iii) conformité des dépenses fiscales avec les dispositions contenues dans les lois de finances ; iv) existence d'un mécanisme opérationnel adapté permettant d'assurer le contrôle et le suivi des exonérations.

B. Principaux constats

Constats de conformité

3. **L'audit a mis en exergue les constats de conformité suivants :**
 - Pour ce qui concerne les avantages concédés, les contrats signés avec les sociétés minières respectent les dispositions du Code minier et du Code pétrolier, ainsi que celles qui régissent les contrats et ententes types.
 - Conformément aux réglementations de l'UEMOA, les pouvoirs publics produisent depuis 2017 des rapports annuels sur l'évaluation des dépenses fiscales et des mesures connexes, notamment pour ce qui se rapporte au secteur des industries extractives.

Constats de non-conformité et insuffisances

4. **Suivi insuffisant des contrats pétroliers et miniers au vu de la législation en vigueur.** En témoigne la production irrégulière de rapports de suivi par les différents acteurs du secteur. L'audit a souligné que les rapports censés être produits par les sociétés minières et pétrolières n'étaient pas disponibles, mais aussi que les rapports de suivi des ministères compétents n'étaient pas adaptés, en particulier pour ce qui concerne les aspects financiers. Plus précisément :

- Les rapports d'activité et les programmes d'investissement des sociétés minières et pétrolières ne sont pas communiqués aux autorités, comme l'exigent les dispositions contractuelles applicables.
- La rédaction des rapports de suivi par les ministères compétents dans le domaine des industries extractives laisse à désirer, ou comporte de nombreuses lacunes s'agissant des éléments financiers (suivi des exonérations et liste des matériaux).
- Les rapports qui sont communiqués ne donnent pas de détails sur les investissements réalisés au niveau des communautés par les sociétés minières et pétrolières, et se cantonnent pour l'essentiel à mettre en avant la contribution de ces sociétés à la formation des fonctionnaires des ministères.
- Le ministère des Finances n'a communiqué à la Cour des Comptes aucun rapport de suivi des biens bénéficiant d'un régime d'exonération.
- La Cour des Comptes n'a pas été en mesure de s'assurer que les exonérations octroyées aux sociétés minières et pétrolières respectaient bien les dispositions du Code minier et du Code pétrolier, en raison de l'indisponibilité des listes censées être établies par les sociétés et centralisées au niveau des ministères compétents.
- L'examen des divers textes législatifs et réglementaires qui régissent le secteur extractif révèle qu'aucun texte n'a prévu de mécanisme de coordination concernant la gestion des dépenses fiscales.

5. Non-respect par les sociétés minières et pétrolières de certaines de leurs obligations contractuelles. Précisément, elles n'ont pas respecté les clauses contractuelles relatives à l'investissement social. En outre, elles ne communiquent pas aux ministères compétents de liste des matières premières, des consommables et des conditionnements liés à leur production annuelle, comme le stipule pourtant le contrat type.

C. Recommandations

6. Les recommandations sont adressées aux ministères compétents et portent sur les questions suivantes :

- Ministère des Mines, ministère du Pétrole et ministère de l'Industrie : assurer le suivi rigoureux du respect des clauses contractuelles qui forment la base juridique des dépenses fiscales que les pouvoirs publics accordent aux sociétés minières et pétrolières.
- Ministère de l'Industrie : veiller au strict respect par les sociétés minières et pétrolières des dispositions du Code minier et du Code pétrolier, ainsi que des clauses contractuelles.

- Ministère des Finances : prendre des mesures adaptées pour assurer le meilleur suivi possible des matériaux et outils bénéficiant d'un régime d'exonération.
- Ministère du Pétrole : prendre les mesures qui s'imposent pour faire appliquer efficacement la réglementation relative à l'organisation des services centraux du ministère et aux attributions des fonctionnaires qui les dirigent.

Annexe IV. Matrice d'évaluation des risques¹

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence si le risque se concrétise	Réponse recommandée
Risques de retombées			
Apparition de foyers de variants mortels et très contagieux de la COVID-19.	Moyenne	Moyenne	Veiller à ce que le déploiement des vaccins et les autres priorités en matière de santé soient entièrement financés, au moyen de subventions ou de ressources concessionnelles dans la mesure du possible.
		Réévaluation des perspectives de croissance ; nécessité de coûteux efforts de confinement. L'impact sur les exportations serait modéré en raison de la faible participation du Niger aux chaînes de valeur mondiales.	
La perte d'ancrage des anticipations d'inflation dans les pays avancés entraîne un nouveau resserrement des conditions financières mondiales.	Moyenne	Moyenne	Intensifier les efforts pour mobiliser l'intervention des donateurs et l'accès à des financements concessionnels afin de maîtriser les facteurs de vulnérabilité de la dette. Accélérer la mise en œuvre de réformes visant à favoriser la mobilisation des recettes intérieures.
		Hausse des primes de risque et des coûts de financement pour les pays préémergents, avec des retombées négatives sur le marché régional des obligations souveraines de l'UEMOA.	
Hausse et volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.	Élevée	Élevée	Donner la priorité à des dépenses bien ciblées pour protéger les plus vulnérables et accélérer la mise en œuvre du plan de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité en matière d'alimentation, de nutrition et d'élevage.
		Impact négatif de la hausse des prix des denrées alimentaires sur le plan de l'inflation et de l'accès à l'alimentation. Impact légèrement positif de la hausse des prix du pétrole sur la balance des paiements et la situation budgétaire.	
Soutien moindre des donateurs	Faible	Élevée	Renforcer la coopération avec les donateurs habituels et nouveaux. Accroître les moyens de mise en œuvre pour garantir une rentabilité élevée des projets financés par les donateurs.
		Impact négatif sur les projets de développement, les dispositifs de protection sociale et l'exécution du programme.	
Risques intérieurs/régionaux			
Détérioration de la situation sécuritaire au Sahel et dans les pays voisins.	Moyenne	Élevée	Redéfinir les priorités de dépense si nécessaire pour tenir compte des fortes dépenses de sécurité en fonction des besoins sur le terrain, et mobiliser un soutien supplémentaire des donateurs. Renforcer la coopération avec les pays voisins et la communauté internationale sur les questions de sécurité.
		Détérioration des chiffres de la croissance et de la balance des paiements en raison des perturbations de l'activité économique et de la diminution des IDE. Impact négatif sur la situation budgétaire du fait de la diminution des recettes budgétaires et de la hausse des dépenses de sécurité.	
Retards dans la réalisation des projets dans les industries extractives.	Élevée	Élevée	S'employer plus rapidement à renforcer la surveillance et la transparence du secteur.
		Impact considérable sur l'activité économique à moyen terme, le compte des transactions courantes, la situation budgétaire et la viabilité de la dette.	
Conditions climatiques défavorables/ catastrophes naturelles.	Élevée	Élevée	Augmenter les dépenses bien ciblées, y compris les transferts aux populations vulnérables, tout en limitant les autres dépenses courantes.
		Réduction de la production agricole, augmentation de l'insécurité alimentaire et pressions inflationnistes.	

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements susceptibles de modifier nettement la trajectoire du scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques correspond à une évaluation subjective par les services du FMI des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète le point de vue des services du FMI sur la source des risques et le niveau général de préoccupation au moment des discussions avec les autorités. Des risques non mutuellement exclusifs peuvent interagir et se matérialiser conjointement. Les expressions « à court terme » et « à moyen terme » indiquent respectivement que le risque pourrait se concrétiser dans les 12 mois et dans les 3 ans.

Appendice I. Lettre d'intention

Niamey, le 10 juin 2022

À

Madame Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds Monétaire International
Washington DC, 20431

Madame la Directrice générale,

1. **Les perspectives économiques du Niger, pour cette année 2022, sont prometteuses.** Après une forte décélération en 2021 en raison des effets négatifs des chocs climatiques sur le secteur agricole, la croissance devrait rebondir à 6,9 % en 2022 avec la reprise de la production agricole et l'accélération de la mise en œuvre des grands projets d'investissement. Toutefois, l'inflation resterait élevée en raison de la pression continue sur les prix des denrées alimentaires, tant au niveau mondial que national.
2. **Le Niger est confronté à des défis énormes liés à l'environnement national et international.** Notre pays subit cette année une crise alimentaire en raison d'un important déficit pluviométrique enregistré l'an dernier, qui a entraîné une baisse de la production agricole de près de 40 %. Ces effets sont combinés à la persistance de l'insécurité dans certaines régions du pays et exacerbés par la détérioration des conditions sécuritaires dans le sahel. En conséquence, l'activité économique s'est considérablement ralentie l'année dernière. La croissance projetée initialement à 5,4 pourcents est estimée à 1,3 pourcent en 2021. En outre, le taux d'inflation est ressorti à 5,3 pourcents à fin mars 2022, tiré principalement par les produits alimentaires. Afin de lutter contre l'insécurité alimentaire qui touche plus de 4,4 millions de personnes, nous avons adopté un plan de soutien d'un coût total de 279 milliards de FCFA et procédé à un désarmement tarifaire de certains produits de base.
3. **La mise en œuvre de notre programme au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) est en bonne voie.** Tous les critères de performance à fin décembre 2021 ont été respectés, ainsi que la plupart des objectifs indicatifs à fin décembre 2021 et à fin mars 2022, à l'exception de l'objectif relatif aux recettes en espèces, du plafond du financement intérieur et du plancher du solde budgétaire de base, dons compris. Le plancher de recettes à fin mars 2022 a été légèrement manqué, en raison de l'intensification de la situation d'insécurité dans les zones pourvoyeuses de recettes fiscales ainsi que les mesures d'allègement fiscal qui ont accompagné notre politique de lutte contre l'insécurité alimentaire. Le plafond du financement intérieur net n'a pas été respecté en raison des paiements des fonds en route de l'exercice budgétaire de 2021, et le plafond du solde budgétaire de base incluant les dons, n'a pas été respecté également car aucun don

budgétaire n'a été reçue à fin mars. Nous considérons que la mobilisation des recettes intérieures est plus que jamais une priorité. Nous avons mis en œuvre tous les repères structurels à fin décembre 2021 et à fin mars 2022.

4. **Dans ce contexte, nous demandons les changements suivants dans l'évaluation du programme** : (i) la modification des critères de performance concernant le plafond du financement intérieur net et des deux objectifs indicatifs sur le solde budgétaire de base (y compris les dons budgétaires et dons exclus), à partir de fin juin 2022, afin de refléter le besoin d'un financement intérieur supplémentaire pour financer un déficit budgétaire plus large en 2022 ; (ii) la modification des critères de performance concernant le plafond du financement intérieur net avec un ajusteur pour les paiements des obligations intérieures (fonds en route) ; et (iii) la modification de l'objectif indicatif sur le plancher du solde budgétaire de base, y compris les dons d'appui budgétaire, avec un ajusteur qui prendra en compte la baisse des dons budgétaires extérieures.

5. **Compte tenu des résultats satisfaisants enregistrés à ce jour, nous sollicitons le décaissement de la deuxième tranche de l'accord au titre de la FEC, correspondant à 39,48 millions de DTS** (soit 30 % de notre quote-part), afin de couvrir nos besoins persistants en matière de balance des paiements.

6. **Le Gouvernement du Niger reste pleinement engagé dans les objectifs de son programme.** L'affermissement de la stabilité macroéconomique, la mobilisation des ressources intérieures, le renforcement de la gestion des finances publiques, l'amélioration de l'efficacité des dépenses, ainsi que la promotion de la transparence et la bonne gouvernance sont essentiels pour répondre aux besoins de développement de notre pays. Ainsi, le Gouvernement continue de mettre en œuvre des réformes structurelles visant à digitaliser le système de collecte des recettes fiscales, à décentraliser et dématérialiser le processus de paiement au niveau de tous les services de l'État, et à améliorer la sélection des projets d'investissement public. En outre, la simplification du code général des impôts fera place au développement du secteur privé et la réduction de l'informalité. Ainsi, pour ancrer ces réformes et faire face aux défis majeurs du pays, nous avons adopté un nouveau Plan de Développement Economique Sociale (PDES 2022-2026) ayant pour objectif de (i) favoriser un développement soutenu et inclusif du capital humain, (ii) renforcer la bonne gouvernance et la sécurité et (iii) stimuler une transformation structurelle de l'économie menée par le secteur privé.

7. **L'agenda des réformes du Gouvernement pour le reste de l'année 2022 et le moyen terme est détaillé dans le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint.** Le Gouvernement a l'assurance que les mesures et politiques qui y sont énoncées permettront d'atteindre les objectifs fixés. Il se tient prêt à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires et consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures et avant d'apporter des modifications aux politiques énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en matière de consultations. Les

informations nécessaires au suivi de la situation économique et à la mise en œuvre des politiques pertinentes pour le programme seront fournies en temps opportun, comme convenu dans le protocole d'accord technique ci-joint, ou à la demande du FMI.

8. **Conformément à notre engagement de longue date en faveur de la transparence**, nous acceptons la publication du rapport des services du FMI, de la présente lettre d'intention, du MPEF et du Protocole d'Accord Technique (PAT) sur le site internet du FMI.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

/s/

Ahmat Jidoud
Ministre des Finances

Pièces jointes : I. Mémoire de Politiques Économique et Financière.
II. Protocole d'Accord Technique.

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières du Niger

INTRODUCTION

1. Le présent mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) complète et met à jour le MPEF signé le 19 novembre 2021. Il décrit les évolutions économiques récentes, fait le point sur la mise en œuvre du programme économique et financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit pour la période 2021-2024 et définit les principales orientations pour le reste de l'année 2022 ainsi que les perspectives à moyen terme. Les objectifs du programme demeurent centrés sur (i) la consolidation de la stabilité macroéconomique, (ii) le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures, (iii) l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique avec un accent sur les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté et (iv) la promotion de la bonne gouvernance.

2. Le contexte de mise en œuvre du programme est marqué par la persistance de la crise sécuritaire dans la région du Sahel et un déficit pluviométrique en 2021 qui a engendré un important déficit céréalier. Le Niger constitue le dernier rempart face aux menaces des groupes djihadistes et armés non étatiques qui sévissent au Sahel. La campagne agricole 2021/2022 s'est soldée par (i) un déficit alimentaire de l'ordre de 38%, mettant ainsi un très grand nombre¹¹ de nos compatriotes dans une situation d'extrême vulnérabilité alimentaire et occasionnant un renchérissement des produits alimentaires de base et (ii) un déficit fourrager de plus de 15 millions de tonnes. A ces défis, s'ajoutent également les conséquences néfastes de la guerre en Ukraine se traduisant par une hausse considérable des prix de certaines denrées alimentaires de première nécessité comme le blé et la farine.

3. La propagation de la pandémie étant contenue, le Gouvernement entend réduire progressivement les mesures de lutte contre la COVID-19. Au regard de la situation épidémiologique marquée par une baisse sensible de la circulation du virus au niveau national, le Gouvernement a pris des mesures d'allègement des directives relatives à la surveillance et à la prévention de la Covid-19, à savoir la suppression, à l'embarquement comme au débarquement, des tests PCR pour les voyageurs vaccinés et dont la première dose date d'au moins quatre semaines.

4. Un nouveau Plan de Développement Economique et Social (PDES) couvrant la période 2022-26 est en phase terminale de préparation. Le PDES 2017-2021 étant arrivé à son terme le 31 décembre 2021, le Gouvernement s'attèle à finaliser la formulation d'un nouveau PDES pour la période 2022-2026 sur la base des leçons tirées de la mise en œuvre des PDES passés. Il est structuré en trois axes stratégiques et seize programmes : (i) axe 1 : le

¹¹ Plus de 4,4 millions de personnes ont auront besoin urgemment d'assistance alimentaire d'ici la fin de la période de soudure

développement du capital humain, inclusion et solidarité suivant six programmes, (ii) axe 2 : la consolidation de la gouvernance, paix et sécurité avec également six programmes et (iii) axe 3 : la transformation structurelle de l'économie à travers quatre programmes.

Encadré 1 : Déclinaison des axes du PDES 2022-2026 en programmes

Axe 1 : Développement du capital humain, inclusion et solidarité

- Programme 1 : amélioration de l'accès équitable à l'éducation et à une formation de qualité ;
- Programme 2 : amélioration de l'état de santé de la population et des déterminants démographiques ;
- Programme 3 : amélioration de l'accès à l'eau potable, hygiène et assainissement ;
- Programme 4 : promotion de l'inclusion sociale et de la solidarité nationale ;
- Programme 5 : réduction des inégalités du genre ;
- Programme 6 : promotion de la jeunesse, des sports et de la culture.

Axe 2 : Consolidation de la gouvernance, paix et sécurité

- Programme 7 : amélioration de la gestion du développement ;
- Programme 8 : amélioration de la gouvernance juridique et judiciaire ;
- Programme 9 : amélioration de la gouvernance politique et administrative ;
- Programme 10 : renforcement de la Gouvernance sécuritaire ;
- Programme 11 : renforcement de la gestion de la Migration ;
- Programme 12 : renforcement de la gouvernance locale et de l'aménagement du territoire.

Axe 3 : Transformation structurelle de l'économie

- Programme 13 : développement du secteur privé ;
- Programme 14 : modernisation du monde rural ;
- Programme 15 : amélioration de l'exploitation des principales potentialités économiques (pétrole, mines) ;
- Programme 16 : gestion durable de l'environnement et renforcement de la résilience aux changements climatiques.

ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE RÉCENTE

5. Le cadre macroéconomique s'est sensiblement détérioré en 2021. L'activité économique connaîtrait une décélération en rapport avec la forte baisse de la production agricole. Le taux de croissance se situerait à 1,3% après une hausse de 3,6% en 2020 et 5,9% en 2019. Cette contreperformance est essentiellement imputable au secteur primaire, les secteurs secondaire et tertiaire ayant connu une bonne orientation. En effet, le Secteur primaire enregistrerait une baisse de 8,3% en 2021 contre une hausse de 7,7% en 2020 à cause des résultats déficitaires de la campagne d'hivernage 2021 qui indiqueraient une baisse de 13,7% de la production agricole après une hausse de 9,5% en 2020. La production céréalière s'est particulièrement repliée de 37,2%. Les principales causes de cette baisse sont : (i) l'arrêt précoce de la pluviométrie dans plusieurs régions du pays ; (ii) la mauvaise répartition de la pluviométrie dans l'espace et dans le temps ; (iii) les attaques des ennemis de cultures et (iv) l'insécurité dans certaines zones ayant poussé les paysans à abandonner leurs cultures. L'activité économique s'est aussi déroulée dans un contexte de hausse générale des prix avec un taux de 3,8% en moyenne annuelle, en dépit des mesures de soutien prises par le Gouvernement pour atténuer ce phénomène. L'évolution des autres secteurs se présente comme suit :

- **Le secteur secondaire** progresserait de 5,4% en 2021 contre 1,7% en 2020. Cette évolution proviendrait des bonnes performances attendues des activités de fabrication, de l'énergie et de la construction. La hausse de 5,4% des activités de fabrication est en lien avec l'augmentation de la production de la nouvelle cimenterie ; l'amélioration des capacités productives locales ayant permis un accroissement de la couverture en énergie explique la hausse de 8,4% de l'énergie et l'augmentation de 6,0% de la construction, en rapport avec la poursuite des travaux de réalisation des infrastructures socioéconomiques. L'effet de ces hausses est atténué par une moindre performance des activités extractives.
- **Le secteur tertiaire**, avec 42,3% du PIB, enregistrerait un taux de croissance de 7,7% en 2021 après une augmentation de 2,3% en 2020. Cette reprise de la croissance concerne les activités de commerce (+9,7%) qui ont bénéficié de la bonne campagne agricole de 2020, de l'hôtellerie et la restauration (5,8%), de la communication (+6,2%) et des services non marchands (+6,3%).

6. L'évolution en glissement annuel de la situation monétaire au 31 décembre 2021 s'est traduite par une augmentation des actifs extérieurs nets et une hausse des créances intérieures ainsi que de la masse monétaire. La masse monétaire s'est située à 1650 milliards en décembre 2021, en hausse de 133 milliards par rapport à l'année 2020. Cette hausse est principalement imputable à la hausse des dépôts transférables des banques commerciales. Concernant les actifs extérieurs nets, ils se sont établis à 683 milliards au 31 décembre 2021 contre 566 milliards en 2020, soit un accroissement de 117 milliards. Cet accroissement s'explique par l'augmentation des actifs extérieurs nets des banques commerciales

de 118 milliards et une baisse de 1 milliard de ceux de la Banque Centrale. Ainsi, le rebond des actifs extérieurs nets est en lien avec la progression des créances sur les non-résidents au sein des autres institutions de dépôts plus importante que leurs engagements extérieurs.

Relativement aux créances intérieures, elles sont passées de 951 milliards en décembre 2020 à 967 milliards à la même période de 2021, soit un rebond de 16 milliards. Ce regain est en liaison avec l'accroissement des créances sur l'économie (161 milliards) et la baisse des créances nettes sur l'administration centrale (47 milliards) et la variation de la rubrique autres éléments de l'actif. L'accroissement des créances sur l'économie est imputable aux crédits octroyés par les banques commerciales aux agents économiques du secteur privé consécutif à des taux d'intérêt faibles au sein de l'UEMOA depuis le déclenchement de la crise de COVID-19 grâce à la politique monétaire accommodante. Quant aux créances nettes sur l'administration centrale, leur baisse s'explique par la consolidation des dépôts de l'Etat, notamment à la Banque centrale.

7. Les échanges extérieurs en 2021 se traduiraient par un déficit du compte des transactions courantes de 1147,5 milliards, soit 13,8% du PIB. Cela correspond à une aggravation de 85,5 milliards (0.4 point de pourcentage du PIB) relativement à l'année précédente due principalement à la détérioration de la balance des biens et services. Il ressort en effet une progression des exportations et des importations respectivement de 5,2%, et 9% en 2021 imputable à la reprise économique favorisée par la baisse de la propagation de la Covid-19, la poursuite des travaux engagés dans les domaines minier et pétrolier, la réalisation du barrage de Kandadji et la mauvaise campagne agricole 2021 qui a entraîné une importation accrue des produits alimentaires. Dans ces conditions, il en résulterait un solde global excédentaire de 102 milliards en 2021, après le déficit de 105,1 milliards enregistré en 2020.

8. Les finances publiques se sont globalement bien tenues, en dépit de la persistance des chocs. Le déficit budgétaire (dons compris) s'est dégradé pour se situer à 5,9% du PIB, contre 5,4% du PIB en 2020 et en deçà du seuil de 6.6% initialement projeté. La mobilisation des appuis budgétaires à hauteur de 484,7 milliards (159,0 milliards de subvention et 102,4 milliards de prêts) a contribué à atténuer la pression sur les dépenses. Les recettes totales cash mobilisées s'élèvent à 853,6 milliards à fin décembre 2021 contre 750.3 milliards en 2019 et 780.4 milliards en 2020.

9. Les efforts en cours d'assainissement des finances publiques devraient enregistrer des résultats appréciables à court et moyen terme. Les réformes structurelles engagées par le Gouvernement sont orientées vers la consolidation de la gouvernance économique et financière via le renforcement de la qualité et de l'efficacité de la dépense, la mobilisation accrue des ressources à travers la mise en œuvre des mesures de modernisation et de digitalisation de l'économie. Cette transformation économique est nécessaire si nous voulons réduire considérablement la pauvreté et enclencher le processus de l'émergence de notre pays.

RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC

10. Tous les critères de réalisation quantitatifs et les cibles indicatives à fin décembre 2021 ont été respectés. En dépit des divers chocs exogènes, la mise en œuvre du programme connaît un bon début d'exécution. Le financement intérieur net de l'Etat, prévu pour un plafond de 371,4 milliards, s'est établi à 271,3 milliards. Aucun arriéré de paiement extérieur n'a été enregistré. Les nouvelles dettes extérieures publiques et garanties par l'Etat qui ont été ratifiées ressortent à 282,5 milliards, largement en deçà du plafond de 346 milliards. Les recettes cash ont atteint 853,6 milliards, au-dessus du plancher de 846,4 milliards. Le solde budgétaire de base hors dons, programmé pour un déficit de 484,6 milliards, est ressorti à -481,3 milliards. Les dépenses sociales ont connu une forte exécution à 261 milliards contre un plancher de 80 milliards. Enfin, les dépenses exécutées par procédures exceptionnelles ont représenté 0,74% des dépenses budgétaires, amplement en deçà du plafond de 5%, à la faveur des mesures prises par le Gouvernement pour suspendre de telles dépenses.

11. A fin mars 2022, presque tous les critères indicatifs ont été respectés, à l'exception de la cible sur les recettes cash, du plancher du solde budgétaire de base incluant les dons, et du plafond du financement intérieur. Les recettes cash ont été légèrement en deçà de l'objectif fixé de l'ordre de 4,5 milliards et le solde budgétaire dons compris de base a été manqué de 4,8 milliards. Le plafond du financement intérieur, ajusté du montant des appuis budgétaires prévus mais non réalisés, a été dépassé de 39,4 milliards à cause des tirages faits sur les dépôts du Trésor à la Banque Centrale pour apurer une partie des fonds en route de l'exercice 2021 à hauteur de 75,5 milliards et éviter une accumulation des arriérés intérieurs. A cet égard, un ajustement à la hausse du plafond du financement intérieur à fin juin 2022 est nécessaire pour prendre en compte ces tirages.

12. Le Gouvernement a mis en œuvre tous les repères structurels (RS) du programme à fin décembre 2021 et à fin mars 2022. L'action préalable a été mise en œuvre avec l'élaboration de la note circulaire sur les marchés publics relatifs à la lutte contre la Covid-19 requérant la publication des informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises attributaires sur le Portail des Marchés Publics. Le Gouvernement a élaboré une note d'orientation contenant des propositions concrètes et chiffrées visant à rationaliser les exonérations actuelles et à renforcer les procédures d'octroi de nouvelles exonérations. Le rapport d'audit de la Cour des Comptes sur les dépenses publiques de 2020 liées à la Covid-19 a été publié en ligne. Des études de faisabilité ont été produites pour les 9 plus grands projets d'investissement préalablement à leur inscription dans le PIE 2022. Le Gouvernement a bénéficié d'une assistance technique des services du FMI et adopté un plan pour l'achèvement de l'intégration des plateformes numériques de la DGI et de la DGD. Le Gouvernement a également produit un rapport annuel décrivant : (i) les stocks et les flux d'arriérés fiscaux par exercice fiscal et par type, ainsi que par degré de recouvrabilité sur la base d'une analyse rigoureuse (ii) un calendrier avec des objectifs quantitatifs de réduction des arriérés fondés sur l'analyse de recouvrabilité et une hiérarchisation minutieuse (iii) un plan détaillé, contenant les actions spécifiques pour atteindre ces objectifs. Enfin, le Gouvernement a élaboré et publié un acte

réglementaire obligeant la collecte des informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises ayant négociés des contrats par entente directe, à l'exception des contrats liés à la défense et à la sécurité, et leur publication sur le portail des marchés publics.

13. L'atteinte de tous les repères structurels continus du programme est en bonne voie.

Le Gouvernement a produit la situation des exonérations fiscales nouvellement accordées ou renouvelées, avec leurs détails et leurs dates d'expiration. Le second RS récurrent a également été réalisé avec la publication sur le portail des marchés publics, de plans de passation des marchés publics, d'avis d'appel d'offres y afférents et des résultats définitifs d'attribution. Un acte réglementaire sera pris pour systématiser la transmission à l'ARMP des résultats définitifs d'attribution et rendre obligatoire leur publication sur le Portail des Marchés Publics.

Encadré 2 : Autres réformes mises en œuvre au titre du nouveau programme

- Direction Générale des Impôts :** l'adoption du nouveau plan stratégique couvrant la période 2022-2024; la création des commissions de conciliation de l'impôt synthétique sur l'ensemble du territoire pour régler les contentieux nés de l'impôt synthétique ; la création des services de proximité suivie d'une couverture en SISIC ; le renforcement du système de gestion des machines électroniques de facturation visant l'amélioration du recouvrement de la TVA ; le renforcement de la Cellule chargée des télé-services fiscaux, en vue d'améliorer les services aux usagers ; la poursuite de la mise en œuvre de l'enclos fiscal qui est un dispositif visant à identifier et à suivre rigoureusement les contribuables fiscalement actifs et à s'assurer qu'ils respectent leurs obligations déclaratives et de paiement ; l'intensification des actions de communication et de sensibilisation qui participe considérablement à l'amélioration du consentement à l'impôt et à la transparence de la gestion fiscale ; la création du cadre de concertation entre la DGI et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger, favorable à une meilleure appropriation, de part et d'autre, des mesures fiscales contenues dans les lois des finances.
- Direction Générale des Douanes :** le début du marquage des produits pétroliers et la mise en place d'interface d'échange de données avec le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) du Niger pour améliorer la collecte des recettes douanières.
- Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique :** la réorganisation de la DGTCP pour intégrer les receveurs municipaux au réseau du Trésor dans le cadre de l'élargissement du Compte Unique du Trésor aux collectivités territoriales et le déploiement de la plateforme IATS.
- Direction Générale du Budget :** la révision de l'arrêté et de l'instruction portant sur les modalités d'exécution des dépenses de l'État, la poursuite de la suspension de paiement des dépenses sans ordonnancement préalable (lettres d'autorisation de paiement), la budgétisation en AE/CP des crédits budgétaires des cinq (5) ministères pilotes (Ministère de l'Équipement, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Ministère de l'Urbanisme et du Logement, Ministère de l'Agriculture et Ministère de

l'Élevage), la déconcentration de la fonction d'ordonnancement pour les deux ministères pilotes (Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales et Ministère de l'Éducation Nationale), l'adoption d'un arrêté portant sur la sélection de investissements publics, le déploiement d'un module informatique de suivi des projets d'investissement, la réorganisation de la Direction Générale du Budget pour amorcer la mise en place des pôles sectoriels et l'opérationnalisation de la Direction des Finances des Collectivités Territoriales.

LE CADRE MACROÉCONOMIQUE POUR 2022 ET À MOYEN TERME

14. Les perspectives pour 2022 et à moyen terme restent favorables, avec une accélération attendue de la croissance. Celle-ci serait portée par tous les secteurs d'activités économiques. Ainsi, la croissance économique devrait rebondir en 2022 pour se situer à autour de 7,0%, après avoir ralenti à 1,3% en 2021. Cette croissance serait soutenue par les investissements dans les grands projets, notamment pétroliers et les infrastructures économiques ainsi que dans le secteur agricole, à travers l'Initiative 3N et le Millenium Challenge Corporation (MCC). La croissance à moyen terme devrait fortement s'accélérer avec le démarrage de l'exportation du pétrole brut par le pipeline Niger-Bénin en cours de construction et le maintien de la vigueur de l'investissement. La découverte d'importantes réserves de pétrole dans les bassins de Bilma et de Kafra ainsi que le projet de construction du gazoduc destiné à alimenter l'Europe en gaz africain en passant par le Niger, renforcent davantage la solidité de ces perspectives. L'évolution sectorielle en 2022 se présenterait comme suit :

- La croissance du **secteur primaire** est attendue à 7,0% sur la période 2022-2026. Cette évolution serait imputable principalement aux branches de l'agriculture et de l'élevage avec des taux de croissance moyens annuels respectifs de 8,2% et 4,7%. La branche agriculture devrait tirer profit des effets de la finalisation des réalisations des grands projets et programmes (MCC, barrage de Kandadji, pôles régionaux, etc.). Quant à l'évolution de la branche élevage, elle serait en lien avec une bonne pluviométrie qui conditionnerait la disponibilité fourragère et la lutte pour la santé animale.
- **Le secteur secondaire** s'accroîtrait de 5,5% en 2022. Cette performance serait liée à la bonne tenue de la branche des activités extractives en rapport avec le démarrage en 2023 de la production pétrolière destinée à l'exportation. Elle serait néanmoins atténuée par la baisse de la production de l'uranium (-4,9%) due à la fermeture de la COMINAK.
- **Le secteur tertiaire** progresserait de 7,1% en 2022. Cette évolution serait particulièrement tirée par le transport (+17,8%) en lien avec le transport des tuyaux pour la construction du pipeline, les services non marchands des administrations publiques (+8,0%) et communication (+7,3%).

15. Le Gouvernement a adopté et met en œuvre un Plan de Soutien aux Populations Vulnérables. Ce Plan est le document de référence du Gouvernement et de ses partenaires pour la planification et la mise en œuvre des actions de prévention et de réponse à l'insécurité alimentaire, nutritionnelle et pastorale. Les enjeux de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce Plan en début de 2022 sont particulièrement cruciaux dans un contexte de forte insécurité alimentaire et nutritionnelle résultant d'une campagne agropastorale qui n'a pas répondu aux attentes des populations et qui présente des déficits particulièrement importants en ce début d'année 2022. En effet, la situation des ménages vulnérables devrait se dégrader fortement d'ici la période de soudure avec un amenuisement précoce des stocks alimentaires conjugué à une hausse des prix des denrées sur les marchés. Cette situation est d'ores et déjà aggravée par la détérioration de la situation sécuritaire dans les régions de Tillabéry, Tahoua, Diffa et sud Maradi qui impacte négativement les programmes de développement, l'accès aux services sociaux de base, l'assistance aux populations et l'accès humanitaire d'une manière générale. Le Plan, d'un budget estimé à 279 254 989 581 FCFA, cible 2 578 384 personnes nécessitant une assistance alimentaire de janvier à mai et 3 637 983 personnes de juin à août 2022. Il s'adressera également à 1 360 783 personnes chroniquement vulnérables bénéficiaires des filets sociaux pluriannuels, aux personnes impactées par d'autres situations d'urgence telles que les réfugiés, les déplacés internes ou récemment retournés dans leur terroir d'origine, mais aussi les élèves du primaire et du secondaire dans les zones vulnérables ou encore les victimes d'autres chocs et catastrophes qui pourraient advenir. Il concernera en plus 2 393 810 personnes qui devront bénéficier d'un appui nutritionnel curatif ou préventif.

16. Le Gouvernement entend prendre les mesures nécessaires pour renforcer la résilience des populations vulnérables face aux effets des chocs exogènes multiples. En vue de soutenir les populations en insécurité alimentaire et d'éviter une deuxième campagne agricole hivernale et pluviale déficitaire, synonyme d'une crise humanitaire grave, le Gouvernement mettra en œuvre les mesures suivantes, estimées à 1,1% du PIB, qui feront l'objet d'évaluation à la fin de l'exercice budgétaire en cours :

- **l'acquisition de céréales, pour un montant de 21,5 milliards**, destinées à la vente à prix modéré pour soutenir les populations vulnérables ou en insécurité alimentaire ;
- **la mise en œuvre d'un Programme d'Urgence d'Appui à la Campagne Pastorale**, pour un coût de 23,2 milliards, avec l'acquisition et la mise en place dans toutes les régions, départements et communes de son de blé et de tourteaux de grain de coton en vente à prix modéré, afin de sécuriser les moyens de subsistance (capital de production) des éleveurs vulnérables ;
- **la mise en œuvre du plan de campagne agricole 2022-2023, pour un montant de 20,1 milliards**, afin d'accroître la production de céréales, de couvrir 40% de superficies emblavées en engrais avec des micro doses, d'appuyer les programmes phares, d'assurer le suivi des comportements des ouvrages hydro agricoles et la protection des cultures. A cet effet, il a été identifié trois leviers, à savoir (i) l'approvisionnement en engrais, (ii) la protection des semences et cultures avec l'acquisition de pesticides, fongicides et

équipement phytosanitaire et (iii) le renforcement des capacités des structures d'encadrement ;

- **la mise en place du programme de cultures irriguées 2022-2023, pour un coût de 15 milliards**, en vue d'augmenter les productions sous irrigation et en décrue à travers les Aménagements Hydro Agricoles (AHA), les bas-fonds, les Périmètres de Petite Irrigation (PPI) et les cultures de décrue. A cet effet, la stratégie de mise en œuvre passera par la réhabilitation de tous les aménagements hydro-agricoles à maîtrise totale, l'accroissement des superficies de la petite irrigation, l'approvisionnement des producteurs en semences de qualité, en engrais et en pesticides dans le cadre des différents programmes (riz, pomme de terre, poivron, etc.) et la protection des cultures ;
- **le programme de remplacement des classes en paillote, pour un montant de 20 milliards**. Le Gouvernement s'est engagé dans une réforme profonde du secteur de l'éducation impliquant des mesures destinées à l'amélioration de la qualité des enseignements et des compétences des enseignants, d'une part et, d'autre part, sur le remplacement progressif de 37 000 classes en paillote par des classes en matériaux définitifs. Sur ce dernier volet, plus de 42 enfants de 4 à 6 ans ont perdu la vie à la suite d'incendies de leurs classes au cours de l'année 2021. Par ailleurs, le Gouvernement vient d'adopter un modèle alternatif de classe bâtie avec des matériaux locaux d'un coût inférieur de 30 à 50% à celui d'une classe classique.

17. La politique monétaire communautaire devrait demeurer accommodante et la stabilité du secteur financier se maintenir. La BCEAO a poursuivi, au cours de l'année 2021, sa politique monétaire accommodante, afin de soutenir la reprise de l'activité économique et d'accompagner le secteur bancaire dans son rôle d'intermédiation financière, en maintenant son mode d'adjudication à taux fixe de 2,0% et en couvrant la totalité des besoins des banques. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité demeure à 2,00% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal à 4,00%, niveaux en vigueur depuis le 24 juin 2020. En plus, le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques est demeuré inchangé à 3,0% depuis le 16 mars 2017. En effet, l'inflation enregistrée en 2021 est essentiellement due à des chocs d'offre sur les produits alimentaires et les produits pétroliers pour lesquels un relèvement des taux directeurs internes serait peu efficace, voire contre-productif. La politique monétaire devrait rester accommodante dans les mois à venir. Toutefois, le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO continuera à accorder une attention particulière à la dynamique d'évolution de l'inflation et prendra, le cas échéant, les mesures nécessaires pour assurer la stabilité des prix. Outre la conduite de la politique monétaire, la Banque Centrale poursuivra ses actions en vue de l'approfondissement et du développement du système financier de l'UEMOA ainsi que sur la consolidation de la stabilité financière et des activités dans les secteurs bancaires et de la microfinance au sein des Etats membres de l'Union.

POLITIQUES ET RÉFORMES BUDGÉTAIRES EN 2022 ET 2023

18. Le Gouvernement met en œuvre les mesures budgétaires convenues lors de l'adoption du programme. Dans ce cadre, les mesures suivantes sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 et les contrôles seront renforcés pour assurer leur mise en œuvre effective : (i) l'obligation de l'utilisation des systèmes électroniques certifiés de facturation de la TVA par les contribuables assujettis, (ii) l'obligation de production d'une facture certifiée dans le cadre de la commande et des marchés publics, (iii) l'obligation, pour les bénéficiaires des exonérations accordées dans le cadre des régimes dérogatoires, de s'acquitter de l'intégralité des droits et taxes et d'engager par la suite des procédures de demande de remboursement (iv) la taxation, au taux de l'IRVM, des montants mis en réserves libres qui excèdent, par nature, un cinquième du capital social, (v) l'application de la formalité fusionnée pour l'enregistrement et de la publicité foncière pour les mutations de propriété et (vi) l'exclusion, au cordon douanier, des marchandises produites, fabriquées ou disponibles localement du bénéfice de la prise en charge des exonérations sur le budget national.

19. Le cadre budgétaire pour 2022 est entièrement financé. Le déficit budgétaire sera contenu dans la limite de 6,6% du PIB. En vue de compenser les moins-values enregistrées et atteindre les objectifs visés, l'effort de mobilisation de recettes sera renforcé, avec la mise en œuvre d'un ensemble de mesures pour accroître les recettes fiscales de 45,1 milliards (0,5% du PIB) [Encadré 3]. En outre, le Comité Interministériel de Régulation Budgétaire prendra les dispositions nécessaires pour tenir compte du rythme de mobilisation des recettes et des dons avant de procéder à la libération des crédits afin de respecter la cible de déficit.

Encadré 3 : Mesures correctives pour atteindre les objectifs de recettes en 2022

- **Le recouvrement des restes à recouvrer d'impôts,**
- **L'intensification du contrôle fiscal (contrôle sur pièces) et le renforcement de la collaboration avec les services régionaux de Douane** en vue notamment d'exploiter les passe-avants ;
- **L'accélération des interventions du comité ad' hoc chargé de la répression et de la lutte contre la délinquance fiscale en région ;**
- **L'accélération du traitement des dossiers en contentieux ;**
- **Le recouvrement des impôts du secteur minier,** notamment dans les régions où les sites aurifères sont créés (Agadez, Maradi, Tillabéry, etc.) ;
- **La lutte contre la corruption** à travers la révision des critères de performance des chefs de bureau et des vérificateurs des bureaux de douane de plein exercice ainsi que le contrôle des certificats d'origine (CO) communautaire ;

Encadré 3 : Mesures correctives pour atteindre les objectifs de recettes en 2022 (suite et fin)

- **La lutte contre la corruption** à travers la révision des critères de performance des chefs de bureau et des vérificateurs des bureaux de douane de plein exercice ainsi que le contrôle des certificats d'origine (CO) communautaire ;
- **Le marquage moléculaire des produits pétroliers**, à travers le renforcement du contrôle pour lutter contre la fraude de ces produits ;
- **L'opérationnalisation du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE)** qui permettra l'exploitation des données disponibles sur sa plateforme et des données du Dossier Virtuel de Transaction (DVT) en temps réel ;
- **La digitalisation des régies financières** qui facilitera l'exploitation des données (NIF, ARF, Dispense, Bilans entreprises) issues de SISIC ;
- **Le Renforcement des contrôles** en vue de régulariser les T1 non apurés et les déclarations provisoires des abats congelées ;
- **L'alignement de la taxe à la réexportation au taux de mise en consommation pour certains produits**, ce qui réduirait l'arbitrage fiscal et la fraude

20. L'amélioration de la mobilisation des recettes intérieures à travers des mesures de politiques fiscales demeurera une priorité pour accroître l'espace budgétaire et faire face aux besoins de développement du pays. Ainsi, un accent sera mis sur les mesures d'administration fiscale, notamment le renforcement des contrôles et l'accélération de la dématérialisation et de la digitalisation du recouvrement des recettes. Toutefois, conscient de l'impact de la crise alimentaire et de la conjoncture internationale sur la dégradation du pouvoir d'achat des populations, le gouvernement entend sursoir à toute mesure de politique fiscale qui amplifierait les effets de ces chocs.

21. Des efforts supplémentaires seront fournis pour rationaliser et réduire les exonérations. Pour protéger l'assiette fiscale et améliorer la mobilisation des recettes, le Gouvernement entend poursuivre les efforts de rationalisation des exonérations. A ce titre, le rapport sur les dépenses fiscales sera publié en ligne [*Repère structurel à fin septembre 2022*].

22. Le renforcement du dispositif de gestion et de suivi des arriérés d'impôts contribuera intégralement à collecter davantage de recettes de manière plus prévisible. L'opérationnalisation des Pôles de Recouvrement Spécialisés sera un puissant levier pour le recouvrement des restes à recouvrer. Les actions prévues sont (i) la relance des contribuables à travers la multiplication des appels téléphoniques, les convocations et la sensibilisation, (ii) l'exercice du droit de communication pour rendre plus efficace les actions en recouvrement, (iii) la multiplication des actions en recouvrement, notamment les Avis à Tiers Détenteurs, les contraintes extérieures, voire la saisie des biens conformément à la législation fiscale, (iv) le travail en synergie avec les autres services de la DGI, notamment les services de gestion, de

vérification, des enquêtes et d'immatriculation des contribuables afin de recueillir un maximum d'informations relatives à leur patrimoine, (v) le suivi régulier des plans de règlement, (vi) la fermeture des locaux professionnels et (vii) la mise en place d'une équipe chargée des admissions en non-valeur.

23. L'accélération de la mise en œuvre des réformes de l'administration fiscale constituera également un pilier essentiel des efforts de mobilisation des recettes intérieures. Un accent sera mis sur :

- **l'achèvement de l'intégration des plateformes numériques des administrations fiscales et douanières.** A ce titre, il sera procédé à (i) l'automatisation intégrale des processus prioritaires liés au répertoire des contribuables, aux déclarations en douane et au bilan comptable des entreprises, suivi de la mise en œuvre des mesures de renforcement des capacités des systèmes informatiques, tout en respectant les exigences techniques et fonctionnelles ainsi que le chronogramme de mise en œuvre tels que recommandés par l'assistance technique du FMI [*Repère structurel à fin mars 2023*] et (ii) la poursuite du processus d'interconnexion intégrale des systèmes informatiques de la DGD et la DGI à travers la mise en place des activités concernant les services de contrôle des échanges, de consultation des déclarations TVA, de consultation des passavants, de consultations des véhicules automobiles et de consultation des affaires contentieuses, tout en respectant les exigences techniques et fonctionnelles des systèmes ainsi que le chronogramme de mise en œuvre tels que recommandés par l'assistance technique du FMI [*Repère structurel à fin septembre 2023*] ;
- **la simplification du système fiscal actuel** en s'appuyant sur les recommandations de l'assistance technique du FMI et les résultats des consultations avec l'ensemble des acteurs concernés. A cet effet, le Gouvernement élaborera et transmettra au Parlement un projet de loi portant sur la révision du Code Général des Impôts;
- **l'opérationnalisation des Directions Régionales des Impôts et des centres des impôts** nouvellement créés ;
- **la création des services de proximité avec le contribuable** et une large couverture en SISIC afin de garantir le service de proximité aux contribuables et d'améliorer la qualité du service au contribuable en réduisant significativement les coûts des opérations fiscales ;
- **le renforcement de la Cellule Chargée des télé-services fiscaux** afin (i) de faciliter les interactions entre les contribuables et l'administration fiscale, (ii) garantir la transparence dans la gestion des dossiers des contribuables, (iii) réduire le temps consacré à la gestion fiscale des entreprises, (iv) recentrer les échanges sur les dossiers fiscaux, (v) faciliter les échanges et l'accès aux dossiers fiscaux, (vi) allonger la durée de souscription des déclarations et (vii) sécuriser les paiements.

- **la mise en place des outils de maîtrise des risques** dont le but est de garantir la qualité de l'assiette et du recouvrement, ainsi que l'application uniforme de la réglementation fiscale en vigueur ;
- **l'institution d'une procédure de certification des états financiers** via le Guichet unique de dépôt des états financiers (GUDEF). Le GUDEF est chargé de collecter, d'analyser, de vérifier la complétude, la vraisemblance et la cohérence des états financiers soumis par les contribuables avant de les certifier ;
- **la poursuite de la mise en œuvre de l'enclos fiscal** qui vise à identifier et à suivre rigoureusement les contribuables fiscalement actifs et à s'assurer qu'ils respectent leurs obligations déclaratives et de paiement.

24. Le Gouvernement entend redoubler d'efforts pour améliorer la qualité des dépenses publiques en priorisant les dépenses d'éducation et sociales. Il favorisera la célérité des opérations de dépenses avec la déconcentration progressive de la fonction d'ordonnancement, dont une opération pilote a démarré en 2022 avec les Ministères chargés de l'Education Nationale et de la Santé Publique. Les capacités des principaux acteurs (contrôleurs des marchés publics et des opérations budgétaires, directeurs des ressources financières, directeurs des marchés publics, agents comptables de l'Etat, etc.) de la chaîne des dépenses publiques seront renforcées avec la création et l'opérationnalisation du Centre de Renforcement des Capacités du Ministère des Finances. L'exécution des dépenses sera améliorée avec la connexion des Directions Régionales du Budget avec l'ensemble des services déconcentrés des différents départements ministériels au niveau régional. Les missions d'audit et d'inspection des opérations de dépenses seront intensifiées grâce au renforcement des capacités des organes de contrôle et à l'actualisation des textes qui les régissent.

25. Les dépenses d'éducation et sociales seront davantage priorisées. Le Gouvernement s'est engagé à remplacer les salles de classe en paillote par des salles de classe en matériaux définitifs. Cependant, les coûts élevés des matériaux à utiliser, a imposé la recherche de modèles alternatifs de salles de classe moins coûteux. A l'issue d'une procédure de sélection, neuf projets ont été retenus sur la base du modèle, des matériaux de mise en œuvre, du coût du projet, de la longévité et de la facilité de la mise en œuvre. Par ailleurs, le Gouvernement a établi des lignes directrices pour la promotion de la solidarité nationale et de l'inclusion socioéconomique en renforçant la couverture des programmes de protection sociale, d'autonomisation des femmes, de protection de l'enfant et d'insertion des jeunes. Le ciblage des programmes sociaux sera amélioré pour assurer l'inclusion socioéconomique des groupes les plus vulnérables ou marginalisés, notamment les personnes handicapées, les femmes et enfants en situation de mobilité à risque, les populations affectées par les déplacements forcés et les orphelins. Dans les secteurs sociaux, une attention particulière sera accordée aux programmes contribuant à réduire la vulnérabilité des populations de manière durable. Des indicateurs de suivi du niveau d'exécution des dépenses sociales dans une série de domaines clés seront développés. En matière de santé et nutrition, cela se matérialisera par l'opérationnalisation des programmes de gratuité des soins, de vaccination de routine, de lutte contre les maladies transmissibles, de

traitement de la malnutrition et de la planification familiale. Dans les zones fragiles, le déploiement des centres sociaux de prévention, de promotion et de protection de l'enfant sera une priorité. En matière de protection sociale, le plan de réponse aux chocs reste une priorité en raison d'une saison des pluies particulièrement défavorable en 2021 et des multiples chocs subis par les populations vulnérables. Les efforts seront poursuivis pour élargir la couverture des filets sociaux productifs visant la résilience face aux chocs, le relèvement durable et l'inclusion socio-économique des groupes vulnérables et marginalisés, notamment les femmes et les jeunes en milieux ruraux, les personnes handicapées, les femmes et enfants en situation de mobilité à risque ainsi que les populations en situation de déplacement forcé.

26. Les initiatives en cours pour consolider la chaîne des dépenses publiques et réduire ses vulnérabilités seront poursuivies. La dématérialisation de la chaîne de la dépense sera accélérée en intégrant progressivement les procédures encore manuelles au système informatisé de préparation et d'exécution du budget. Dans ce cadre, en vue de sécuriser les émissions budgétaires et de fluidifier la transmission des pièces justificatives de la dépense entre ordonnateurs et comptables, le Gouvernement s'engage à dématérialiser les émissions budgétaires de dépense [*Repère structurel à fin septembre 2023*]. Ainsi, à l'issue de ce processus, (i) tous les documents produits par CEGIB (engagements, liquidations, mandats) seront directement versés au dossier électronique dématérialisé, (ii) les pièces justificatives externes (factures, notes, décisions, ...) seront scannées par les services relevant de l'ordonnateur concerné et versés au dossier électronique de l'émission budgétaire au sein de CEGIB, (iii) le comptable assignataire (DGT/CP) recevra automatiquement l'intégralité du dossier dans le système CEGIB-Comptabilité, (iv) toutes les pièces physiques du dossier seront remises pour conservation à l'agent comptable du trésor qui sera affecté auprès de l'ordonnateur pour assurer l'archivage, (v) lors de la production des Comptes de Gestion, la Cour des Comptes recevra une copie sécurisée de tous les dossiers dématérialisés et toutes les pièces justificatives (physiques) conservées par les comptables. Par ailleurs, avec l'accroissement des dépenses en régions et à l'étranger, pour éviter les problèmes de sécurité inhérents à la transmission physique des autorisations de dépense (AD) sur crédits délégués, le Gouvernement entreprend de dématérialiser ces AD [*Repère structurel à fin décembre 2023*]. Cela permettra à ce que (i) toutes les AD produites par CEGIB soient directement versées au dossier électronique des dépenses sur crédits délégués et notifiées aux acteurs concernés qui en accusent réception au sein du système, (ii) toutes les AD (physiques) soient conservées par l'ordonnateur, (iii) à l'issue de l'apurement des dépenses exécutées sur crédits délégués, ces AD physiques (ainsi que toutes les pièces dématérialisées correspondantes) soient versées aux comptes de gestion adressés à la Cour des Comptes.

27. Les efforts pour renforcer la transparence et l'efficacité des procédures de passation et d'attribution des marchés publics seront poursuivis. Le Gouvernement entend notamment procéder à (i) la révision du Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, (ii) la dématérialisation complète de la passation des marchés publics et délégations de service public et (iii) la mise en place d'un contrôle modulé des marchés publics. Par ailleurs, le Gouvernement entend mettre en place un dispositif de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des rapports d'audit de conformité et de matérialité des marchés publics commandités annuellement par l'ARMP.

28. Le Gouvernement reste déterminé à accélérer la mise en œuvre des réformes et mesures nécessaires pour l'amélioration de la gestion et de la qualité des investissements publics. Les études de faisabilité des projets d'investissement de plus de 5 milliards de FCFA sont en cours de préparation en vue de leur intégration dans le programme d'investissement de l'Etat (PIE). Les résumés de ces études de faisabilité seront publiés sur le site internet du Ministère du Plan. Le dispositif de budgétisation en AE/CP, engagé avec cinq ministères pilotes, sera renforcé et progressivement étendu à l'ensemble des ministères et institutions de la République, ce qui permettra d'améliorer la planification à moyen terme des programmes et projets d'investissement. Par ailleurs, le Gouvernement continuera de privilégier la procédure d'appel d'offres comme mode de passation des contrats de PPP.

29. Le Gouvernement entend poursuivre l'amélioration de la gestion de la trésorerie et de la dette publique. Les efforts seront centrés sur la signature de l'instruction sur la comptabilisation des opérations monétiques, la digitalisation du recouvrement des recettes non fiscales, le déploiement de SICA au niveau des Trésoreries Régionales et l'élargissement du périmètre du CUT aux projets et programmes publics sur financement extérieur. En vue d'améliorer la gestion de la dette, il est prévu l'acquisition du Système de Gestion et d'Analyse de la dette (SYGADE), l'élaboration d'un manuel de procédures de gestion de la dette et le renforcement des capacités des agents de la direction de la dette publique.

30. Le Gouvernement envisage de préparer une déclaration sur les risques budgétaires. En vue de poursuivre la modernisation des outils de gestion des finances publiques, de renforcer la transparence et d'accroître la crédibilité de la programmation budgétaire, un plan de contingence budgétaire sera élaboré avec l'assistance technique des services du FMI et mis en œuvre en vue de mitiger les risques budgétaires liés aux divers chocs auxquels l'économie est exposée. L'identification, l'analyse et la mitigation de ces risques constituent des aspects importants de la planification budgétaire. L'objectif est de déterminer de manière exhaustive les différents risques qui pèsent sur les perspectives budgétaires, en mesurer l'impact sur les finances publiques et les gérer de manière préventive.

31. Les réformes en cours visant à améliorer l'efficacité du secteur public seront accélérées. Au niveau de la fonction publique, les efforts seront poursuivis pour moderniser la gestion des ressources humaines et des carrières des agents de l'Etat à travers notamment (i) la révision de la loi portant statut général de la fonction publique de l'Etat et son décret d'application, (ii) la finalisation et l'opérationnalisation du fichier biométrique des agents de l'Etat, (iii) l'adoption d'un décret sur l'évaluation de la performance des services publics, (iv) l'élaboration d'un code d'éthique et de déontologie des agents de l'Etat (v) la mise en place d'un dispositif de gestion prévisionnelle des emplois, (vi) l'actualisation et l'adaptation des statuts particuliers au contexte national et international, (vii) le renforcement des capacités des institutions de formation pour contribuer à la mise en œuvre des réformes administratives et (viii) le renforcement des capacités des directions régionales sur la pratique de la gestion de la carrière des agents de l'Etat. Par ailleurs, le cadre institutionnel régissant les entreprises publiques est renforcé avec l'adoption des nouveaux textes. Le Gouvernement entend accélérer la vulgarisation de ces textes et renforcer les capacités des responsables. En vue d'améliorer la

gouvernance de ces entreprises et prévenir les risques budgétaires éventuels y afférents, le cadre de redevabilité sera renforcé avec la signature progressive des contrats de performance entre l'Etat et les premiers responsables des entreprises publiques.

32. Le Gouvernement étendra la couverture vaccinale contre la COVID-19 par l'accélération de la mise en œuvre du programme de vaccination. Pour faire face à la pandémie de la COVID-19, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a mis en œuvre plusieurs stratégies de lutte contre la COVID-19 dont la vaccination pour offrir une immunité collective suffisante aux populations et rompre la chaîne de transmission du virus. Le Gouvernement a ainsi lancé, le 29 mars 2021, la première campagne de vaccination contre la COVID-19, qui sera suivie par d'autres campagnes grâce au plus de six millions de doses de cinq vaccins différents reçues via le mécanisme COVAX et des contributions bilatérales. A la date du 7 avril 2022, 2.188.718 personnes ont reçu au moins une première dose et 1.547.540 ont été entièrement vaccinées, ce qui donne un taux de couverture vaccinale de 6,3 % de la population totale et 14,5 % de la population des 18 ans et plus. Face à ces faibles taux largement en-deçà des objectifs fixés, le Gouvernement est déterminé à étendre la couverture vaccinale contre la COVID-19 par l'accélération de la mise en œuvre du programme de vaccination. Dans cette perspective, le Gouvernement a révisé son plan national de déploiement de la vaccination avec pour objectifs de porter le taux de couverture vaccinale à 42% de la population totale d'ici fin décembre 2022 et à 58,4 % d'ici au 31 décembre 2023. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement intensifiera ses campagnes de sensibilisation à tous les niveaux. Il augmentera la capacité des agents de santé de première ligne à vacciner dans tout le pays en élargissant la chaîne du froid et en s'attaquant à l'hésitation à la vaccination avec des groupes spécifiques, notamment les jeunes et les enseignants, les communautés nomades et les migrants. Pour augmenter la capacité existante de la chaîne ultra-froide au Niger tant dans la capitale que dans les régions, il est prévu l'installation de trois salles d'ultra-froid supplémentaires à la Direction nationale de la vaccination et la formation de logisticiens sur l'utilisation et l'entretien du nouvel équipement. Au total, 30 boîtes de transport à double isolation aideront à expédier le vaccin de Pfizer dans des cliniques éloignées. En outre, 170 établissements de santé situés dans des régions éloignées recevront des réfrigérateurs solaires pour le stockage d'autres vaccins contre la COVID-19 et généraux. Pour contrer et corriger la désinformation sur les vaccinations contre la COVID-19, il sera important d'assurer le suivi continu des rumeurs et le partage d'informations factuelles par les canaux officiels.

RÉFORMES STRUCTURELLES

33. Un secteur privé dynamique et résilient est indispensable pour créer des emplois et améliorer les conditions de vie de la population. Le Gouvernement reste déterminé à créer les conditions d'une transformation de l'économie en renforçant et diversifiant le secteur privé non pétrolier, étant donné les perspectives d'une forte expansion du secteur pétrolier. En vue de créer un environnement plus propice au développement du tissu national de petites et moyennes entreprises (PME), le Gouvernement entend adopter deux lois : (i) la Charte des PME—facilitant davantage les conditions de leur création et renforçant les mécanismes d'appui à leur

compétitivité—et (ii) le Small Business Act—destiné notamment à favoriser leur insertion dans le secteur des industries extractives. Le Gouvernement entend également instituer un nouveau Cadre National de Dialogue Public-Privé plus inclusif, s’inspirant des meilleures pratiques internationales, afin de redynamiser et rendre plus fécond la concertation entre le secteur privé et l’Etat.

34. Le développement du secteur financier et l’inclusion financière sont essentiels pour la promotion du secteur privé et d’une croissance inclusive. En vue d’accroître la résilience des PME/PMI face à d’éventuelles évolutions défavorables de la conjoncture et d’améliorer leur contribution à la croissance économique et à la transformation de l’économie nigérienne, le Gouvernement a mis en place un Fonds National d’Appui aux PME et PMI (FONAP). Le FONAP a pour objectifs la recherche et la mobilisation des ressources destinées au financement des PME/PMI, la facilitation de l’accès au crédit bancaire et le renforcement de leur capacité technique et managériale. L’objectif visé est le desserrement des contraintes de financement grâce à la mobilisation des capitaux privés par le biais de garanties. La promotion de l’inclusion financière au Niger a bien démarré à travers l’élaboration d’une Stratégie Nationale de Finance Inclusive. Le plan d’actions de la stratégie a prévu la création et l’institutionnalisation d’un Fonds de Développement de l’Inclusion Financière (FDIF). Ledit Fonds a été créé par Décret N°2020-514/PRN/MF du 03 juillet 2020. Pour abonder le FDIF, une table des bailleurs a été organisée le 1er juillet 2021 qui s’est soldée par des annonces de ressources couvrant 174,2% du budget prévisionnel de mise en œuvre de la stratégie. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du plan d’assainissement et de consolidation du secteur de la microfinance. Les actions prévues dans ce plan sont (i) la réhabilitation du Mouvement des Caisses Populaires d’Épargne et de Crédit (MCPEC) et le renforcement de l’Union des Caisses Mutualistes du Niger (UCMN), (ii) le traitement des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) en difficulté, (iii) le renforcement et la consolidation du secteur des SFD et (iv) le renforcement des capacités de l’organe de contrôle.

35. Le Gouvernement réaffirme son engagement de mettre la gouvernance au centre de ses priorités afin d’assainir la gestion des deniers publics et combattre la corruption, notamment dans l’administration publique. De manière générale, les mesures pour l’amélioration de la gouvernance sont considérées à deux niveaux. Le premier consiste dans l’envoi des signaux importants devant impulser un changement radical de comportement à travers la dissuasion. La répression constitue dans ce sens un instrument inévitable pour mobiliser la conscience collective sur la nécessité de combattre les pratiques corruptives sous toutes leurs formes. La dissuasion serait plus crédible comme instrument quand la répression touche des personnalités de premier plan. Le second niveau consiste à la mise en place des procédures inviolables, notamment à travers la dématérialisation et la digitalisation qui rendent les procédures transparentes et difficilement contournables. Ces réformes sont fortement ancrées dans les priorités du gouvernement, notamment au niveau des régies financières. L’opérationnalisation du SISIC aux impôts et celle du SYDONIA à la douane ainsi que la bancarisation des paiements de l’Etat et pour l’Etat constituent des étapes importantes dans ce processus qui nécessite d’être accéléré. Par ailleurs, le Gouvernement entend accélérer la collecte des déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires suivant le canevas adopté. Le

Gouvernement veillera également à ce que tous les membres du Gouvernement soient à jour de leur obligation de déclaration de leur patrimoine.

36. Plusieurs initiatives sont en cours afin de lutter contre le terrorisme et le blanchiment des capitaux. Le Gouvernement entend adopter une nouvelle stratégie de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération. Le Gouvernement prévoit également d'adopter une évaluation nationale des risques portant sur le financement du terrorisme ainsi que son plan d'actions. De plus, le Gouvernement vient de prendre un décret créant un comité consultatif technique sur le gel administratif qui sera doté des ressources (humaines, budgétaires et techniques) adéquates pour mener à bien sa mission.

SUIVI DU PROGRAMME

37. Le suivi du programme s'appuiera sur des critères de réalisation (tableau 1) et des repères structurels (tableaux 2 et 3). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique, ci-joint, ainsi que les exigences de déclaration des données aux services du FMI. Les autorités transmettront au FMI les données et informations statistiques conformément au protocole d'accord technique, ainsi que toutes les autres informations qu'elles jugent nécessaires ou que le FMI sollicite à des fins de suivi.

38. Le programme fera l'objet d'un suivi sous la forme de revues semestrielles. Le Conseil d'administration du FMI assurera le suivi du programme par le biais de revues semestrielles. La seconde revue du programme sera basée sur les critères de performance et les données jusqu'à fin juin 2022 et la troisième couvrira les critères de performance et les données jusqu'à fin décembre 2022, avec des décaissements disponibles après le 31 octobre 2022 et le 28 avril 2023, respectivement. Les revues semestrielles seront basées sur les critères de performance à fin juin et à fin décembre, et sur les repères indicatifs à fin mars et à fin septembre.

Table 1. Niger: Critères de performance quantitatifs et objectifs indicatifs (Décembre 2021-juin 2023)
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Fin déc. 2021			Fin mars 2022				Fin juin 2022				Fin sept. 2022				Fin déc. 2022		
	CR			OI				CR				OI				CR		
	Proj.	Eff.	État d'avancement	Proj.	Ajustée	Eff.	État d'avancement	Proj.	Revisée	Eff.	État d'avancement	Proj.	Revisée	Eff.	État d'avancement	Proj.	Eff.	État d'avancement
A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs ¹																		
(Plafond sur le montant cumulé pour chaque année fiscale)																		
Financement intérieur net du gouvernement, hors financement net du FMI	371.4			90.5	90.5			182.6	282.6			310.1	410.1					337.3
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs ²	...	0.0		15.6	
Ajustement pour paiements des obligations domestiques (restes à payer) ³
Financement intérieur net du gouvernement ajusté, hors financement net du FMI	371.4	271.3	Réalisé	90.5	106.1	145.5	Non réalisé	182.6	282.6			310.1	410.1					337.3
<i>Pour mémoire :</i>																		
Appuis budgétaires extérieurs ⁴	213.5	229.4		15.6	15.6	0		29.4	26.8			48.7	38.1					215.4
Dons budgétaires extérieurs ⁵	21.0			...	32.4					82.0
B. Critères de réalisation continus ¹																		
(Plafond)																		
Accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0			0.0	0.0					0.0
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie contracté à partir du début de l'année civile concernée	346.0	282.5	Réalisé	402.0	402.0	148.4	Réalisé	402.0	402.0			402.0	402.0					402.0
C. Objectifs indicatifs																		
(Cumulés depuis le début de l'année)																		
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus), plancher	-484.6	-481.3	Réalisé	-87.8	-87.8	-78.1	Réalisé	-182.0	-279.4			-298.8	-388.2					-473.9
Solde budgétaire de base (base engagements, dons budgétaires inclus), plancher	-340.0	-322.4	Réalisé	-73.3	-73.3	-78.1	Non réalisé	-156.3	-258.3			-253.9	-355.8					-391.9
Ajustement pour insuffisance de dons budgétaires externes ⁶
Solde budgétaire de base ajusté (base engagements, dons inclus), plancher	-258.3			...	-355.8					-391.9
Plancher des recettes de trésorerie	846.4	853.6	Réalisé	222.3	222.3	217.8	Non réalisé	469.0	471.0			715.6	719.6					986.5
Plancher des dépenses sociales	80.0	261.0	Réalisé	18.0	18.0	42.9	Réalisé	45.0	45.0			76.5	76.5					90.0
Plafond du ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses autorisées (en pourcentage) ⁷	5.0	0.74	Réalisé	5.0	5.0	0.0	Réalisé	5.0	5.0			5.0	5.0					5.0
Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.																		
Note : Les éléments contenus dans ce tableau sont définis dans le PAT.																		
¹ Les indicateurs du programme sous A. sont des critères de performance à fin décembre 2021, fin juin 2022, et fin décembre 2022, et des objectifs indicatifs pour fin mars 2022 et fin septembre 2022.																		
² Le plafond du financement intérieur net du budget sera ajusté si le montant des décaissements de l'aide budgétaire extérieure telle que définie dans la note de bas de page 4 est inférieur aux prévisions. Le plafond trimestriel sera relevé au prorata, dans la limite de 30 milliards de francs CFA.																		
³ Pour l'année 2022, le plafond du financement intérieur net du budget sera augmenté de la réduction des fonds en route de l'année budgétaire 2021 d'un montant de 115 milliards de FCFA. A partir de l'année 2023, cet ajustement sera plafonné dans la limite de 75 milliards de FCFA.																		
⁴ Appuis budgétaire extérieure (hors financement net du FMI).																		
⁵ Dons budgétaires externes.																		
⁶ Le plancher du solde budgétaire de base incluant les dons budgétaires sera ajusté si le montant des décaissements des dons budgétaires extérieurs est inférieur aux prévisions. Le plafond trimestriel sera diminué au prorata, dans la limite de 30 milliards de FCFA.																		
⁷ Les dépenses exceptionnelles désignent les paiements effectués par le trésor public sans autorisation préalable, à l'exclusion des paiements du service de la dette et des dépenses liées aux exonérations.																		

Table 1. Niger: Critères de performance quantitatifs et objectifs indicatifs (Décembre 2021-juin 2023, Suite)

(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Fin mars 2023			Fin juin 2023		
	OI		État d'avancement	CR		État d'avancement
	Proj.	Eff.		Proj.	Eff.	
A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs ¹						
(Plafond sur le montant cumulé pour chaque année fiscale)						
Financement intérieur net du gouvernement, hors financement net du FMI	88.4			164.1		
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs ²		
Ajustement pour paiements des obligations domestiques (restes à payer) ³		
Financement intérieur net du gouvernement ajusté, hors financement net du FMI	88.4			164.1		
<i>Pour mémoire :</i>						
Appuis budgétaires extérieurs ⁴	13.8			26.6		
Dons budgétaires extérieurs ⁵	12.4			22.0		
B. Critères de réalisation continus ¹						
(Plafond)						
Accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs	0.0			0.0		
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie contracté à partir du début de l'année civile concernée	439.4			439.4		
C. Objectifs indicatifs						
(Cumulés depuis le début de l'année)						
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus), plancher	-71.8			-127.6		
Solde budgétaire de base (base engagements, dons budgétaires inclus), plancher	-59.4			-105.5		
Ajustement pour insuffisance de dons budgétaires externes ⁶		
Solde budgétaire de base ajusté (base engagements, dons inclus), plancher	-59.4			-105.5		
Plancher des recettes de trésorerie	271.0			576.9		
Plancher des dépenses sociales	20.3			50.6		
Plafond du ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses autorisées (en pourcentage) ⁷	5.0			5.0		
Sources: Autorités nigériennes ; et estimations et projections des services du FMI.						
Note : Les éléments contenus dans ce tableau sont définis dans le PAT.						
¹ Les indicateurs du programme sous A. sont des critères de performance à fin juin 2023, et des objectifs indicatifs pour fin mars 2023.						
² Le plafond du financement intérieur net du budget sera ajusté si le montant des décaissements de l'aide budgétaire extérieure telle que définie dans la note de bas de page 4 est inférieur aux prévisions. Le plafond trimestriel sera relevé au prorata, dans la limite de 30 milliards de francs CFA.						
³ Pour l'année 2022, le plafond du financement intérieur net du budget sera augmenté de la réduction des fonds en route de l'année budgétaire 2021 d'un montant de 115 milliards de FCFA. A partir de l'année 2023, cet ajustement sera plafonné dans la limite de 75 milliards de FCFA.						
⁴ Appuis budgétaire extérieure (hors financement net du FMI).						
⁵ Dons budgétaires externes.						
⁶ Le plancher du solde budgétaire de base incluant les dons budgétaires sera ajusté si le montant des décaissements des dons budgétaires extérieures est inférieur aux prévisions. Le plafond trimestriel sera diminué au prorata, dans la limite de 30 milliards de FCFA.						
⁷ Les dépenses exceptionnelles désignent les paiements effectués par le trésor public sans autorisation préalable, à l'exclusion des paiements du service de la dette et des dépenses liées aux exonérations.						

Table 2. Niger: Repères structurels continus pour le programme,
 Décembre 2021-Décembre 2023

Mesures	Rationalité	Echéance	Progression	Commentaire
1. Fournir aux services du FMI, sur une base semestrielle, à partir de mars 2022, une situation des exonérations fiscales nouvellement accordées ou renouvelées, avec leurs détails et leurs dates d'expiration.	Protéger la base des recettes et améliorer la mobilisation des recettes intérieures	Continu, suivi sur une base semestrielle	Réalisé pour mars 2022	
2. Publier les plans de passation de marchés publics, les avis d'appel d'offres et les résultats définitifs d'attribution des marchés sur le portail des marchés publics, à partir de mars 2022.	Améliorer la gestion de la dépense publique	Continu, suivi sur une base semestrielle	Réalisé pour mars 2022	
3. Produire une étude de faisabilité pour tout projet d'investissement de plus de 5 milliards de FCFA, dont le résumé sera publié sur le site internet du Ministère du Plan, préalablement à sa prise en compte dans le <i>Plan d'Investissement de l'Etat</i> à partir du budget de 2023, à partir de juillet 2022.	Améliorer l'efficacité de la dépense	Continu, suivi sur une base semestrielle		

Table 3. Niger: Action préalable proposée et repères structurels,
 Décembre 2021- Décembre 2023

Mesures	Rationalité	Echéance	Progression	Commentaire
Action Préalable				
1. Elaborer un acte réglementaire afin que, pour tous les marchés publics relatifs à la lutte contre la Covid-19, les informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires soient demandées et les informations des entreprises attributaires soient publiées sur le portail des marchés publics et sur le site de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).	Assurer une plus grande transparence dans l'attribution des marchés publics. Réduire les risques de conflits d'intérêts.	Action préalable	Réalisé	
Repères Structurels				
2. Elaborer une note d'orientation contenant des propositions concrètes et chiffrées visant à rationaliser les exonérations actuelles et à renforcer les procédures d'octroi de nouvelles exonérations, en consultation avec les services du FMI.	Protéger la base des recettes et améliorer la mobilisation des recettes intérieures	Fin-Décembre 2021	Réalisé	
3. Produire des études de faisabilité pour les 9 plus grands projets d'investissement avant leur inclusion dans le Plan d'Investissement de l'Etat 2022.	Améliorer la gestion des investissements publics et l'efficacité des dépenses publiques.	Fin-Décembre 2021	Réalisé	
4. Publier en ligne le rapport d'audit de la Cour des Comptes sur les dépenses de 2020 liées à la Covid-19.	Améliorer la gouvernance et la transparence.	Fin-Décembre 2021	Non Réalisé	Le rapport a été publié avec un retard de quatre mois.
5. Adopter un plan pour l'achèvement de l'intégration des plateformes numériques de la DGI et de la DGD, en indiquant les principales étapes pour mener à bien les actions décrites au paragraphe 24 du MPEF, conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI.	Protéger la base des recettes.	Fin-Mars 2022	Réalisé	
6. Produire un rapport annuel décrivant : (i) les stocks et les flux d'arriérés fiscaux par exercice fiscal et par type, ainsi que par degré de recouvrabilité sur la base d'une analyse rigoureuse (ii) un calendrier avec des objectifs quantitatifs de réduction des arriérés fondés sur l'analyse de recouvrabilité et une hiérarchisation minutieuse (iii) un plan détaillé, contenant les actions spécifiques pour atteindre ces objectifs	Améliorer la mobilisation des recettes intérieures.	Fin-Mars 2022	Réalisé	
7. Elaborer et publier un acte réglementaire exigeant la collecte des informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises ayant négociés des contrats par entente directe, à l'exception des contrats liés à la défense et à la sécurité, et leur publication sur le portail des marchés publics.	Assurer une plus grande transparence dans l'attribution des marchés publics. Réduire les risques de conflits d'intérêts.	Fin-Mars 2022	Réalisé	
8. Elaborer une feuille de route, avec l'assistance technique du FMI, pour la révision et la simplification du système fiscal actuel.	Améliorer la mobilisation des recettes intérieures et l'environnement des affaires.	Fin-Juin 2022		
9. Partager avec le FMI la situation des conventions existantes, indiquant pour chaque convention les montants des exonérations par type d'impôt et de taxe depuis le début de 2019, les dates d'expiration, et les informations disponibles sur les exonérations projetées pour 2022.	Améliorer la mobilisation des recettes intérieures.	Fin-Juin 2022		

Table 3 (suite et fin). Niger: Action préalable proposée et repères structurels,
 Décembre 2021- Décembre 2023

Mesures	Rationalité	Date	Progression	
10. Elaborer une stratégie de gestion des recettes pétrolières avec l'assistance technique du FMI.	Améliorer la gouvernance et la transparence de l'allocation des revenus pétroliers.	Fin-Septembre 2022		
11. Publication en ligne du rapport annuel sur les dépenses fiscales.	Protéger l'assiette fiscale et améliorer la mobilisation des recettes intérieures.	Fin septembre 2022		
12. Publier l'audit de la Cour des Comptes sur les exonérations dans le secteur extractif.	Améliorer la gouvernance et la transparence dans le secteur extractif	Fin-Décembre 2022	Réalisé	Le rapport a été publié en avance (mai 2022).
13. Automatisation intégrale des processus prioritaires liés au répertoire des contribuables, aux déclarations en douane et au bilan comptable des entreprises, suivi de la mise en œuvre des mesures de renforcement des capacités des systèmes informatiques de la DGI et la DGD, tout en respectant les exigences techniques et fonctionnelles ainsi que le chronogramme de mise en œuvre tels que recommandés par l'assistance technique du FMI.	Protéger l'assiette fiscale.	Fin mars 2023		
14. Continuer le processus d'interconnexion intégrale des systèmes informatiques de la DGD et la DGI à travers la mise en place des activités concernant le service de contrôle des échanges, le service de consultation des déclarations TVA, le service de consultation des passavants, le service de consultations des véhicules automobiles et le service de consultation des affaires contentieuses, tout en respectant les exigences techniques et fonctionnelles des systèmes ainsi que le chronogramme de mise en œuvre tels que recommandés par l'assistance technique du FMI.	Protéger l'assiette fiscale.	Fin septembre 2023		
15. Dématérialiser toutes les émissions budgétaires de dépense.	Améliorer la transparence et l'efficacité des dépenses publiques	Fin septembre 2023		
16. Dématérialiser toutes les autorisations de dépense (AD).	Améliorer la transparence et l'efficacité des dépenses publiques	Fin décembre 2023		

Protocole d'accord technique

1. Le présent protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les objectifs indicatifs du programme du Niger au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour la période courant du 2^{ème} trimestre 2022 au 2^{ème} trimestre 2023. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour la période allant de juin 2022 à juin 2023 sont énoncés au tableau 1 du mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) joint à la lettre d'intention du XX mai 2022. Les repères structurels sont définis dans les tableaux 2 et 3. Ce protocole d'accord technique présente également les obligations de communication des données nécessaires au suivi du programme.

Définitions

2. Aux fins du présent protocole d'accord technique, les termes « État », « dette », « arriérés de paiement » et « obligations de l'État » sont définis de la façon suivante :

- a) Par **État**, on entend l'administration centrale de la République du Niger ; il n'inclut aucune subdivision politique, entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique distincte.
- b) Comme il est spécifié au paragraphe 8 des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans le cadre des accords avec le FMI, adoptées par la décision n° 16919-(20/103) du conseil d'administration du FMI du 28 octobre 2020, la **dette** s'entend comme une obligation directe, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libèrent le débiteur des engagements contractés en capital et/ou en intérêts. La **dette** peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes : i) un prêt, c'est-à-dire une avance de fonds effectuée par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons, titres obligataires, crédits commerciaux et crédits-acheteurs) et un échange temporaire d'actifs, équivalant à un prêt totalement garanti, en vertu duquel le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant à l'avenir les actifs donnés en garantie à l'acheteur (accords de rachat ou accords officiels d'échange, par exemple) ; ii) un crédit-fournisseur, c'est-à-dire un contrat par lequel un fournisseur accorde à un client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison du bien ou de la réalisation du service ; et iii) un accord de crédit-bail, c'est-à-dire un contrat donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pendant une (ou plusieurs) période(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie attendue de ce bien, le titre de propriété étant conservé par le bailleur. Aux fins de la présente directive, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements anticipés au titre du bail au cours de la période couverte par le contrat, à l'exception de ceux nécessaires à l'exploitation, aux réparations et à l'entretien du

bien concerné. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de la dette constituent également une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

- c) La valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État actualise à un taux annuel de 5 % le flux de paiements futurs, sauf pour les emprunts ayant un élément don négatif, auquel cas la VA est considérée comme égale à la valeur de l'emprunt. Le calcul de la VA est basé sur le montant des emprunts contractés au cours d'une année donnée, indépendamment de la date des décaissements.
- d) Les **arriérés de paiement intérieurs** sont les montants dus en interne par l'État, mais non versés. Ils comprennent les dépenses de l'exercice budgétaire engagées et non réglées dans un délai de 90 jours. Les **arriérés de paiement extérieurs** sont des engagements extérieurs échus mais non réglés.
- e) Les **obligations** de l'État comprennent tous les engagements financiers de l'État acceptés comme tels par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

A. Critères de réalisation quantitatifs

Financement intérieur net de l'État

Définition

3. Le financement intérieur net de l'État se définit comme la somme i) du **crédit bancaire net à l'État** et ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'État**, qui inclut les titres émis par l'État en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales résidentes, le produit de la cession d'actifs publics et celui des privatisations.

4. Le crédit bancaire net à l'État est égal au solde entre les créances et les dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor nigérien, les obligations cautionnées, les dépôts à la banque centrale et les dépôts du Trésor (y compris des agences régionales) dans les banques commerciales. Ne sont pas pris en compte les dépôts de l'État dans les banques commerciales qui sont utilisés exclusivement pour le financement des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

5. La dette de l'État à l'égard du système bancaire comprend les concours de la banque centrale (à l'exclusion du financement net par le FMI), la contrepartie en FCFA des allocations générales de DTS effectuées en 2009 et 2021, les concours des banques commerciales (dont les titres d'État détenus par la banque centrale et les banques commerciales) et les dépôts auprès des comptes chèques postaux (CCP).

6. Le crédit bancaire net à l'État défini par la BCEAO englobe l'ensemble des administrations publiques. Le crédit bancaire net à l'État, ainsi que le montant des bons et des obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA, sont calculés par la BCEAO.

7. Le financement intérieur net non bancaire comprend : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales résidentes ; ii) la variation de l'encours des comptes de dépôt des correspondants du Trésor ; iii) la variation des soldes de divers comptes de dépôt auprès du Trésor ; (iv) la variation de l'encours des créances sur l'État auquel le secteur privé a renoncé, (v) les paiements résultant des contrats de PPP ; et (vi) le revenu net des privatisations. Le financement net non bancaire de l'État est calculé par le Trésor nigérien.

8. Les objectifs trimestriels de 2022 et 2023 portent respectivement sur le cumul des montants depuis le début de l'année de 2022 et 2023 jusqu'à la date choisie pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.

Ajustements

9. Le plafond du financement intérieur net de l'État fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure nette du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, y compris le financement net accordé par le FMI, sont inférieurs aux prévisions du programme.

10. Si les décaissements de l'appui budgétaire extérieur s'avèrent inférieurs aux montants prévus à la fin de chaque trimestre, les plafonds trimestriels correspondants seront relevés dans les mêmes proportions, dans la limite de 30 milliards de FCFA.

11. Le plafond du financement intérieur net sera également ajusté en fonction des paiements des fonds en route de l'année précédente. Pour l'année 2022, le plafond du financement intérieur net du budget sera augmenté de la réduction des fonds en route de l'année budgétaire 2021 d'un montant de 115 milliards de FCFA. A partir de l'année 2023, cet ajustement sera plafonné dans la limite de 75 milliards de FCFA.

Obligation d'information

12. Des données détaillées sur le financement intérieur de l'État seront communiquées mensuellement, dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

Nouveaux arriérés de paiement sur la dette publique extérieure

Définition

13. La dette de l'État correspond à l'encours de dette détenue ou garantie par l'État. Les arriérés extérieurs sont des obligations n'ayant pas été payées à échéance ou à l'expiration des

éventuels délais de grâce consentis par les créanciers. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiement sur sa dette extérieure (qui comprend les bons et les obligations du Trésor émis sur le marché financier régional de l'UEMOA), à l'exception des arriérés au titre de dettes en cours de renégociation avec des créanciers extérieurs, notamment ceux du Club de Paris, entre autres créanciers bilatéraux officiels.

Obligation d'information

14. Des données sur l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiement extérieurs seront communiquées mensuellement, dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

Valeur actuelle du nouvel encours de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État depuis le début de l'année civile correspondante

Définition

15. Contrat. Aux fins des critères de réalisation pertinents, la dette est considérée comme ayant été contractée ou garantie par l'État lorsqu'elle relève d'un contrat signé par ce dernier, qu'elle a été votée par le parlement dans le cadre d'une loi, et qu'elle a été ratifiée par le président de la République. Pour les besoins de suivi du programme, la dette extérieure est réputée contractée ou garantie à la date de signature du contrat.

16. Garantie. Aux fins des critères de réalisation pertinents, la garantie d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant à l'État de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

17. La dette extérieure est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc de la Communauté financière africaine (FCFA), à l'exception des emprunts contractés auprès de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), qui bien que libellés en monnaie locale, sont considérés comme relevant de la dette extérieure.

18. Le critère de réalisation est un plafond qui s'applique à la valeur actuelle de toute nouvelle dette extérieure (concessionnelle ou non) contractée ou garantie par l'État, y compris des engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Il ne s'applique pas aux éléments suivants :

- (a) crédits à court terme, auprès de fournisseurs ou liés aux échanges, dont l'échéance ne dépasse pas trois mois;
- (b) accords de rééchelonnement;
- (c) décaissements du FMI.

19. Monnaie de libellé. Aux fins du programme, la valeur en FCFA de la nouvelle dette extérieure de 2022 et celle de 2023 est calculée respectivement en utilisant les taux de change à fin septembre 2021 et fin avril 2022, qui figurent dans la base de données des statistiques financières internationales (IFS) du FMI.

Taux de change (fin septembre 2021)	
FCFA/DTS	798,1337
Dollar américain/DTS	1,408871
Euro/DTS	1,216747
Yen/DTS	157,6668
Livre sterling/DTS	1,048658
Dirhams émiratis/DTS	5,174080

Taux de change (fin avril 2022)	
FCFA/DTS	836,6272
Dollar américain/DTS	1,3443
Euro/DTS	1,27543
Yen/DTS	174,625
Livre sterling/DTS	1,0695
Dirhams émiratis/DTS	4,93696

20. Calcul de la VA. La valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les décaissements et paiements liés au service de la dette (capital et intérêt) prévus, en appliquant le taux d'actualisation de 5 % du programme et en tenant compte de toutes les modalités du prêt : décaissements prévus, échéance, période de grâce, calendrier des paiements, commissions à régler immédiatement et commissions de gestion. La VA est calculée en utilisant le « modèle AVD » du FMI, qui est basé sur le montant du prêt et sur les paramètres mentionnés ci-dessus. S'agissant des prêts dont l'élément don est égal ou inférieur à zéro, la VA est considérée comme égale à la valeur nominale.

21. Taux de référence. Pour les emprunts ayant un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'un écart fixe, la VA de la dette sera calculée en appliquant le taux de référence du programme majoré de l'écart fixe (en points de base) indiqué dans le contrat de prêt. Le taux de référence du programme pour le SOFR dollar à six mois est de 0,04 % et restera fixe pendant toute la durée du programme, tout comme les écarts des taux d'intérêt en d'autres devises par rapport au SOFR dollar à six mois, comme suit : (1) l'écart entre le LIBOR euro à six mois et le SOFR dollar à six mois est de -56,4 points de base ; (2) l'écart entre le LIBOR yen à six mois et le SOFR dollar à six mois est de -9,0 points de base ; (3) l'écart entre le SONIA livre sterling à six mois et le SOFR dollar à six mois est de 2,5 points de base ; (4) pour les taux d'intérêt en devises autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au SOFR dollar à six mois est de 15 points de base. (5) Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le SOFR dollar six mois, un écart reflétant la différence entre le taux de référence et le SOFR dollar six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) sera ajouté.

Obligation d'information

22. Les autorités informeront les services du FMI de tout emprunt extérieur programmé et de ses modalités avant qu'il soit contracté ou garanti par l'État, et consulteront les services du FMI concernant toute opération éventuelle de gestion de la dette.

B. Objectifs indicatifs**Définitions**

23. Les recettes de trésorerie sont un objectif indicatif du programme. Elles comprennent les recettes fiscales, non fiscales et des comptes spéciaux, mais excluent le produit du règlement de dettes réciproques entre l'État et les entreprises, ainsi que les recettes hors trésorerie.

24. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre i) les recettes totales, qui correspondent à la somme des recettes de trésorerie définies au paragraphe 22 et des recettes hors trésorerie, et ii) les dépenses budgétaires totales, calculées en excluant les investissements financés sur ressources extérieures mais en incluant les dépenses financées au titre de l'initiative PPTTE. Deux objectifs indicatifs ont été fixés pour le solde budgétaire de base : le premier inclut les subventions budgétaires, tandis que le second n'en tient pas compte.

25. Si les décaissements des dons budgétaires externes sont inférieurs aux montants projetés à la fin de chaque trimestre, tels que quantifiés dans le tableau des critères de performances (voir le tableau 1 du MPEF), le plancher trimestriel correspondant du solde budgétaire de base, y compris les dons budgétaires, sera diminué au prorata, dans la limite de 30 milliards de FCFA.

26. Le plancher des dépenses sociales est un objectif indicatif du programme. Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses engagées par l'État sur ses ressources propres et affectées aux secteurs sociaux (dépenses poursuivant des objectifs sociaux au niveau de chaque secteur), et comme les dépenses bénéficiant directement aux ménages pauvres, aux enfants, aux jeunes et aux femmes en situation de vulnérabilité, aux personnes âgées, aux handicapés, aux victimes de conflits armés et de trafics, aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux chômeurs. Pour faciliter leur suivi, ces dépenses seront codées dans le budget, conformément aux recommandations de l'UNICEF (voir tableau ci-dessous). La vulnérabilité correspond au risque que court un individu de basculer dans la pauvreté, d'avoir des difficultés à s'alimenter correctement ou de se retrouver dans l'incapacité physique et financière d'assurer ses besoins essentiels.

Codification des différents types de dépenses sociales	
Dépenses budgétaires	Codes
Dépenses hors dépenses sociales	00
Dépenses sociales : santé	11
Dépenses sociales : éducation	12
Dépenses sociales : protection sociale	13
Dépenses sociales : nutrition	14
Dépenses sociales : eau courante/assainissement	15
Dépenses sociales : autres	19

27. Un plafond est fixé au montant des dépenses réglées selon des procédures exceptionnelles (sans ordonnancement préalable), à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette et des charges liées aux exonérations fiscales. Il représente 5 % du total des dépenses autorisées au cours du trimestre pour lequel l'objectif est évalué.

Obligation d'information

28. Les informations sur les recettes et les dépenses du budget de base seront communiquées au FMI mensuellement, dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

29. Les informations sur les dépenses sociales seront communiquées au FMI trimestriellement, dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre.

30. Les informations sur les dépenses exceptionnelles seront communiquées au FMI trimestriellement, dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

A. Finances publiques

31. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses prioritaires et le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs, ainsi que les recettes détaillées des douanes, de la DGI et du Trésor.
- Le tableau des opérations financières de l'État avec les données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, les variations des arriérés et des restes à payer au Trésor. Ces données devront être transmises mensuellement, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles complètes sur le financement net non bancaire : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier

régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et iii) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé.

- Des données trimestrielles sur les dépenses sociales (situation des crédits votés, libérés et consommés).
- Des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, incluant le taux d'exécution des dépenses de réduction de la pauvreté et notamment la consommation de crédits des principaux ministères concernés (Éducation nationale, Santé publique, Équipement, Agriculture et Élevage).
- Les données mensuelles des soldes des comptes du Trésor, par exercice budgétaire de référence, avec la ventilation de plus et moins de 90 jours de durée.
- Des données mensuelles sur le service de la dette effectif (principal et intérêt) par rapport aux échéances programmées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
- La liste des prêts extérieurs conclus ou en cours de négociation et des emprunts envisagés dans les prochains six mois, avec les termes financiers.

B. Secteur monétaire

32. Les autorités communiqueront les informations suivantes mensuellement, dans un délai de huit semaines après la fin de chaque mois :

- Le bilan consolidé des institutions monétaires et, le cas échéant, le bilan consolidé des banques individuelles.
- La situation monétaire, dans les huit semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires.
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.
- Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires (le cas échéant, ces mêmes indicateurs pour des institutions individuelles).

C. Balance des paiements

33. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Toute révision des données relatives à la balance des paiements (concernant les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital), chaque fois qu'elle est effectuée ;

- Les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les six mois à compter de la fin de l'année de référence.

D. Secteur réel

34. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Les indices mensuels désagrégés des prix à la consommation, dans un délai de deux semaines après la fin de chaque mois.
- Les comptes nationaux, dans les six mois à compter de la fin de l'année.
- Toute révision des comptes nationaux.

E. Réformes structurelles et autres données

35. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :

- Tout(e) étude ou rapport officiel sur l'économie du Niger, dans un délai de deux semaines après sa publication.
- Tout(e) décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès sa publication ou, au plus tard, dès son entrée en vigueur.
- Tout projet de contrat dans les secteurs minier et pétrolier, y compris les volumes de production et de vente, les prix et l'investissement extérieur.
- Tout accord avec des interlocuteurs du secteur privé ayant des répercussions économiques ou financières pour l'État, y compris dans le secteur des ressources naturelles.

Résumé des données à transmettre

Type de données	Tableau	Fréquence	Délai de transmission
Secteur réel	Comptes nationaux.	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions des comptes nationaux.	Variable	8 semaines à compter de la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation.	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances publiques	Position nette des administrations publiques envers le système bancaire.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données mensuelles complètes sur le financement intérieur net non bancaire : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et iii) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE provisoire, incluant la décomposition des recettes (DGI, DGD et DGTCP) et des dépenses, y compris le remboursement des arriérés de paiement intérieurs, salariaux et non salariaux, existants à fin 1999 et la variation des restes à payer au Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données sur l'encours des restes à payer (RAP) au Trésor, par exercice budgétaire de référence (total et RAP à plus de 90 jours).	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des comptes de dépôt des correspondants du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines

Résumé des données à transmettre (suite et fin)			
Type de données	Tableau	Fréquence	Délai de transmission
	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste unifiée et des dépenses financées au titre de l'initiative PPTE. Solde provisoire des comptes du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	État mensuel des soldes des comptes du Trésor et des autres comptes publics à la BCEAO.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines (provisoire) Fin du mois + 10 semaines (définitif)
	Formule de fixation des prix des produits pétroliers, recettes tirées de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix. Situation monétaire	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
Données monétaires et financières	Bilan consolidé des institutions monétaires et, le cas échéant, bilan consolidé des différentes banques.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
Balance des paiements	Indicateurs prudentiels de la supervision bancaire	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions de la balance des paiements	Variable	Au moment de la révision.
Dettes extérieures	Encours et remboursements des arriérés de paiement extérieurs.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Décomposition de tous les nouveaux emprunts extérieurs signés et des emprunts prévus, y compris leurs conditions financières.		Fin du mois + 6 semaines
	Tableau sur le service mensuel effectif de la dette extérieure (principal et intérêts) par rapport aux échéances programmées.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines